

2012s-03

**La performance et le développement économiques  
à long terme du Québec :  
Les douze travaux d'hercule-Québec  
(mis à jour, revus et corrigés – 6<sup>e</sup> édition)**

*Marcel Boyer*

---

**Série Scientifique**  
*Scientific Series*

---

**Montréal  
Janvier 2012**

© 2012 *Marcel Boyer*. Tous droits réservés. *All rights reserved*. Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©.

*Short sections may be quoted without explicit permission, if full credit, including © notice, is given to the source.*



Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations

## **CIRANO**

Le CIRANO est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi des compagnies du Québec. Le financement de son infrastructure et de ses activités de recherche provient des cotisations de ses organisations-membres, d'une subvention d'infrastructure du Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, de même que des subventions et mandats obtenus par ses équipes de recherche.

*CIRANO is a private non-profit organization incorporated under the Québec Companies Act. Its infrastructure and research activities are funded through fees paid by member organizations, an infrastructure grant from the Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, and grants and research mandates obtained by its research teams.*

### **Les partenaires du CIRANO**

#### **Partenaire majeur**

Ministère du Développement économique,  
de l'Innovation et de l'Exportation

#### **Partenaires corporatifs**

Autorité des marchés financiers  
Banque de développement du Canada  
Banque du Canada  
Banque Laurentienne du Canada  
Banque Nationale du Canada  
Banque Royale du Canada  
Banque Scotia  
Bell Canada  
BMO Groupe financier  
Caisse de dépôt et placement du Québec  
CSST  
Fédération des caisses Desjardins du Québec  
Financière Sun Life, Québec  
Gaz Métro  
Hydro-Québec  
Industrie Canada  
Investissements PSP  
Ministère des Finances du Québec  
Power Corporation du Canada  
Rio Tinto Alcan  
State Street Global Advisors  
Transat A.T.  
Ville de Montréal

#### **Partenaires universitaires**

École Polytechnique de Montréal  
HEC Montréal  
McGill University  
Université Concordia  
Université de Montréal  
Université de Sherbrooke  
Université du Québec  
Université du Québec à Montréal  
Université Laval

Le CIRANO collabore avec de nombreux centres et chaires de recherche universitaires dont on peut consulter la liste sur son site web.

Les cahiers de la série scientifique (CS) visent à rendre accessibles des résultats de recherche effectuée au CIRANO afin de susciter échanges et commentaires. Ces cahiers sont écrits dans le style des publications scientifiques. Les idées et les opinions émises sont sous l'unique responsabilité des auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions du CIRANO ou de ses partenaires.

*This paper presents research carried out at CIRANO and aims at encouraging discussion and comment. The observations and viewpoints expressed are the sole responsibility of the authors. They do not necessarily represent positions of CIRANO or its partners.*

ISSN 1198-8177

Partenaire financier  
Développement  
économique, Innovation  
et Exportation  
Québec 

# **La performance et le développement économiques à long terme du Québec : Les douze travaux d'hercule-Québec (mis à jour, revus et corrigés – 6<sup>e</sup> édition)**

*Marcel Boyer\**

## **Résumé / Abstract**

Je caractérise dans ce rapport la performance économique du Québec au cours des trois dernières décennies 1981 à 2010. Plusieurs indicateurs sont présentés : PIB, PIB par habitant, population, création d'emplois, taux d'emploi, rémunération hebdomadaire moyenne, investissements des entreprises, productivité, commerce extérieur, dette, R&D. Malgré la présence de secteurs en plein développement, la performance économique globale du Québec traîne dangereusement derrière celle du reste du Canada et des États-Unis. Plusieurs défis doivent être relevés. Nous sommes d'une certaine manière condamnés à être plus efficaces, plus innovateurs et plus entrepreneurs que nos principaux concurrents et partenaires afin de renverser la tendance actuelle vers la marginalité. Pour nous rapprocher de la tête du peloton, nous avons besoin de changements en profondeur incarnant les mêmes principes sociaux-démocrates que ceux qui ont présidé à l'avènement du Québec moderne mais s'appuyant sur des politiques, modalités et moyens radicalement différents. Nous avons besoin en réalité d'une nouvelle révolution tranquille pour renouer avec l'esprit entrepreneurial, tant corporatif que social, qui a présidé à la première, pour passer d'une social-démocratie traditionnelle tournée vers le passé à une social-démocratie concurrentielle résolument ouverte sur l'avenir et la modernité.

**Mots clés** : indicateurs de performance, Hercule, social-démocratie concurrentielle

*I characterize the performance of the Québec economy over the last three decades 1981-2010. Many indicators are presented: GDP, GDP per capita, population, job creation, employment rates, average weekly earnings, private investments, productivity, trade and commerce, debt, R&D. In spite of some strong sectors, the global economic performance of Québec has been significantly lower than that of the rest of Canada and the United States. Many challenges are confronting us. Québec is in a sense condemned to be more efficient, more innovative and more entrepreneurial than its main competitors and partners in order to reverse the current trend towards marginality. We need a significant program of change capable of both reaffirming the social-democratic goals and principles that have become synonymous with modern Québec and implementing a radically different set of policies, ways, and means. We need in fact a new quiet revolution to reenact the entrepreneurial spirit, both at the corporate and social level, which has generated the first, to replace our traditional past-oriented social-democracy by a competitive social-democracy, resolutely open toward futurity and modernity.*

**Keywords:** *performance indicators, Hercules, competitive social-democracy.*

---

\* Professeur émérite de sciences économiques, Université de Montréal, Fellow du CIRANO, du CIREQ et du C.D. HOWE Institute.

# Table des matières

---

Avant-propos

Notes Biographiques

Introduction

Section 1 : La performance économique du Québec 1981-2010

Section 2 : Commentaires généraux

Section 3 : Défis et enjeux

Section 4 : Les douze travaux d’Hercule-Québec pour un développement et un rattrapage durables

- I. Redéfinir les rôles respectifs des secteurs public ou gouvernemental d’une part et privé ou concurrentiel d’autre part
- II. S’abstenir de manipuler indûment les signaux de rareté et de valeur relatives que sont les prix concurrentiels
- III. Favoriser le recours systématique aux mécanismes concurrentiels dans la production et la distribution des biens et services publics et sociaux et affirmer le droit pour tous les citoyens de contester et de remplacer le cas échéant les producteurs et distributeurs actuels de ces biens et services publics et sociaux
- IV. Mettre sur pied des méthodes et processus d’évaluation rigoureuse, transparente, indépendante et crédible des politiques et programmes publics
- V. Réformer la taxation pour la rendre incitative, cohésive, inclusive et simple
- VI. Abolir le salaire minimum en faveur d’un programme de redistribution directe et incitative des revenus et de la richesse
- VII. Redynamiser le développement et l’adaptation de notre capital humain en responsabilisant davantage nos écoles, collèges et universités et en poursuivant une politique d’immigration plus agressive et plus efficace
- VIII. Accroître la participation du secteur privé au sein du régime public de soins de santé
- IX. Mettre à un niveau concurrentiel notre régime de relations de travail par l’instauration d’un vote secret obligatoire en matière d’accréditation syndicale et l’instauration de pratiques plus démocratiques au sein du monde syndical
- X. Instaurer un programme de financement plus agressif de la R&D, de sa valorisation et de sa commercialisation en favorisant un niveau adéquat de capital de risque et le développement d’outils efficaces de mise à niveau des compétences pour contrer la résistance aux changements provoqués par la R&D
- XI. Valoriser les ressources environnementales – et l’eau en particulier – par la création de marchés et ce, pour en assurer une protection et une valorisation optimales et raisonnées
- XII. Favoriser les partenariats public-privé dans le développement et le maintien des infrastructures publiques

Section 5 : Conclusion - Pour une nouvelle révolution tranquille

Section 6 : Les tableaux de données

## AVANT-PROPOS

*Ce rapport sur la performance et le développement économiques à long terme du Québec met à jour et complète mes précédents rapports CIRANO de février 2001, janvier 2006, mai 2007, novembre 2008 et décembre 2009 sur le sujet; il s'agit donc de la 6<sup>e</sup> édition. Ces rapports sont disponibles sur le site du CIRANO.*

*Mon diagnostic sur la performance économique relative du Québec n'a pas changé réellement depuis 2001. La même marginalisation relative se poursuit et les défis restent malheureusement les mêmes et ce, malgré une performance absolue intéressante.*

*Les diverses séries statistiques retenues ici sont celles qui à mon avis témoignent le mieux et de façon particulièrement révélatrice de la performance économique du Québec depuis plus de trois décennies. À ce titre, elles sont colligées ici pour être mises à la disposition de tous. Chacun pourra être d'accord avec la lecture que j'en fais ou en faire une lecture différente. Cela favorisera à la fois un meilleur débat sur les enjeux qui nous interpellent à ce moment-ci de notre histoire collective et une meilleure perception des exigences que nous impose la poursuite d'un mieux-être collectif, tant pour les générations actuelles que pour les générations futures.*

*Le présent rapport débouche sur les grands programmes ou politiques économiques (les 12 travaux d'Hercule-Québec) qui à mon avis sont susceptibles de renverser le cheminement actuel du Québec vers une marginalisation regrettable, si non désastreuse. Ces politiques et programmes portent sur les fondements de la création à long terme de richesse qui en définitive explique cette marginalisation et sont ainsi immunes aux soubresauts conjoncturels, tant politiques qu'économiques, davantage axés sur les symptômes. À ce titre, ils sont plus que des vœux pieux à la saveur du jour ou des politiques et programmes censés résoudre momentanément les problèmes du moment. Ils commandent une véritable nouvelle révolution tranquille qui devrait s'appuyer sur les grands acquis du dernier demi-siècle ici et ailleurs pour modifier significativement les modes de réalisation ou d'implémentation des objectifs d'une social-démocratie moderne.*

Je tiens à remercier tous ceux et celles qui m'ont aidé depuis plus de dix ans dans les réalisations et mises à jour de ce travail, en particulier Robert Hiscock, Sandy Mokbel, Anne Catherine Faye, Dahlia Attia, Maude Ruest-Archambault, Maria Silvia Barros, Pascal Martinolli, Peuo Tuon, David Jarry, Michael Benitah, Jean-Martin Aussant, Jean-François Rouillard et Mélanie Arcand. Je reste par ailleurs l'unique responsable du contenu final de ce rapport, en particulier des erreurs qui pourraient s'y être glissées.

**Par souci de totale transparence, je déclare que la réalisation de ce travail n'a bénéficié d'aucune aide financière, tant gouvernementale que privée. Je n'ai donc subi ni n'aurais toléré aucune demande, contrôle ou exigence de la part de groupes de pression gouvernementaux ou privés quant au contenu de ce travail. Il est à ce titre totalement indépendant.**

Montréal, 20 janvier 2012.

NOTES BIOGRAPHIQUES: **MARCEL BOYER**  
( <http://www.cirano.qc.ca/~boyerm> )

Marcel Boyer (M.Sc. et Ph.D. en économie, Carnegie-Mellon University; M.A. en économie, Université de Montréal) est présentement Professeur émérite de sciences économiques à l'Université de Montréal, Chercheur associé / Research Fellow au département d'économie de l'École Polytechnique de Paris, Fellow du CIRANO, du CIREQ et du C.D. Howe Institute, Affilié universitaire du Groupe d'analyse, Membre du Comité d'orientation des Chaires de l'École polytechnique de Paris et de l'Université de Toulouse en « Finance durable et investissement responsable », Membre du Panel d'experts sur la R&D industrielle du Conseil des académies canadiennes, et Vice-président de la Society for Economic Research on Copyright Issues (SERCI),

Il a été professeur d'économie à l'Université York (1971-1973), à L'UQAM (1973-74) et à l'Université de Montréal (1974-2008), titulaire de la Chaire Bell Canada en économie industrielle au département de sciences économiques de l'Université de Montréal et titulaire de la Chaire Jarislowsky-CRSH-CRSNG en technologie et concurrence internationale au département de mathématique et génie industriel de l'École Polytechnique de Montréal. Il a été vice-président et économiste en chef de l'Institut économique de Montréal, président de l'Association canadienne d'économie (Canadian Economic Association), président de la Société canadienne de science économique, président-directeur général du CIRANO, membre du Board of Directors du National Bureau of Economic Research (NBER), membre du Conseil National de la Statistique du Canada, du Comité de gestion des Laboratoires universitaires Bell, du CA du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), du CA de l'Institut de finance mathématique de Montréal (IFM<sub>2</sub>), du Comité exécutif de l'Association canadienne droit-économie (CLEA), membre du Conseil d'administration de l'Agence des partenariats public-privé du Québec, président du Conseil du Réseau de Calcul et de Modélisation Mathématique (RCM<sub>2</sub>), conseiller principal en matière de recherche du directeur général pour l'économie industrielle d'Industrie Canada, membre du Comité aviseur sur les stratégies d'affaires et l'innovation à Industrie Canada, membre du comité éditorial de la Revue canadienne de d'économie et du Journal of Economic Behavior and Organization, et président du Conseil de la Caisse Populaire de St-Jérôme.

Marcel Boyer a reçu les prix suivants: l'Alexander-Henderson Award (Université Carnegie-Mellon 1971), le Prix Marcel-Dagenais (Société canadienne de science économique 1985), le Endowment-for-the-Future Distinguished Scholar Award (Université d'Alberta 1988), le Distinguished Guest Professor Award (Wuhan University of Technology 1995), Fellow de l'International Journal of Industrial Organization 1997, Fellow of the World Academy of Productivity Science 2001, le Prix Marcel-Vincent (Association francophone pour le savoir ACFAS 2002), la Médaille Guillaume-Budé (Collège de France 2005). Il est un membre élu (1992) de la SRC (Société Royale du Canada - Les Académies des arts, des lettres et des sciences du Canada). Selon le prestigieux classement RePEc (Research Papers in Economics, University of Connecticut, août 2011) des économistes à travers le monde selon la production et le rayonnement scientifiques, Marcel Boyer fait partie du TOP 3.2% (plus de 30 700 économistes inscrits et répertoriés, dont tous les grands noms de la profession).

Auteur ou coauteur de plus de 260 articles et cahiers scientifiques et rapports publics et privés, ses recherches portent sur l'évaluation des investissements (flexibilité et options réelles); les organisations efficaces (social-démocratie concurrentielle); les incitations, l'innovation et l'incertitude; les politiques publiques; l'économie du droit (cartels, environnement, droits de propriété intellectuelle), la négociation et la réglementation. Il a agi comme économiste expert auprès de nombreuses associations d'auteurs-compositeurs, interprètes et producteurs dans la défense et la valorisation de leurs droits d'auteur, ainsi qu'auprès de nombreuses entreprises et plusieurs organismes gouvernementaux, tant au Canada qu'à l'étranger. Il a été appelé à témoigner à plusieurs reprises comme témoin expert devant divers comités, commissions, régies et tribunaux, y compris plusieurs tribunaux d'arbitrage.

## INTRODUCTION

1. Les problèmes socio-économiques qui affligent le Québec, entre autres au chapitre de la dette, des services de santé, de l'éducation, de l'innovation, du soutien aux industries culturelles, du développement durable sont des phénomènes interreliés qui découlent en bonne partie de la sous-performance *relative* du Québec en termes de croissance, de développement économique et de création d'emploi. Cette sous-performance dure depuis 30 ans. Il est temps d'y mettre fin.
2. Malgré une croissance économique réelle de 2,0% par an depuis le début des années quatre-vingts, la situation relative du Québec se dégrade et il deviendra de plus en plus difficile, voire impossible de maintenir des services publics et sociaux de qualité comparable à celle que peuvent et pourront s'offrir ses partenaires économiques immédiats que sont le reste du Canada (ROC) et les États-Unis. Nous sommes en train de préparer des jours difficiles pour nos enfants. Dans mon rapport CIRANO de février 2001 sur le même sujet (mis à jour en janvier 2006, mai 2007, novembre 2008 et décembre 2009), j'avais écrit : **Un coup de barre vigoureux s'impose : Le Québec a un urgent besoin d'une véritable *nouvelle révolution tranquille* et le temps presse.** La situation relative du Québec reste aujourd'hui aussi et même encore plus préoccupante qu'il y a dix ans!
3. Pour des raisons d'efficacité et d'efficience<sup>1</sup> économiques, je suis d'avis que l'avenir doit être construit sur les mêmes principes sociaux-démocrates que ceux qui ont présidé à l'avènement du Québec moderne mais sur des politiques et programmes économiques et sur des modalités et mécanismes d'implémentation radicalement différents : ces programmes, politiques, modalités et mécanismes d'implémentation définissent et caractérisent la social-démocratie concurrentielle<sup>2</sup>. Il s'agit là d'un modèle de social-démocratie moderne, ambitieux certes, mais réalisable à condition d'avoir l'intellection et le courage de nos ambitions :

---

<sup>1</sup> J'utilise le terme « efficacité » comme mesure de l'atteinte des objectifs poursuivis ; on dira qu'une économie (une politique, une mesure ou un moyen) est efficace si elle réussit à ou permet de rencontrer au mieux l'objectif ou les objectifs poursuivis. J'utilise le terme « efficience » comme mesure du coût en ressources utilisées pour atteindre les résultats observés ; on dira qu'une économie (une politique, une mesure ou un moyen) est efficiente si elle réussit à générer les résultats observés en utilisant le moins de ressources, mesurées en valeur, possibles.

<sup>2</sup> Voir M. Boyer, *Manifeste pour une social-démocratie concurrentielle*, CIRANO 2009 (173 pages)  
[www.cirano.qc.ca/manifeste](http://www.cirano.qc.ca/manifeste)

- l'**intelligence** des objectifs et des moyens pour identifier les programmes, politiques, modalités et mécanismes, donc les moyens, nécessaires à la réalisation de nos ambitions et à l'atteinte des objectifs et idéaux sociaux-démocrates
  - et le **courage** collectif de les mettre en œuvre.
4. Les politiques et programmes à mettre en œuvre permettraient au Québec de quitter le peloton de queue et rejoindre le peloton de tête des économies régionales en Amérique du Nord d'ici 25 ans : une tâche titanesque!

## SECTION 1: LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE RELATIVE DU QUÉBEC

*« The public image of a pestering investigative reporter [academic] is of someone outside the social mainstream trying to force society to look at its failures, which is a thankless task in peacetime and a dangerous one when a country is at war [in need of significant reforms]. There may be a few of those people in the Canadian media [academia], but there are far more press types hoping for the Order of Canada and/or a place in the management of their corporate masters. »*

(Mark Bourrie, The Fog of War : Censorship of Canadian Media in World War Two, Douglas & McIntyre, 2011;  
les passages entre crochets sont miens)

5. On peut illustrer l'ampleur de l'enlèvement économique relatif du Québec à l'aide des cinq constats suivants. Pour la période 1981-2010 (29 ans) :
- Le nombre de jeunes de moins de 15 ans a diminué de 12,1% au Québec (-171 000) alors qu'il augmentait de 6,4% (+264 000) dans le reste du Canada (ROC) et le nombre de jeunes travailleurs (15-44 ans) a diminué de 5,6% au Québec (-187 000) alors qu'il augmentait de 22,2% (+1 973 000) au ROC : le Québec *perd* sa population.
  - Seulement 17,6% des emplois à temps plein créés au Canada l'ont été au Québec.
  - Si le Québec avait créé des emplois sur cette période au même rythme que le ROC, il aurait créé 293 500 emplois de plus que les 1 125 000 emplois effectivement créés.

- Pour que le taux d'emploi au Québec (60,0% en moyenne pour les dix dernières années 2001-2010) atteigne celui du ROC (63,1%), il faudrait 202 300 emplois de plus en 2010, soit 5,2% de plus que les 3 915 000 emplois disponibles en 2010;
- Les investissements des entreprises au cours des dix dernières années se sont élevés à 428,8 milliards \$ au Québec (en \$ réels de 2002), soit un déficit de 73,0 milliards \$ par rapport à ce qu'ils auraient été si nous avions consacré aux investissements des entreprises le même pourcentage du PIB que celui observé au ROC. Les déficits chroniques au chapitre des investissements des entreprises sont à la fois le témoin et le précurseur d'une dégradation continue de la position concurrentielle du Québec, une situation d'autant plus préoccupante que notre économie est fortement ouverte vers l'extérieur : près de trois emplois sur cinq dépendent de marchés extérieurs au Québec.

### **Taux de croissance du PIB**

6. De 1981 à 2010, le taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut (PIB<sup>3</sup>) réel québécois (Tableau 1A) s'est élevé à 1,99% comparativement à 2,65% dans le ROC. Ceci se traduit en une augmentation du PIB réel de 77,1% au Québec et de 113,5% dans le ROC. Le PIB réel québécois qui représentait 24,0% du PIB canadien au début des années quatre-vingts n'en représente plus en 2010 que 20,6%.

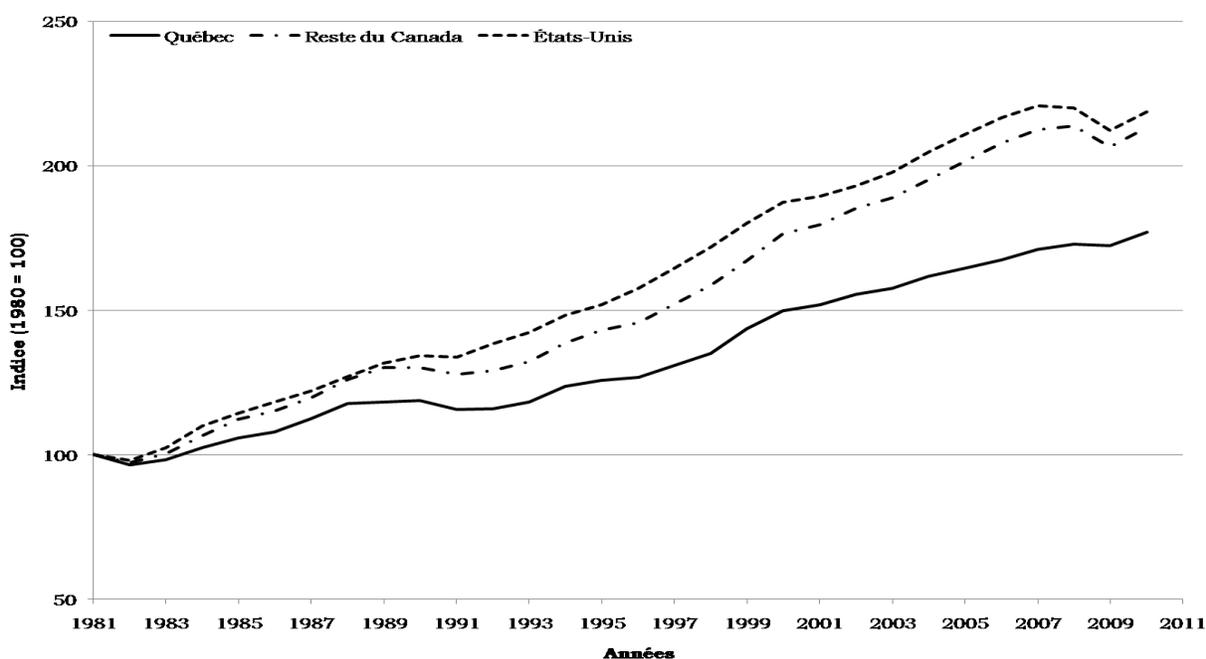
---

<sup>3</sup> Le PIB réel est une mesure agrégée communément acceptée de l'activité économique d'un pays ou d'une région. Il mesure la valeur de l'ensemble des biens et services produits par le pays ou la région. Il y a deux façons de mesurer le PIB : en termes de revenus ou en termes de dépenses. Les estimations en termes de revenus montrent les revenus des facteurs afférents au travail et au capital qui sont générés dans le cadre du processus de production. Les salaires, traitements et revenus supplémentaires du travail, qui représentent plus de la moitié du PIB, constituent la source la plus importante de revenus des facteurs. Les autres composantes des revenus sont les bénéfices des sociétés avant impôts, les intérêts et revenus divers de placements, les revenus nets des exploitants agricoles, les revenus nets des entreprises non agricoles non constituées en société (y compris les loyers) et l'ajustement de la valeur des stocks. Ensemble, ces six agrégats, majorés des impôts moins les subventions sur les facteurs de production, donnent le produit intérieur net aux prix de base. Le PIB aux prix du marché se calcule en ajoutant les impôts moins les subventions sur les produits, ainsi que les provisions pour consommation de capital et la moitié de la divergence statistique avec l'évaluation du PIB en termes de dépenses. Dans le cas de l'estimation en termes de dépenses, le PIB est ventilé selon les catégories d'achats finals de biens et de services. Les dépenses personnelles en biens et services de consommation, qui représentent près de 60 % du PIB, forment la première composante et constituent l'agrégat le plus important. La deuxième composante est constituée des dépenses courantes des administrations publiques en biens et services. Les dépenses d'investissement des entreprises et des administrations publiques forment la troisième composante. La somme de ces trois composantes constitue ce qu'on appelle la demande intérieure finale. Pour passer de cette dernière au PIB, il faut ajouter la valeur de la variation matérielle des stocks et les exportations de biens et de services et soustraire les importations de biens et de services et la moitié de la divergence statistique. Pour que les biens et les services ne soient pas comptés en double, le PIB n'englobe que les biens et services finaux – et n'englobe donc pas ceux qui servent à fabriquer un autre produit. Par exemple, le PIB ne tiendrait pas compte du blé utilisé pour faire du pain, mais du pain seulement.

Sur la période plus récente, soit de 2000 à 2010, la variation annuelle moyenne du PIB réel s'est établie à 1,70% au Québec comparativement à 1,92% dans le ROC. Le PIB réel québécois a ainsi augmenté de 18,4% au cours de cette période récente tandis que celui du ROC a augmenté de 20,9%.

En gardant la cadence 1981-2010, le PIB du Québec ne représentera plus dans 25 ans que 18,3% de celui du Canada. En gardant la cadence 2000-2010 (particulièrement favorable au Québec), le PIB du Québec ne représentera plus dans 25 ans que 19,8% de celui du Canada.

**Graphique 1 : Comparaison de la croissance du PIB : Québec, ROC, États-Unis. (1981-2010)**



Source : Statistique Canada : CANSIM, Tableau 384-0002 (PIB en termes de dépenses). U.S. Bureau of Economic Analysis, Octobre 2011. Site internet: [www.bea.gov](http://www.bea.gov)

### Évolution du PIB par habitant

7. L'évolution du PIB par habitant suit une tendance très différente (Tableau 1B). En effet, si le PIB réel du Québec croît plus lentement que celui du ROC et des États-Unis, il en est de même pour la population. Le PIB par habitant est le ratio du PIB réel sur la population. Le fait que la population du Québec augmente plus lentement fait en sorte que le PIB réel par habitant au Québec suit une tendance plus proche, mais néanmoins plus faible de celle du

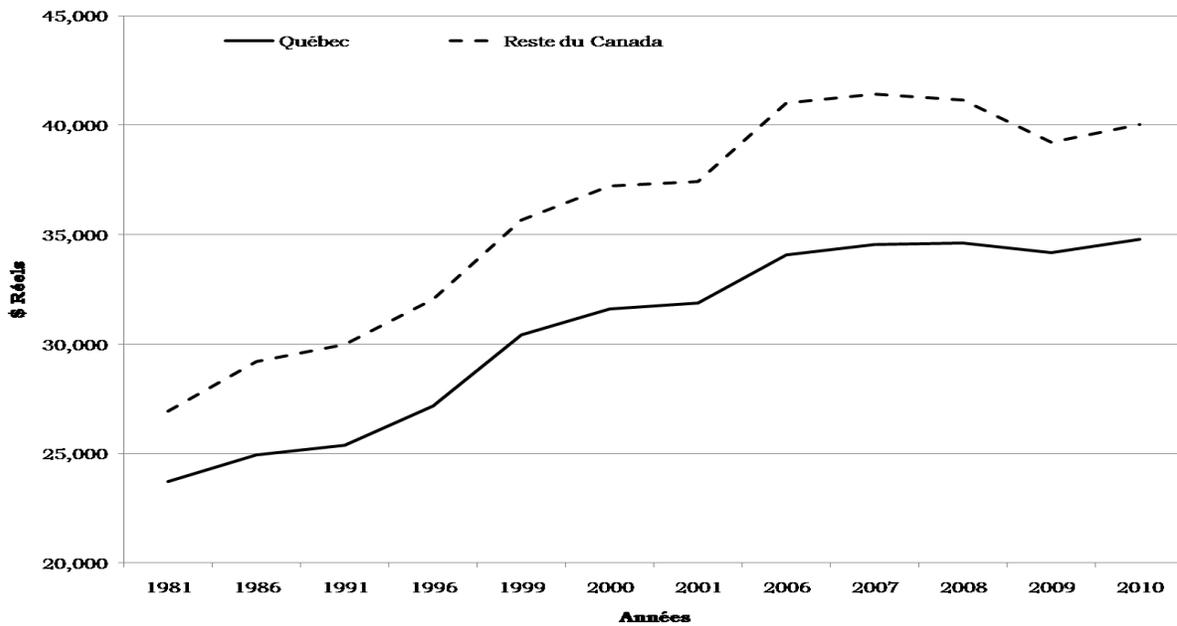
ROC : une augmentation de 46,7% au Québec comparativement à 48,7% au ROC entre 1981 et 2010. Mais depuis 2000, le PIB réel par habitant a augmenté de 10,1% au Québec et de 7,6% au ROC (en bonne partie à cause de la faible augmentation de 1,8% observée en Ontario).

8. Le PIB réel par habitant du Québec était de 23 706\$ en 1981 (en dollars enchaînés de 2002), soit 90,9% du PIB réel par habitant du Canada dans son ensemble et 88,0% de celui du ROC. Ces pourcentages ont diminué depuis 89,6% et 86,8% en 2010. En d'autres termes, le PIB par habitant au Québec a augmenté au taux annuel de 1,33% entre 1981 et 2010, tandis qu'il augmentait dans le ROC au taux annuel de 1,38%.
9. Le fait que le Québec n'arrive pas à faire converger le niveau de son PIB réel par habitant vers celui du ROC implique que le fossé en termes réels s'accroît de plus en plus. Ainsi, la différence entre le PIB réel par habitant au Québec et celui du ROC a augmenté (en dollars enchaînés de 2002) de 3 226\$ en 1981 à 5 627\$ en 2000, à 6 938 en 2006 (un sommet) et à 5 270\$ en 2010, une augmentation de 63,4% pour l'ensemble de la période 1981-2010. Pour une famille de 4 personnes, la différence est passée de 12 902\$ en 1981 à 21 082\$ en 2010, toujours en termes réels (dollars enchaînés de 2002).<sup>4</sup>
10. Par ailleurs le Tableau T1 ci-dessous montre que la position du Québec, en termes de PIB par habitant (en prix et parité de pouvoir d'achat constants) par rapport à plusieurs pays de l'OCDE, y compris le Canada et les États-Unis, s'est dégradée entre 1981 et 2010, malgré une performance très enviable entre 2007 et 2010.
11. Pour bien interpréter l'évolution du PIB par habitant, il faut faire preuve d'une bonne dose de prudence. Le niveau de PIB réel par habitant dépend de plusieurs facteurs, tels la portion de la population en âge de travailler, le pourcentage de personnes qui occupent un emploi, le nombre d'heures travaillées et la productivité du travail, ce qui rend son interprétation un peu délicate. Nous avons vu que le PIB réel par habitant suit une trajectoire inférieure, mais similaire à celle du ROC. Par ailleurs, le PIB réel par habitant du Québec ne converge pas vers celui du ROC, mais a plutôt tendance à s'en éloigner et ce, depuis le début des années quatre-vingt. Pour mieux comprendre le sens de cette évolution, il nous faut considérer l'évolution de la population.

---

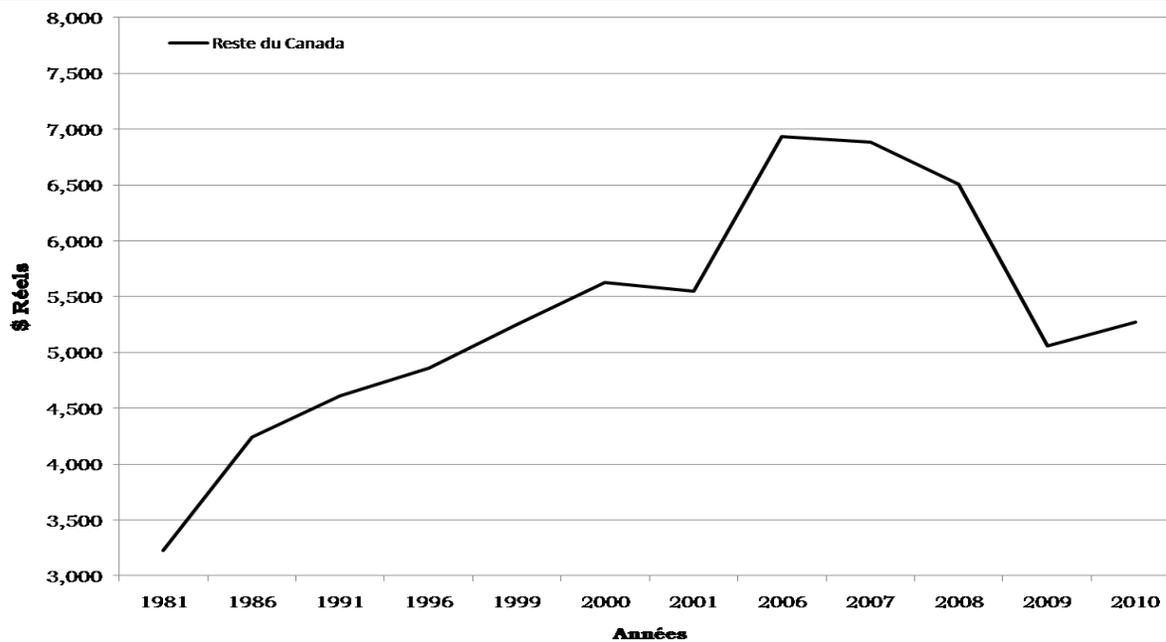
<sup>4</sup> Il faut noter cependant l'amélioration sensible depuis 2006, année où l'écart réel (en \$ de 2002) pour une famille de quatre avait atteint 27 752\$, une augmentation de 115,1% par rapport à 1981.

**Graphique 2A : Évolution du PIB par habitant: Québec, ROC. (1981-2010)**



Source : Statistique Canada : CANSIM, Tableau 384-0002 (PIB en termes de dépenses), Tableau 051-0001.

**Graphique 2B : Écart en \$ réels du PIB par habitant du Québec par rapport au ROC; ROC-Québec (1981-2010)**



Source : Statistique Canada : CANSIM, Tableau 384-0002 (PIB en termes de dépenses), Tableau 051-0001.

**Tableau T1 : Croissance du PIB réel par habitant 1981-2010**  
 Source: OECD <http://stats.oecd.org/index.aspx?queryid=559> et Tableau 1B

Pays	PIB par habitant (Prix et PPA constants, en \$US)			% Variation		
	1981	2007	2010	1981-2007	2007-2010	1981-2010
<b>Finlande</b>	<b>18,010</b>	<b>33,501</b>	<b>31,730</b>	<b>86.0%</b>	<b>-5.3%</b>	<b>76.2%</b>
<b>Suède</b>	<b>20,297</b>	<b>34,783</b>	<b>33,779</b>	<b>71.4%</b>	<b>-2.9%</b>	<b>66.4%</b>
<b>Japon</b>	<b>18,130</b>	<b>31,660</b>	<b>30,579</b>	<b>74.6%</b>	<b>-3.4%</b>	<b>68.7%</b>
<b>Royaume-Uni</b>	<b>18,128</b>	<b>34,116</b>	<b>32,232</b>	<b>88.2%</b>	<b>-5.5%</b>	<b>77.8%</b>
<b>France</b>	<b>20,369</b>	<b>30,576</b>	<b>29,661</b>	<b>50.1%</b>	<b>-3.0%</b>	<b>45.6%</b>
<b>Allemagne</b>	<b>20,936</b>	<b>33,404</b>	<b>33,423</b>	<b>59.6%</b>	<b>0.1%</b>	<b>59.6%</b>
<b>États-Unis</b>	<b>25,841</b>	<b>43,521</b>	<b>41,976</b>	<b>68.4%</b>	<b>-3.5%</b>	<b>62.4%</b>
<b>Canada</b>	<b>23,660</b>	<b>36,124</b>	<b>35,241</b>	<b>52.7%</b>	<b>-2.4%</b>	<b>48.9%</b>
<b>Ontario</b>	<b>25,885</b>	<b>37,813</b>	<b>35,986</b>	<b>46.1%</b>	<b>-4.8%</b>	<b>39.0%</b>
<b>Québec</b>	<b>21 506</b>	<b>31 335</b>	<b>31 565</b>	<b>45,7%</b>	<b>0,7%</b>	<b>46,8%</b>

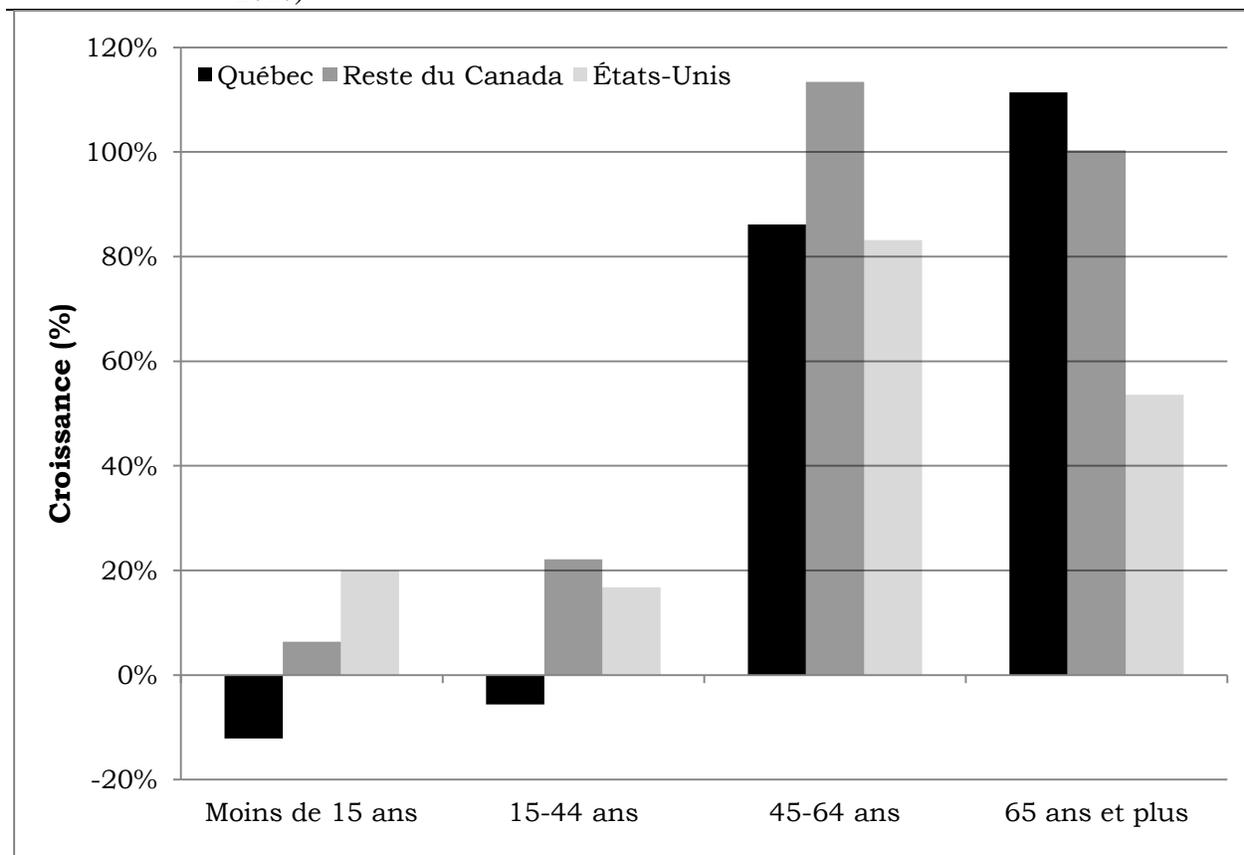
### Évolution de la population

12. Les tableaux 2A, 2B et 2C révèlent des faits troublants. L'importance de la population québécoise de 15 ans et moins est en chute depuis plusieurs années, passant de 1 408 000 en 1981 (21,5% de la population totale) à 1 237 000 en 2008 (15,6% de la population totale), une baisse absolue de 12,1% (Tableau 2C). Les mêmes données pour le ROC montrent une augmentation de 6,4% pour cette même catégorie (Tableau 2B). La perte de 171 000 jeunes de 1981 à 2010 bien que fort significative s'est ajoutée à une perte de près de 392 000 jeunes

entre 1971 et 1981, pour un total de 563 000 de 1971 à 2010, une diminution de 31,3%. Le ROC a perdu sur la même période 245 000 jeunes, soit une diminution de 5,3% depuis 1971.

13. La population québécoise en âge de travailler, les 15 à 64 ans, est passée de 4 567 000 en 1981 à 5 458 000 en 2010, soit un accroissement de 19,5%. L'accroissement des 15-64 ans au ROC a été quant à elle de 47,6% sur cette même période.

**Graphique 3 : Croissance de la population par tranche d'âge: Québec, ROC, États-Unis. (1981-2010)**



Source : Statistique Canada : CANSIM, Tableau 051-0001. National Abstract of the United States 1982-83, U.S. Census Bureau. National Abstract of the United States 2011 ([www.census.gov](http://www.census.gov))

14. Au sein de ce groupe d'âge des 15-64 ans, on observe au Québec une *baisse* de 5,7% des 15-44 ans et une hausse de 80,5% des 45-64 ans entre 1981 et 2008. Les pourcentages correspondants pour le ROC sont une *hausse* de 22,2% et une hausse de 102,8%. Ainsi, les données sur le PIB par habitant (Tableau 1B et Graphiques 2) cachent une réalité complexe et fort troublante: **en termes relatifs, le Québec perd sa population.** Cette

évolution, si elle devait se maintenir, aura des conséquences négatives importantes sur la croissance économique relative du Québec.

### **PIB, PIB par habitant et population**

15. Des divers tableaux 1 et 2, il faut retenir que le Québec a connu une performance globale relativement décevante depuis 1981 mais qu'il a pu, à cause de la faible croissance de sa population, contenir dans une certaine mesure l'évolution défavorable de son PIB par habitant par rapport à celui du ROC : le PIB par habitant au Québec est passé d'un niveau égal à 88,0% de celui du ROC en 1981 à 86,3% de ce même niveau en 2010 (Tableau 1B), une remontée non négligeable par rapport au 83,1% observé en 2006.
16. Cela implique que la différence en termes réels entre la valeur de la production totale de biens et services (PIB) par ménage de quatre personnes entre le ROC et le Québec a augmenté de 13 896\$ (en dollars réels enchaînés de 2002), une augmentation de 107,7% entre 1981 et 2008. Dans la mesure où le coût total des biens et services publics et sociaux comprend à qualité donnée une part fixe non négligeable, on peut s'attendre à ce que le Québec rencontre des difficultés croissantes à maintenir la même qualité de biens et services publics et sociaux que celle que le ROC pourra s'offrir.

### **Évolution de la création d'emplois**

17. En termes de création d'emplois (Tableaux 3), on observe que le nombre total d'emplois a augmenté au Québec de 1 125 100 de 1981 à 2010, une croissance de 40,3%. Au cours de cette même période, le nombre d'emplois au ROC a augmenté de 4 618 900, une croissance de 54,3%. Au cours de la dernière décennie (2001-2010), ils ont augmenté de 15,1% au Québec, de 15,6% au ROC.
18. En d'autres termes, l'économie du Québec crée systématiquement moins d'emplois que celle du ROC. Alors que le Québec représentait 25,7% de la population du Canada en 1986, il n'a créé que 19,6% des emplois canadiens entre 1981 et 1990. Pour la période de 1990 à 1999, ce pourcentage a chuté à 14,2%, alors que le Québec représentait 24,5% de la population canadienne en 1996. Pour ce qui est de la période de 2001-2010 (10 ans), la performance du

Québec s'est légèrement améliorée car on y a créé 22,5% des emplois créés au Canada, alors qu'il représentait 23,3% de la population canadienne en 2008.

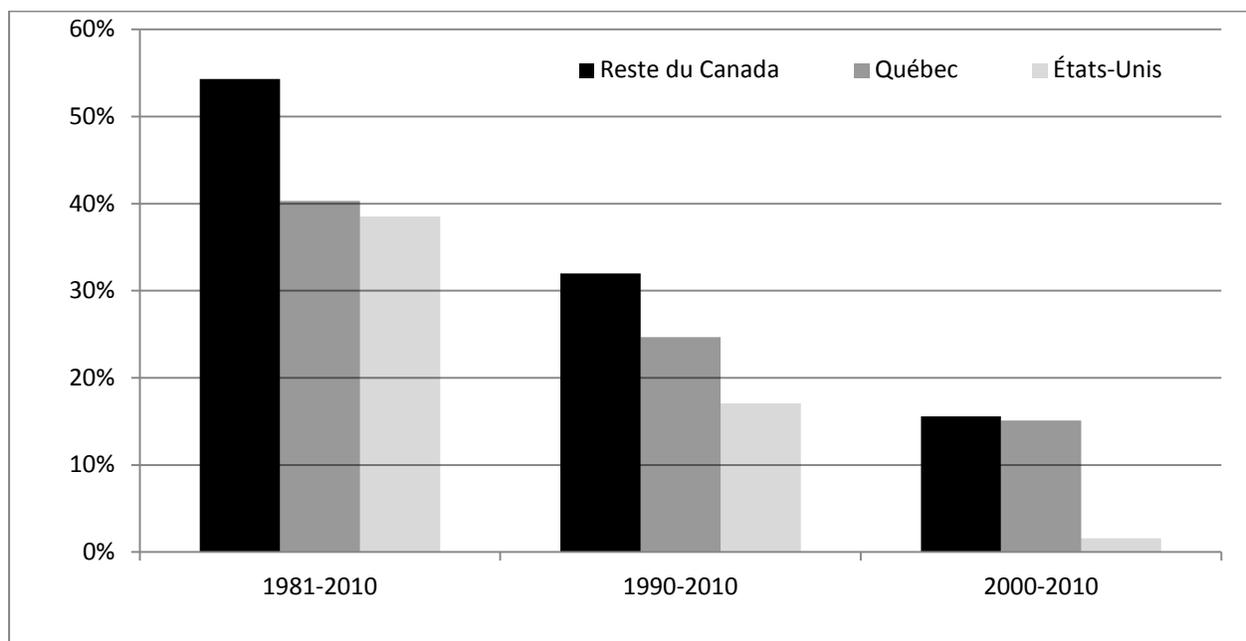
19. Pour l'ensemble de la période 1981-2010 (29 ans), le Québec a créé 19,6% des emplois totaux, 17,6% des emplois à temps plein et 24,8% des emplois à temps partiel créés au Canada. En d'autres termes, l'économie du Québec crée systématiquement moins d'emplois que celle du RDC depuis trois décennies, en particulier moins d'emplois à temps plein.
20. Par ailleurs, on observe au Tableau T2 suivant que le Québec a connu une croissance des emplois plus importante que plusieurs pays de l'OCDE sur la période 1981-2010, en particulier sur la période 2007-2010. On voit bien dans ces données l'importance de la récession économique qui a frappé les États-Unis en 2008 et 2009.

**Tableau T2 : Croissance de l'emploi: 1981-2010**Source: OECD <http://stats.oecd.org/index.aspx?queryid=559> ; et Tableaux 3A et 3C

Pays	Emploi Total (000s de personnes employées)			% Variation		
	1981	2007	2010	1981-2007	2007-2010	1981-2010
Finlande	2,384	2,486	2,448	4.3%	-1.5%	2.7%
Suède	4,287	4,525	4,523	5.6%	0.0%	5.5%
Japon	59,108	64,437	63,013	9.0%	-2.2%	6.6%
Royaume-Uni	24,430	29,225	29,043	19.6%	-0.6%	18.9%
France	22,599	26,811	26,679	18.6%	-0.5%	18.1%
Allemagne	34,285	39,724	40,490	15.9%	1.9%	18.1%
États-Unis	107,322	153,465	144,581	43.0%	-5.8%	34.7%
Canada	11,483	17,047	17,339	48.5%	1.7%	51.0%
Ontario	4,363	6,656	6,726	52.6%	1.0%	54.2%
Québec	2,836	3,889	3,984	37.1%	2.4%	40.5%

6. Si le Québec avait, sur la période 1981-2010, créé des emplois au même rythme que le ROC, il aurait créé 293 500 emplois de plus, soit 26% de plus que les 1 125 000 emplois effectivement créés

**Graphique 4 : Évolution de la création d'emplois: Québec, ROC, États-Unis. (1981-2010)**



Source: Statistique Canada: CANSIM, Tableau 282-0004. US Department of Labor, Census Bureau. Site internet: [www.bls.gov/data](http://www.bls.gov/data).

### **Population et création d'emplois**

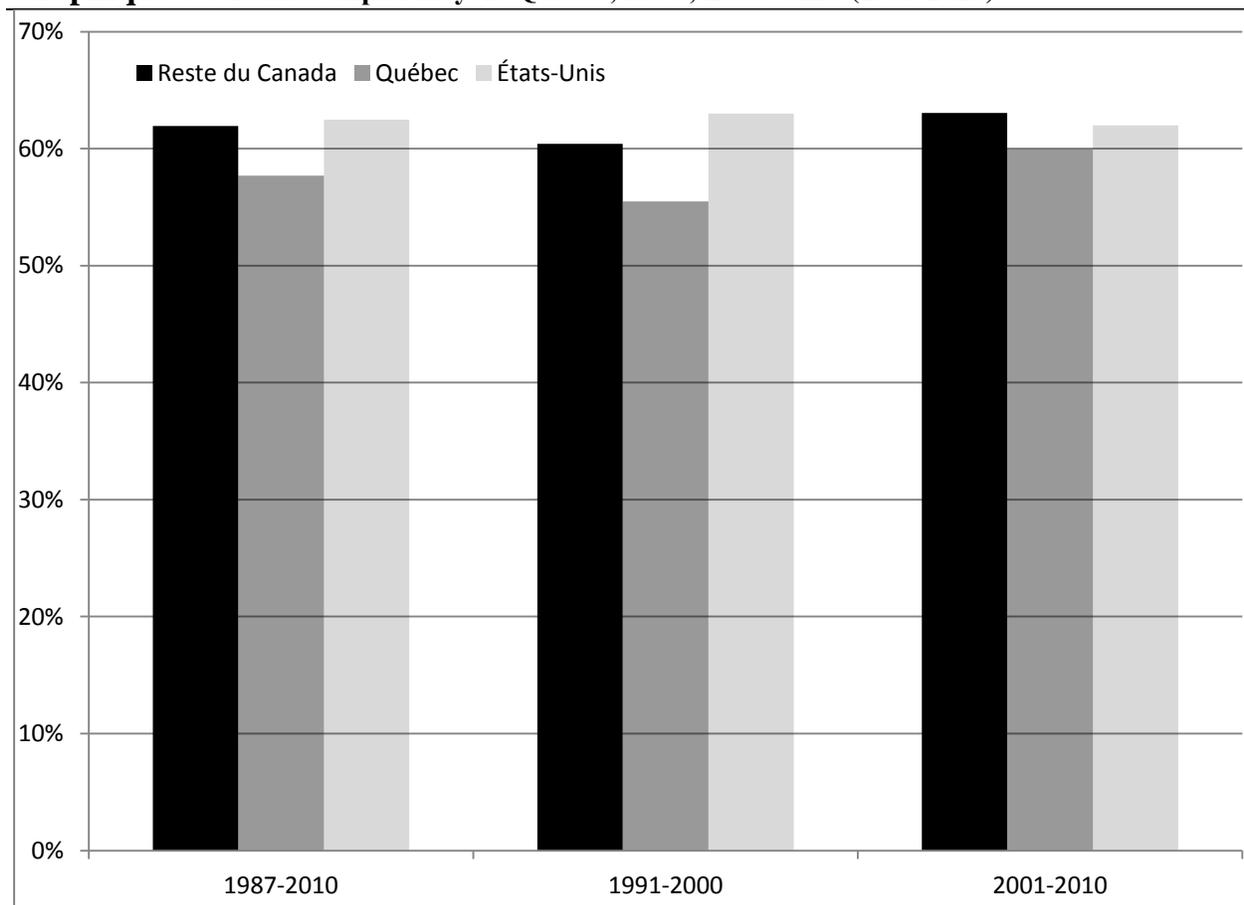
7. La performance décevante du Québec au chapitre de la création d'emplois n'est pas sans lien avec sa faible croissance démographique. Une fois encore, il y a interdépendance entre la création d'emplois et la croissance démographique. Une croissance plus faible des emplois implique une croissance plus faible de la population dans la mesure où cette population est suffisamment mobile pour réagir rapidement aux différences dans la disponibilité et la qualité des emplois offerts au Québec et ailleurs. Par contre, une faible croissance démographique peut impliquer une faible création d'emplois.
8. Dans une économie ouverte comme celle du Québec, on peut s'attendre à ce que le premier lien de causalité soit le plus fort : sans sous-estimer l'effet de la croissance démographique sur la création d'emplois, l'effet direct le plus important est certainement que la faible croissance des emplois au Québec explique sa faible croissance démographique.

## Évolution du taux d'emploi

9. Le taux d'emploi (Tableau 4), mesuré par le pourcentage de la population de 15 ans et plus détenant un emploi, est un indicateur crédible et révélateur de la santé économique d'une société. Les taux d'emploi ont significativement augmenté entre 2000 et 2010 par rapport aux années précédentes. Ce taux s'est élevé à 60,0% au Québec pour la période de 2001 à 2010 (10 ans) par rapport à 55,5% entre 1991 et 2000. Ce taux reste toutefois inférieur au taux de 63,1% observé dans le RDC.

10. Pour que le taux d'emploi au Québec soit égal au taux d'emploi moyen 2001-2010 du RDC, il faudrait au Québec 202 300 emplois supplémentaires ou 5,2% plus d'emplois que les 3 915 000 emplois de 2010.

**Graphique 6 : Taux d'emploi moyen: Québec, ROC, États-Unis. (1987-2010)**



Source : Statistique Canada : CANSIM, Tableau 282-0055. US Department of Labor, Census Bureau. Site internet: [www.bls.gov/data](http://www.bls.gov/data).

## **Taux d'activité et taux de chômage**

11. Ces résultats impliquent que les taux de chômage du Québec (7,2% en 2008, 8,5% en 2009 et 8,0% en 2010) se compare désavantageusement aux taux du RDC (5,8% en 2008, 8,2% en 2009 et 8,0% en 2010): les écarts « véritables » entre les taux de chômage (ou plus précisément les taux de non-emploi) sont en réalité plus importants. En effet, une création d'emploi trop faible peut amener plusieurs individus à cesser leur recherche d'emploi, prendre leur retraite ou simplement quitter la population active, auquel cas ils ne sont plus chômeurs sans pour autant travailler. Ainsi, le taux de chômage au Québec est sous estimé à cause du taux d'activité plus faible : 65,4% versus 67,6% en moyenne pour 2001-2010. Cette situation n'est pas nouvelle.
12. J'estime qu'en 2010 le « véritable taux de chômage comparable » est plus près de 11,0% que de 8,0% (taux officiel). En effet, il y avait au Québec en 2010 une moyenne de 338 500 chômeurs pour 4 253 600 actifs. Le taux d'activité moyen pour la période 2001-2010 était de 65,4% au Québec comparativement à 67,6% dans le RDC. Si le Québec avait le même taux d'activité que le RDC, sa population active serait de 4 396 700 au lieu de 4 253 600 soit 143 100 de plus. De toute évidence, ces personnes seraient en première approximation des chômeurs. Le taux de chômage serait donc en réalité sur une base comparable de  $(338\ 500 + 143\ 100) / 4\ 253\ 600 = 11,0\%$ .
13. Similairement en 2009, il y avait au Québec une moyenne de 355 600 chômeurs pour un nombre d'actifs de 4 204 000. Si le Québec avait le même taux d'activité que le RDC, sa population active serait de 141 400 de plus. De toute évidence, ces personnes seraient en première approximation des chômeurs. Le taux de chômage serait donc en réalité sur une base comparable de  $(355\ 600 + 141\ 400) / 4\ 345\ 400 = 11,4\%$ .

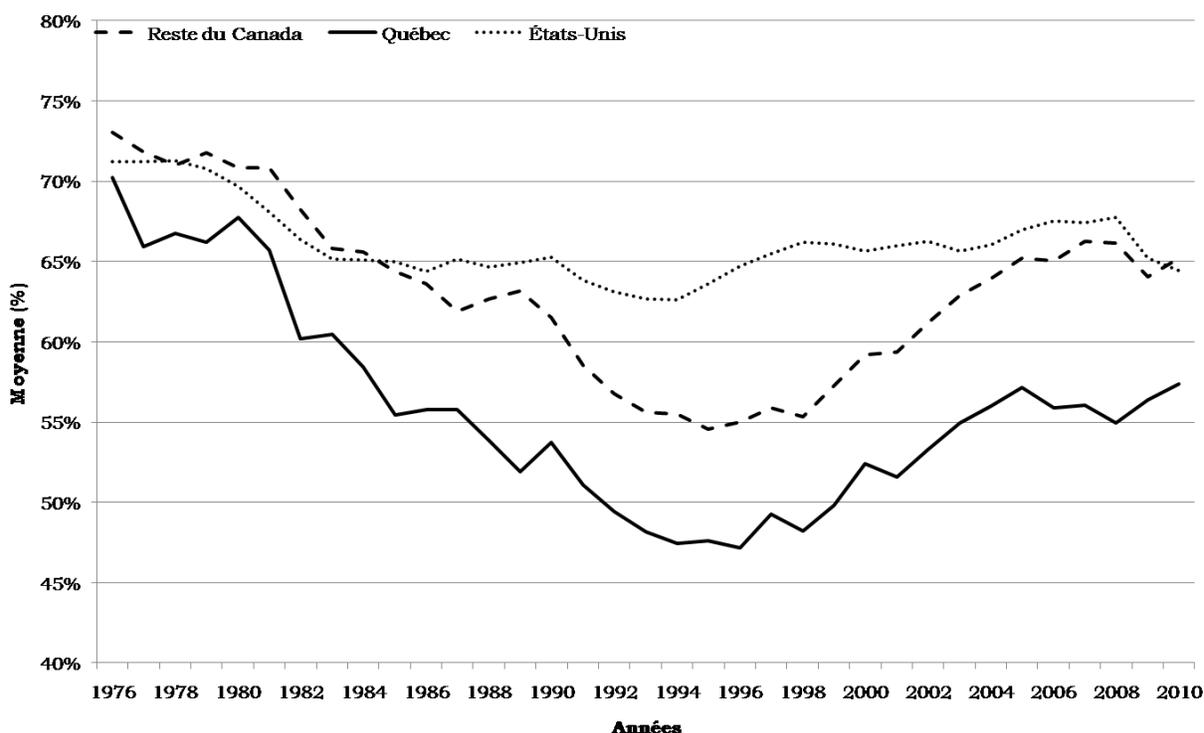
## **Taux d'emploi des hommes de 55-64 ans**

14. L'écart entre les taux d'emploi du Québec, du ROC et des États-Unis est particulièrement troublant pour les hommes de 55-64 ans (Tableau 5). Ce taux a baissé de manière significative au Québec au cours des trois dernières décennies. Alors que 70,3% des hommes de 55-64 ans détenaient en emploi au Québec en 1976, ce pourcentage est passé à 48,6% en 1996-99, soit une baisse de 21,7 points, pour remonter à 55,1% en 2001-10. Le taux d'emploi

au ROC passait pour le même groupe et les mêmes périodes de 73,0% à 55,9%, soit une baisse de 17,1 points, pour remonter ensuite à 63,5%. Aux États-Unis, il passait de 71,2% à 65,6%, soit une baisse de 5,6 points, avant de remonter à 66,3%.

15. Ainsi, pour la période récente 2001-10 (10 ans), le Québec accuse un retard, en termes du taux d'emploi des hommes de 55-64 ans, de 8,4 points de pourcentage par rapport au ROC (55,1% versus 63,5%) et de 13,0 points par rapport aux États-Unis. Ces statistiques sont troublantes dans la mesure où cette classe de travailleurs représente un capital humain important qui reste particulièrement sous-utilisé dans notre société et ce, à un coût potentiellement très important en termes de perte de bien-être.

**Graphique 7 : Taux d'emploi des hommes âgés de 55 à 64 ans: Québec, ROC, États-Unis. (1981-2010)**



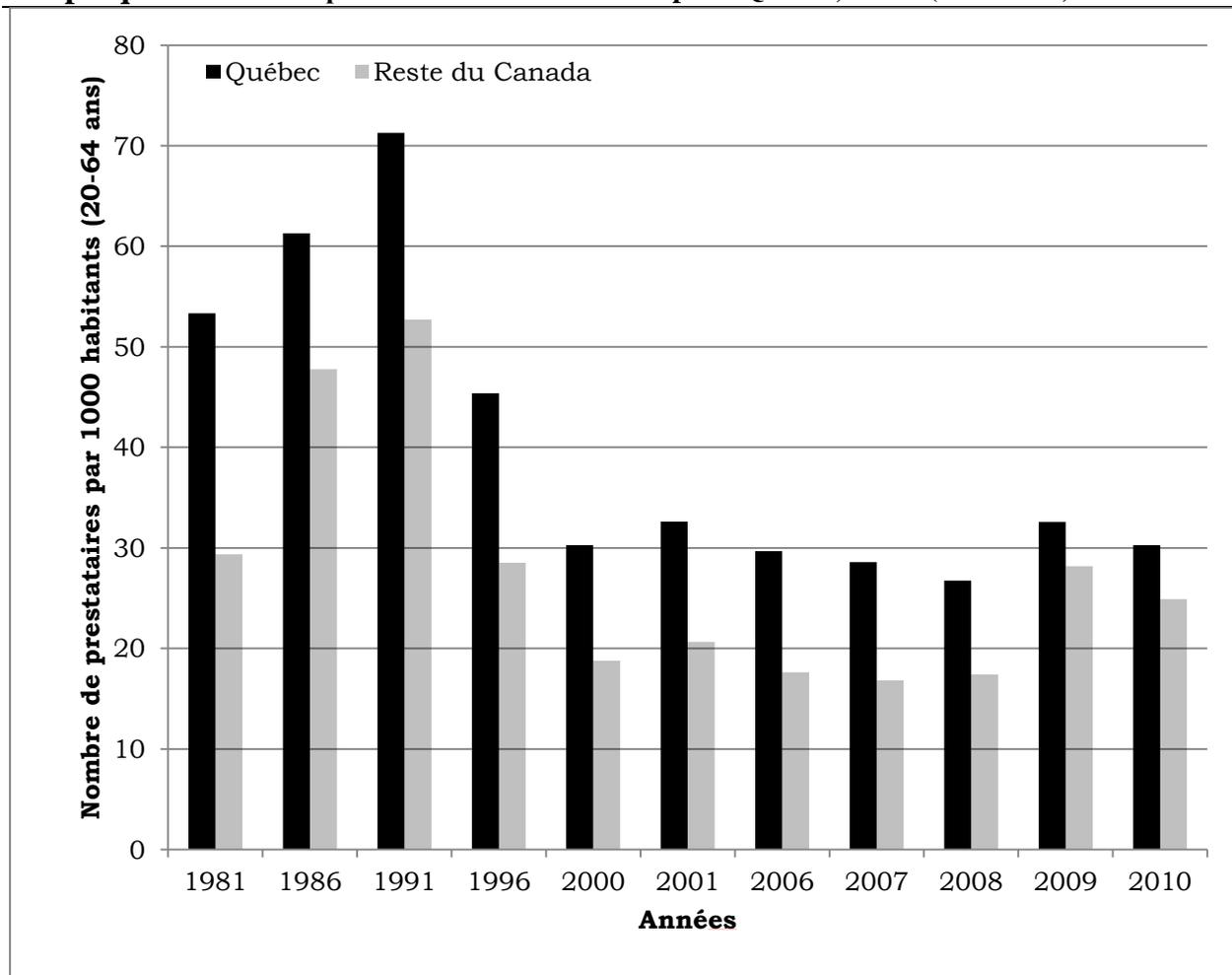
Source: Statistique Canada : CANSIM, Tableau 282-0002. US Department of Labor, Census Bureau. Site internet: [www.bls.gov/data](http://www.bls.gov/data).

### **Prestataires d'assurance-emploi**

16. Au niveau des prestataires d'assurance-chômage/emploi (Tableau 6), la situation peu enviable du Québec au sein du Canada n'a pas beaucoup évolué au cours des trente dernières années. Ainsi, bon an mal an, environ le tiers des prestataires d'assurance-chômage/emploi

au Canada proviennent du Québec, ce qui se traduit par un taux de prestataires nettement supérieur au Québec par rapport au ROC : 61,3 prestataires par 1 000 habitants (de 20 à 64 ans) au Québec versus 47,8 au ROC en 1986; 45,4 au Québec et 28,5 au ROC en 1996; 26,7 au Québec et 17,4 au ROC en 2008; 29,4 au Québec et 24,9 au ROC en 2010. C'est la hausse vertigineuse du nombre de prestataires au ROC en 2009 et 2010 (+48,3%) par rapport à la moyenne des dix années antérieures (+6,3% au Québec) qui explique cette amélioration de la situation relative du Québec, un effet direct de la récession qui a frappé plus durement le ROC, en particulier l'Ontario.

**Graphique 8 : Taux de prestataires d'assurance-emploi : Québec, ROC. (1981-2010)**



Source: Statistique Canada : CANSIM, Tableau 276-0002.

17. L'indice le plus révélateur de la situation et de la performance du Québec au niveau des prestataires d'assurance-chômage/emploi est le taux QC/ROC (Tableau 6) que mesure le ratio des taux de prestataires par 1000 habitants au Québec et au ROC. Ce taux QC/ROC était de 28,3% (61,3 par rapport à 47,8) en 1986, de 59,2% (45,4 par rapport à 28,5) en 1996 et de 53,5% (26,7 par rapport à 17,4) en 2008, et de 21,5% (30,3 versus 24,9) en 2010.

### **Nombre de faillites**

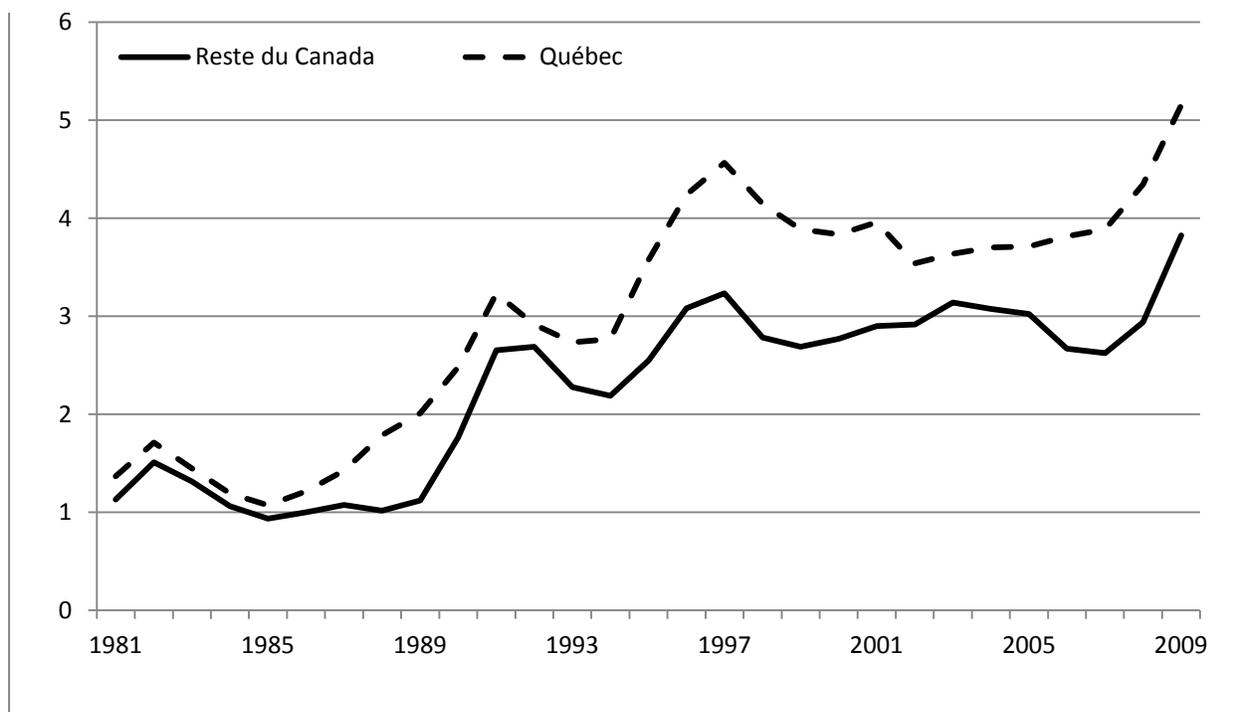
18. Quant au nombre de faillites (Tableaux 7A, 7B, 7C et 7D), nous observons que dans les années quatre-vingt et les années quatre-vingt-dix, environ 37% des faillites commerciales et 31% des faillites de ménages au Canada étaient québécoises.

19. Le taux de faillites de ménages (nombre de faillites par 1 000 de population de 15 ans et plus) a été de 4,2 au Québec en 1996, un taux de 37,6% supérieur au taux de 3,1 observé au ROC. En 2000, ce taux était de 3,8 au Québec, soit 38,5% supérieur au taux de 2,8 observé au ROC. En 2007, ce taux était de 3,9 au Québec, soit 48,2% supérieur au taux de 2,6 observé au ROC. En 2009 (dernières données disponibles), ce taux atteignait de 5,2 au Québec, soit 34,7% supérieur au taux de 3,8 observé au ROC.

20. Au niveau des faillites commerciales, la situation a beaucoup évolué dans le temps : entre 1981 et 1997, les faillites commerciales au Québec représentaient bon an mal an près de 38% des faillites au Canada. Depuis 1998, la situation s'est légèrement améliorée et les faillites commerciales au Québec en 2008-2009 représentaient 35,0% du total canadien, après une certaine embellie en 2000-2005.

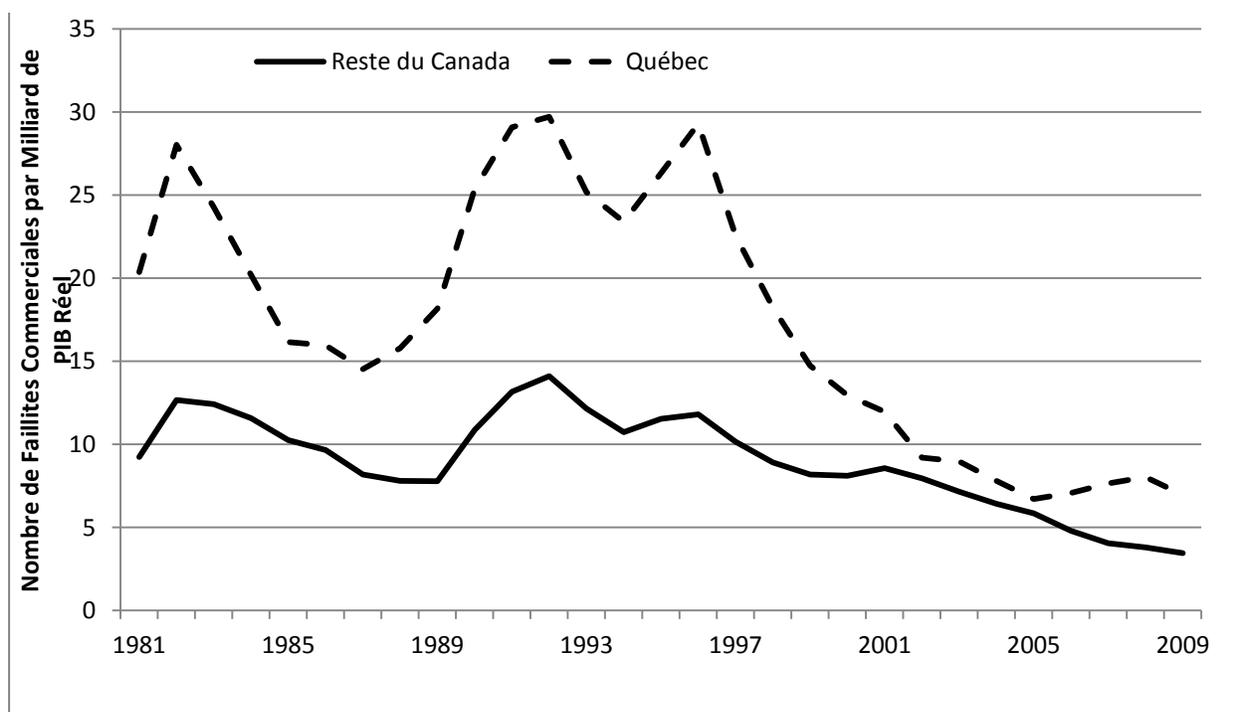
21. Pour obtenir une image plus fidèle de la réalité, il est utile de définir un taux de faillites commerciales par rapport à la taille du PIB : le nombre de faillites commerciales par milliard de PIB était de 29,3 au Québec en 1996 comparativement à 11,8 au ROC. Les taux correspondants étaient de 13,0 et 8,1 en 2000, de 7,6 et 4,0 en 2007 et de 7,0 et 3,5 en 2009.

**Graphique 9 : Taux de faillites des ménages: Québec, ROC. (1981-2010)**



Source : Statistique Canada : CANSIM, Tableaux 177-0001, 177-0002, 177-0006.

**Graphique 9 : Taux de faillites commerciales: Québec, ROC. (1981-2010)**



Source : Statistique Canada : CANSIM, Tableaux 177-0001, 177-0002, 177-0006.

## **La rémunération relative au Québec, au Canada et en Ontario**

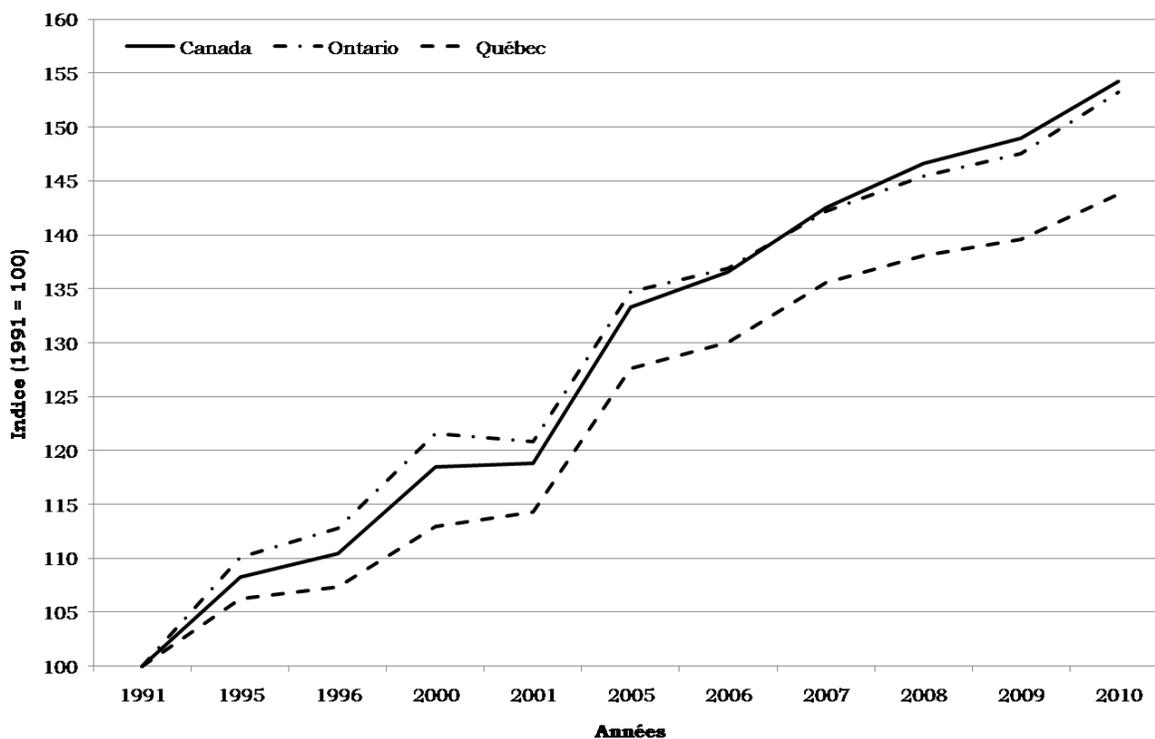
22. En 2005, le revenu médian pour toutes les familles de recensement<sup>5</sup> était de 69 156\$ en Ontario comparativement à 58 678\$ au Québec (Tableau 8A), une différence de 18%. Pour le revenu médian des ménages privés<sup>6</sup> en 2005, l'écart était de 30% : soit 60 455\$ en Ontario et 46 419\$ au Québec. De plus en 2005, la proportion de faibles revenus avant impôt s'établissait à 17,2% au Québec comparativement à 14,7% en Ontario.
23. En 2005, le revenu médian pour toutes les familles de recensement était de 69 321\$ à Toronto comparativement à 61 361\$ à Montréal (Tableau 8A), un écart de 13%. Pour les ménages privés, le revenu médian en 2005 était de 64 128\$ à Toronto relativement à 47 979\$ à Montréal, une différence de 34%. De plus en 2005, la proportion de faibles revenus avant impôt s'établissait à 21,1% à Montréal comparativement à 18,4% à Toronto.
24. En termes de rémunération hebdomadaire moyenne incluant le temps supplémentaire (Tableau 7E), la position du Québec par rapport au RDC s'est dégradée depuis 20 ans (période de disponibilité de données comparables). Alors que le niveau relatif de la rémunération hebdomadaire moyenne au Québec par rapport au niveau observé au Canada était supérieure à 98% durant la période des années 1991-1993, ce niveau relatif n'atteint plus que 92,4% en 2009 et 91,9% en 2010.
25. De même, le niveau relatif de la rémunération hebdomadaire moyenne incluant le temps supplémentaire au Québec par rapport au niveau observé en Ontario a diminué dans le temps. (Tableau 8B). Alors qu'il s'établissait à 93,2% durant la période des années 1991-1995, ce niveau a diminué pour atteindre 89,2% durant la période 1996-2000, et n'atteint plus que 88,8% en 2010.

---

<sup>5</sup> Une famille de recensement est définie par Statistique Canada comme étant un couple marié (avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en union libre (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un enfant dans le même logement.

<sup>6</sup> Un ménage privé est défini par Statistique Canada est défini comme une personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Un ménage privé peut être composé de groupes de familles (familles de recensement) avec ou sans autres personnes, de deux familles ou plus partageant le logement, d'un groupe de personnes non apparentées, ou d'une personne vivant seule.

**Graphique 10 : Rémunération hebdomadaire moyenne incluant temps supplémentaire, 1991-2010**



Source : Statistique Canada: CANSIM, Tableau 281-0026

### **Dépenses privées et publiques d'investissement**

26. Les données sur les dépenses d'investissement des entreprises (Tableaux 9A à 9C) nous permettent d'observer divers éléments importants de la situation économique relative du Québec par rapport au ROC. La part des dépenses d'investissement des entreprises dans le PIB réel est plus faible au Québec durant toute la période 1981-2008. Même si les dépenses d'investissement des administrations publiques en pourcentage du PIB ont été plus importants au Québec qu'au ROC depuis 1992, les dépenses totales d'investissement dans le PIB réel restent plus faibles au Québec durant toute la période 1981-2010, allant d'un écart de plus de 4,9 points de pourcentage au début des années quatre-vingts (1981-1985), à 2,9 points en 1995-1999, et à 2,17 points en 2001-2010.

27. Par rapport au RDC, le ratio des investissements des entreprises sur le PIB est, pour les 10 années 2001-2010, inférieur en moyenne de 2,85 points de pourcentage. Cela implique un

déficit (en \$2002) de 73,0 milliards \$ sur un total de 428,8 milliards \$; pour 2010 seulement, un déficit de 7,8 milliards \$ sur des investissements d'entreprises de 47,4 milliards \$.

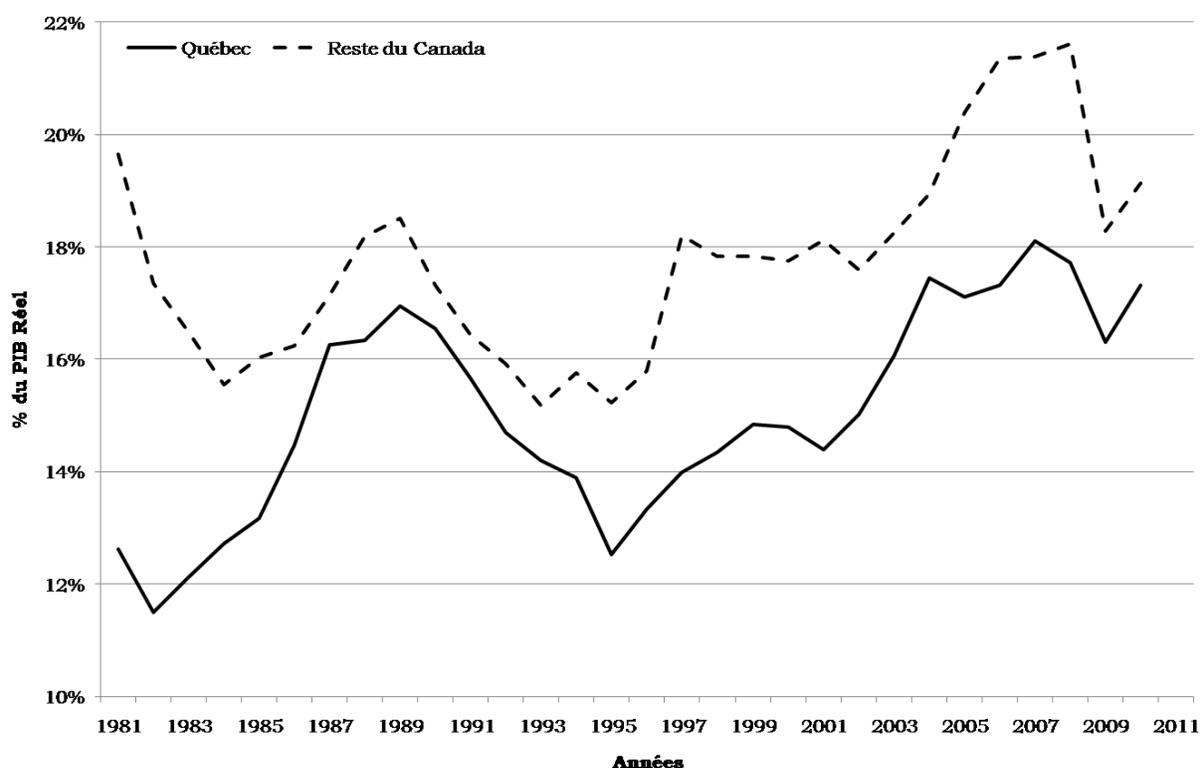
28. Ces différences sont importantes car elles témoignent d'une dégradation continue de la capacité de production et d'innovation, et donc éventuellement de la position concurrentielle du Québec : les investissements sont relativement moins rentables et la faiblesse relative des investissements conditionne la productivité future de l'économie.

29. Cette situation au niveau des investissements des entreprises est préoccupante car le Québec exportait en moyenne sur la période 2001-2010 plus de 55% de sa production de biens et services (PIB), vers le ROC pour 36% et vers l'international pour 64%. Ainsi, près de trois emplois sur cinq au Québec dépendent directement ou indirectement des marchés extérieurs.

---

**Graphique 11 : Investissements des entreprises en pourcentage du PIB:  
Québec, ROC (1981-2010)**

---

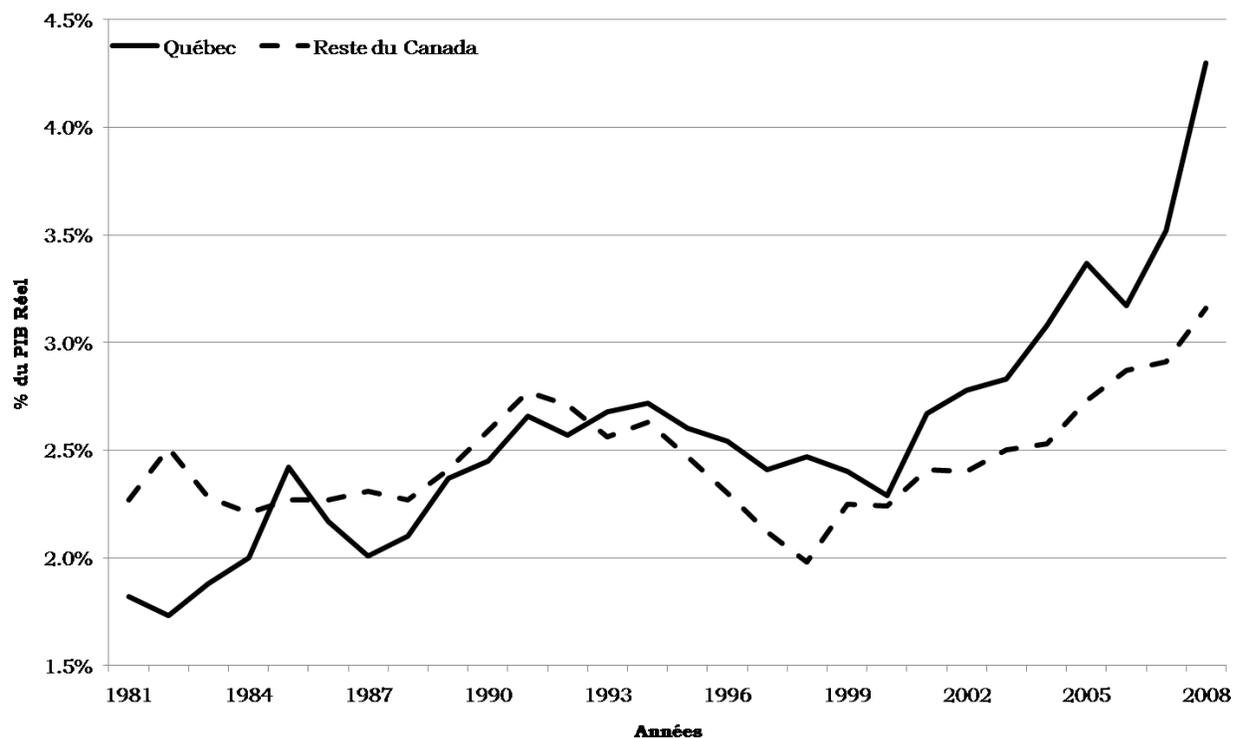


---

Source : Statistique Canada : CANSIM, Tableau 384-0002.

---

**Graphique 12 : Investissements des administrations publiques en pourcentage du PIB:  
Québec, ROC. (1981-2010)**



Source : Statistique Canada : CANSIM, Tableau 384-0002.

30. Au niveau des investissements totaux (entreprises et administrations publiques), le ratio est inférieur de 2,17 points de pourcentage. Cela implique un déficit s'élève à 55,6 milliards \$ sur un total de 521,0 milliards \$; pour 2010 seulement, un déficit de 5,9 milliards \$ sur des investissements totaux de 61,2 milliards \$.

### **Productivité**

31. L'évolution comparée de la productivité du travail est un facteur explicatif important des variations du niveau de vie. Les tableaux T3 et T4 illustrent la position du Québec par rapport à divers pays de l'OCDE selon deux mesures globales de la productivité, le PIB par emploi et le PIB par heure travaillée.

**Tableau T3 : Croissance du PIB par emploi: 1981-2010**

Sources : OECD <http://stats.oecd.org/index.aspx?queryid=559> ; Tableaux T1 et T2

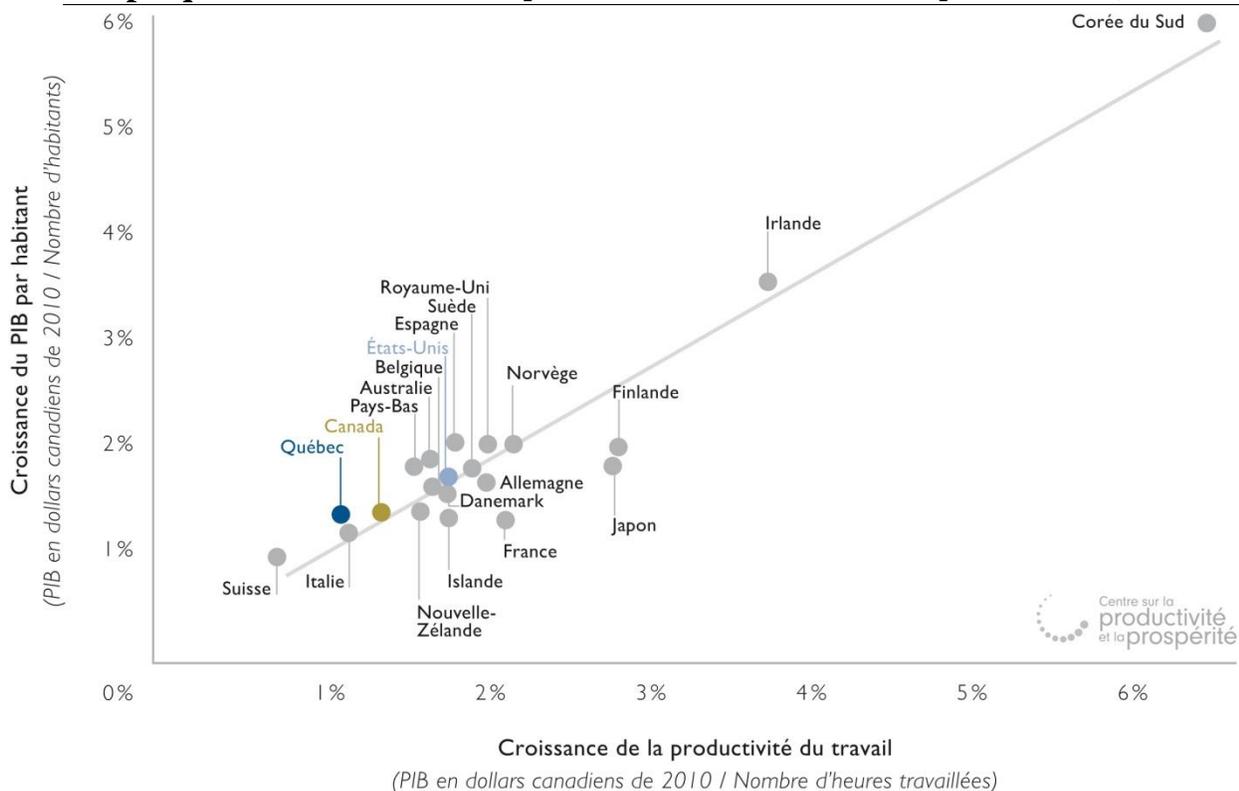
Pays	PIB / Emploi (Prix et PPA constants, en \$US)			% Variation		
	1981	2007	2010	1981-2007	2007-2010	1981-2010
Finlande	36,261	71,270	69,518	96.5%	-2.5%	91.7%
Suède	39,394	70,320	70,045	78.5%	-0.4%	77.8%
Japon	36,158	62,778	61,878	73.6%	-1.4%	71.1%
Royaume-Uni	41,819	70,186	68,085	67.8%	-3.0%	62.8%
France	48,835	70,667	69,638	44.7%	-1.5%	42.6%
Allemagne	47,879	69,178	67,607	44.5%	-2.3%	41.2%
États-Unis	55,251	85,472	89,726	54.7%	5.0%	62.4%
Canada	51,140	69,781	69,325	36.5%	-0.7%	35.6%
Ontario	52,286	72,675	70,776	39.0%	-2.6%	35.4%
Québec	49,649	61,938	62,644	24.8%	1.1%	26.2%

**Tableau T4 : Croissance du PIB par heure travaillée: 1981-2010**  
 Sources : OECD <http://stats.oecd.org/index.aspx?queryid=559> et Tableau T1

Pays	Heures travaillées		PIB/heure travaillée (Prix et PPA constants, en \$US)	
	1981-2007	1981-2010	1981-2007	1981-2010
Finlande	-4.1%	-6.1%	113.7%	109.6%
Suède	11.7%	12.6%	68.6%	66.7%
Japon	-7.6%	-12.3%	104.9%	108.0%
Royaume-Uni	16.8%	14.5%	71.9%	69.0%
France	-2.8%	-2.9%	76.7%	73.3%
Allemagne	-2.5%	-1.3%	71.7%	69.0%
États-Unis	42.2%	32.9%	55.5%	64.6%
Canada	42.4%	41.8%	42.2%	44.3%
Ontario	46.5%	44.9%	44.8%	44.0%
Québec	31.6%	32.0%	30.0%	34.3%

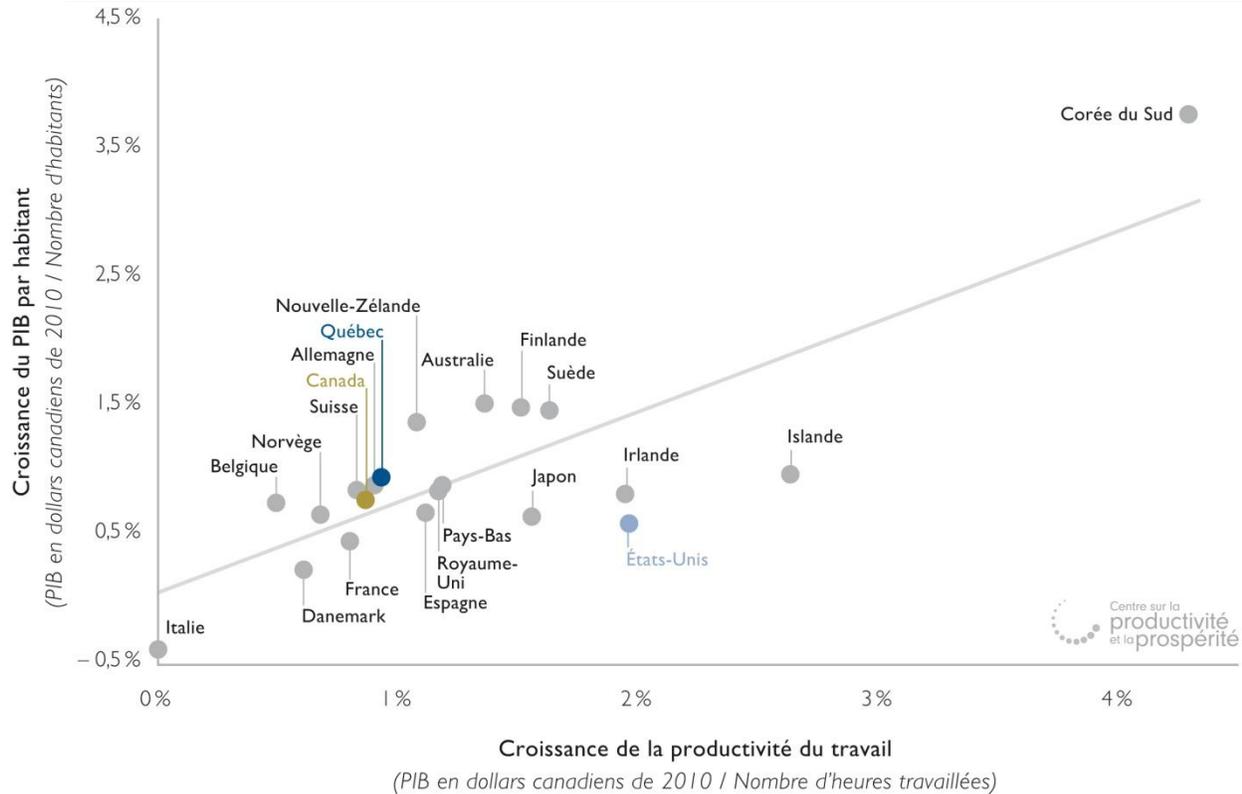
32. Les deux graphiques ci-dessous révèlent que la Corée du Sud et l'Irlande ont connu une forte croissance dans la productivité du travail (au-delà de 3%) et ont donc pu profiter de gains appréciables en termes de niveau de vie. Le Québec apparaît avant dernier au niveau des gains de productivité parmi les 24 pays ou régions de l'OCDE retenus. Les données (différentes) du tableau 1B montrent que le taux de croissance annuel moyen du PIB par habitant a été de 1,33% au Québec entre 1981 et 2010 comparativement à 1,38% pour le ROC. Selon le CPP, « On y constate qu'entre 1981 et 2010, la croissance annuelle moyenne du niveau de vie observée pour chaque pays sélectionné est proportionnelle à la croissance annuelle moyenne de sa productivité du travail. Un pays qui améliore sa productivité du travail sur une longue période voit donc son niveau de vie s'améliorer de manière significative. »

**Graphique 13A: Croissance de la productivité du travail et du PIB par habitant. (1981-2010)**



Source : Centre de la Productivité et de la Prospérité. HEC Montréal, Bilan 2011, graphique 1.

### Graphique 13B: Croissance de la productivité du travail et du PIB par habitant. (2000-2010)



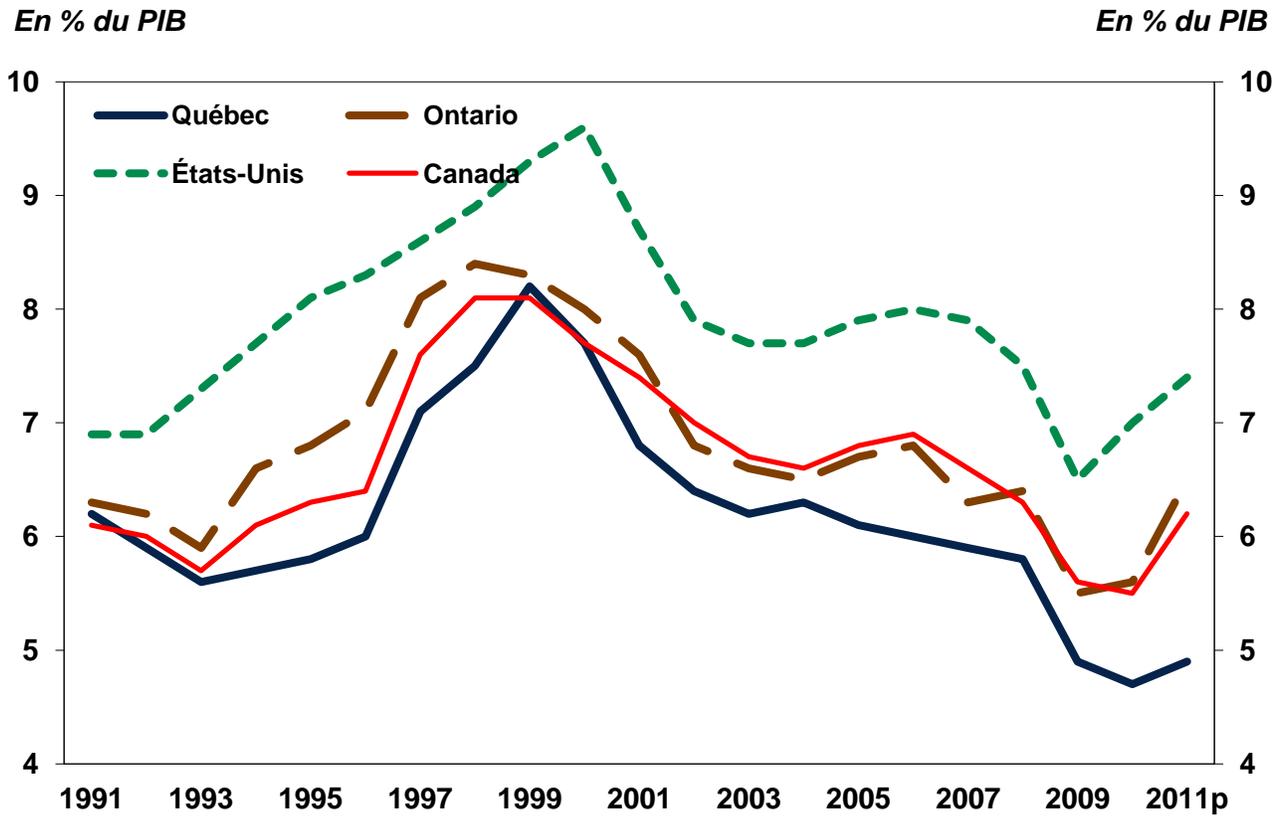
Source : Centre de la Productivité et de la Prospérité. HEC Montréal, Bilan 2011, graphique 5.

33. En plus de la relation positive entre les gains de productivité et les gains de niveau de vie (PIB par habitant), il existe aussi un lien étroit entre le niveau des investissements en machines et équipements et la productivité dans une économie. En effet, ces investissements améliorent l'efficacité du processus de production et la productivité et en conséquence augmentent la compétitivité des entreprises.

34. Nous avons déjà discuté du retard persistant de l'investissement au Québec depuis plus de dix ans, en particulier au niveau des investissements des entreprises (paragraphe 40 à 44 ci-dessus). On remarque au Graphique 14 une diminution importante au Québec dans les investissements en machines et équipements (en % du PIB) et au Graphique 15 une diminution tout aussi importante dans la productivité relative de son économie. La productivité au Québec s'est maintenue à quelque 10% inférieure de celle des États-Unis entre 1981 et 2000 pour chuter à plus de 20% en 2008.

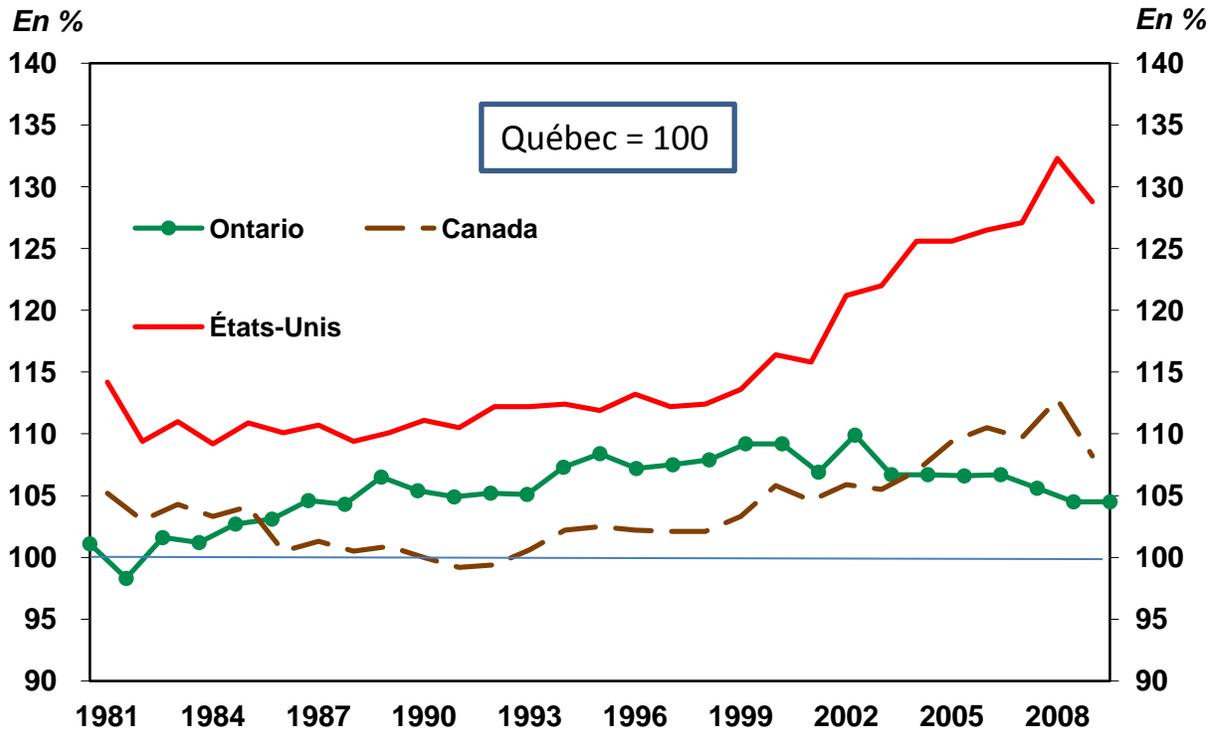
**Graphique 14 : Investissement des entreprises en machines et équipements,  
Canada, Québec, Ontario et États-Unis (1991-2010)**

Source : Desjardins, Études économiques



## Graphique 15 : Niveau de productivité : Ontario, Canada, États-Unis vs. Québec (1981-2008)

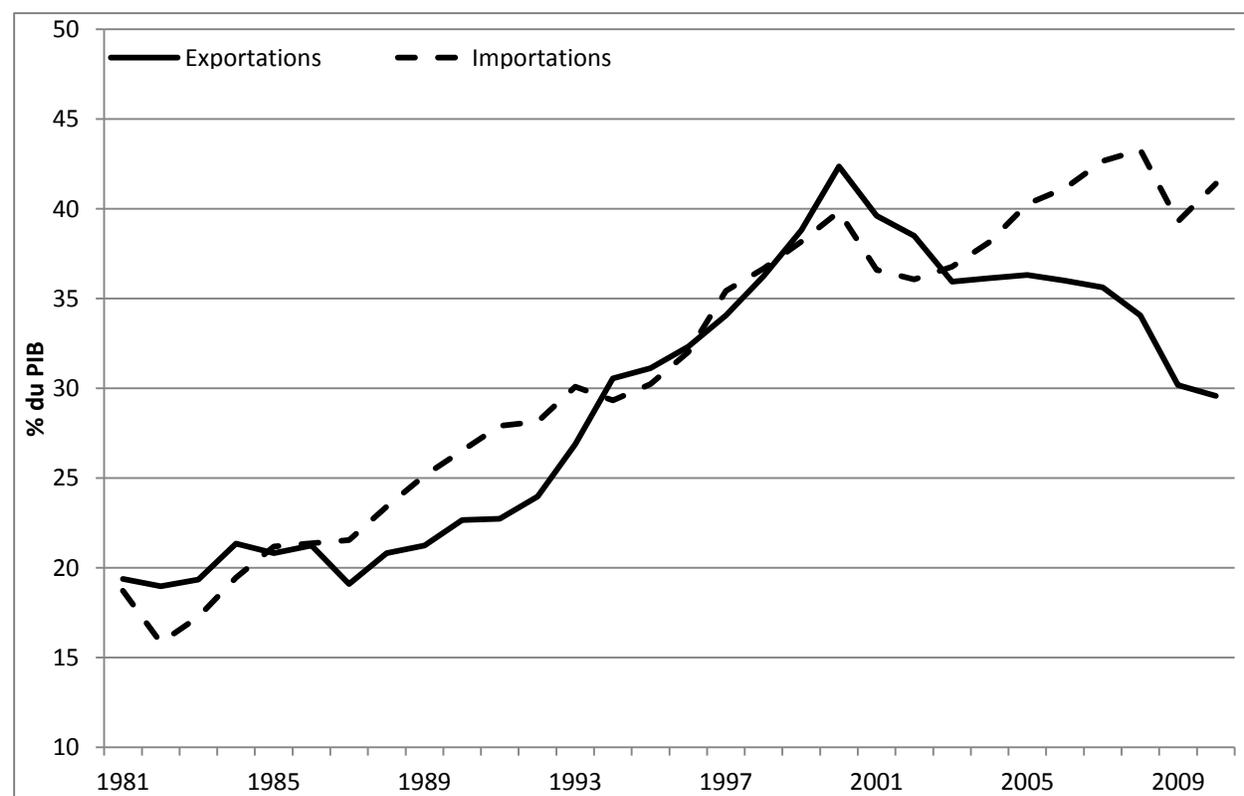
Source : Desjardins, Études économiques



## Commerce extérieur

35. Au niveau du commerce interprovincial et international (Tableaux 9D à 9F), le Québec et le ROC ont des économies de plus en plus ouvertes sur l'extérieur. Les exportations totales du Québec (en \$ de 2002) ont doublé (+102,1%) de 1981 à 2010, même si elles ont baissé de 6,3% de 2000 à 2010. Le Québec exportait en moyenne sur la période 2001-2010 (10 ans) plus de 55% de sa production de biens et services (PIB), vers le ROC pour 36% et vers l'international pour 64%; les exportations internationales du Québec représentaient plus de 35% de son PIB et les exportations vers le RDC plus de 20% de son PIB. Sur la période 2006-2010 (5 ans), les exportations internationales du Québec représentaient plus de 33% de son PIB et les exportations vers le ROC près de 20% de son PIB comparativement à 19,7% et 22,7% respectivement dans la période 1981-1985 (toujours en \$ de 2002). Au total, le Québec contribuait en 2010 pour 20,7% du PIB du Canada et pour 18,2% des exportations internationales du Canada.

**Graphique 16: Exportations et importations Internationales en pourcentage du PIB Réel au Québec. (1981-2008)**



Source : Statistique Canada : CANSIM, Tableau 384-0002.

36. Sur la période 2001-2010, les importations internationales du Québec représentaient plus de 39% de son PIB et les importations en provenance du RDC près de 21% de son PIB; les importations totales représentent près de 60% du PIB du Québec.
37. On cite de plus en plus les données des secteurs de la haute technologie (produits aéronautiques, pharmaceutiques, électroniques et de communication, machines de bureau et ordinateurs) pour comparer le Québec aux autres économies régionales en Amérique du Nord. On cite en particulier les données sur les exportations. Les données disponibles publiées par l'Institut de la statistique du Québec classent les exportations technologiques selon quatre niveaux: haute technologie, moyenne-haute, moyenne-faible et faible technologie (Tableaux 10A à 10E).
38. Au niveau des exportations, on mentionne à juste titre que sur la période 2001-2010 (10 ans) près de 43% des exportations canadiennes des secteurs de haute technologie proviennent du Québec. Mais on oublie trop souvent de mentionner que si les secteurs de haute technologie ont eu le vent dans les voiles entre 1993 et 2000, la situation a été plus difficile depuis cette période. En effet, les exportations du Québec pour ces secteurs de haute technologie sont revenues en 2010 à leur niveau de 1997-98, avec une baisse de 46,3% depuis 2000. Cette baisse a aussi été importante pour le ROC, mais à un niveau moindre avec une baisse de 18,8%. Le Québec reste néanmoins le leader canadien pour les exportations de haute technologie avec 35,1% des exportations canadiennes en 2010, en baisse cependant par rapport au niveau de 44,9% en 2000.
39. Par ailleurs, dans le secteur de la moyenne-haute technologie, dont le poids économique est beaucoup plus important (les exportations canadiennes de haute technologie ont atteint en moyenne, pour la période 2001-2010, 39,8 milliards par rapport à 125,5 milliards pour les exportations de moyenne-haute technologie), la position du Québec est moins enviable. En effet, si on combine les secteurs de la haute technologie et de la moyenne-haute technologie, le Québec ne représente que 16,1% des exportations canadiennes au cours de la décennie 2001-2010.
40. Toutefois, malgré la baisse des exportations de haute technologie entre 2000 et 2010, ces exportations ont connu au Québec une augmentation de 129,3% depuis 1990 par rapport à

une augmentation de 262,9% pour le ROC. Pour les exportations de faible technologie, les augmentations sur la même période ont été de 96,3% au Québec et de 83,4% au ROC.

41. Le Québec semble être en voie de perdre son leadership dans les exportations de haute technologie (produits aéronautiques, pharmaceutiques, électroniques et de communication, machines de bureau et ordinateurs) sans par ailleurs faire de gain appréciable dans les exportations de moyenne-haute technologie, de moyenne-faible technologie ou de faible technologie : le Québec représentait 35,1% des exportations canadiennes de haute technologie en 2010 versus 44,9% en 2000, 8,8% des exportations canadiennes de moyenne-haute technologie en 2010 versus 8,2% en 2000, 21,3% des exportations canadiennes de moyenne-faible technologie en 2010 versus 25,3% en 2000, et 24,1% des exportations canadiennes de faible technologie en 2010 versus 26,2% en 2000.<sup>7</sup>

### **La dette**

42. Caractériser l'évolution comparée de la dette du Québec est une opération délicate dans la mesure où il existe plusieurs mesures des niveaux de dette provinciale. En fait, chaque gouvernement provincial utilise un cadre financier ou périmètre comptable qui lui est propre pour calculer sa dette « officielle ». La diversité des cadres financiers donne lieu à des manipulations comptables plus ou moins douteuses de la part des gouvernements, rendant difficile tout effort d'analyse rigoureuse et transparente.

43. La « dette totale du gouvernement » du Québec, telle que calculée par le Ministère des finances<sup>8</sup> (Tableau 11A), comprend les dettes directes et le passif net au titre des régimes de retraite des employés de l'État. Elle s'élevait à 148,0 milliards (49,9% du PIB) au 31 mars 2008, à 151,4 milliards (50,1% du PIB) au 31 mars 2009 et à 163,3 milliards (53,8% du PIB) au 31 mars 2010.

44. Pour obtenir la « dette à long terme du secteur public » du Québec (Tableau 11B), il faut ajouter à la dette totale du gouvernement les dettes des réseaux de l'éducation et de la santé

---

<sup>7</sup> L'Ontario a connu sur cette période une performance appréciable d'exportations dans les quatre niveaux technologiques : elle représentait 55,0% des exportations canadiennes de haute technologie en 2010 versus 39,0% en 2000, 71,7% des exportations canadiennes de moyenne-haute technologie en 2010 versus 81,8% en 2000, 49,4% des exportations canadiennes de moyenne-faible technologie en 2010 versus 49,4% en 2000, et 32,2% des exportations canadiennes de faible technologie en 2010 versus 26,2% en 2000.

<sup>8</sup> Finances Québec, *Budget – Plans budgétaires 2007-2008 et 2009-10*.  
<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2007-2008/index.asp>

et des services sociaux, d'Hydro-Québec, des municipalités et organismes municipaux et des autres entreprises du gouvernement. Cette mesure de la dette atteint 199,3 milliards (67,1% du PIB) au 31 mars 2008, 215,3 milliards (71,1% du PIB) au 31 mars 2009 et à 221,7 milliards (73,0% du PIB) au 31 mars 2010.

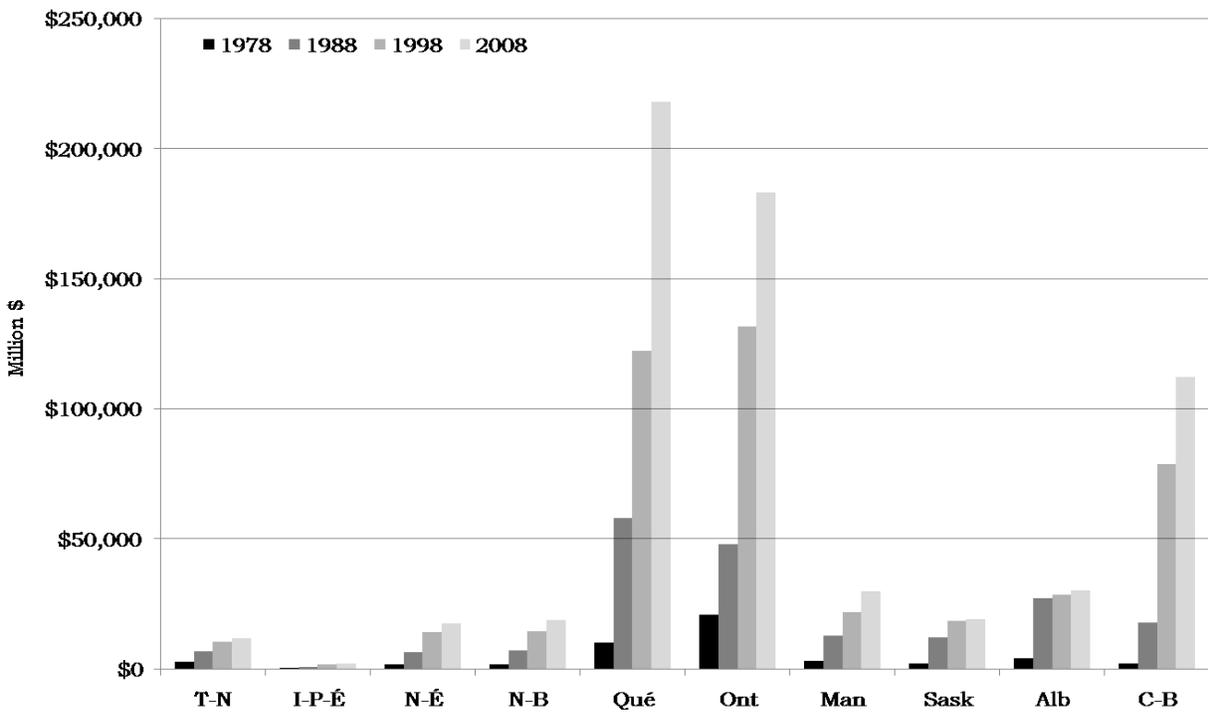
45. Pour comparer l'évolution de la dette du Québec avec celle des autres provinces, il faut utiliser la mesure de la dette utilisée par Statistique Canada (Système de gestion financière<sup>9</sup> – SGF ; Tableaux 11C à 11F). La mesure du SGF est plus inclusive que la « dette totale du gouvernement » mais diffère de la « dette à long terme du secteur public ». Son avantage est de permettre une certaine comparaison entre les provinces. Mais cette mesure reste bien imparfaite car elle n'inclut pas, entre autres éléments, les déficits actuariels (passif net) de programmes de dépenses, y compris le Canada Pension Plan ou le Régime des rentes du Québec, ayant une certaine pérennité et représentant donc des engagements de l'État. Ainsi, la dette du Québec au sens du SGF, de même que la « dette à long terme du secteur public » représentent des évaluations conservatrices de la dette publique du Québec.

46. Selon le SGF, la dette du Québec atteint 218,0 milliards en 2008 (dernière année de données disponibles), une augmentation de 78,2% depuis 1998 et de 231,6% depuis 1990. La dette de l'Ontario atteignait 183,1 milliards en 2008, une augmentation de 39,2% depuis 1998 et de 212,1% depuis 1990. Quant à la dette par habitant, elle atteignait 28 114\$ au Québec en 2008 par rapport à 14 159\$ en Ontario, 23 557\$ à Terre-Neuve et 8 373\$ en Alberta.

---

<sup>9</sup> Le Système de Gestion Financière (SGF) de Statistique Canada permet d'harmoniser, mais de manière limitée et incomplète, la comptabilité des administrations provinciales. Le SGF inclut dans la dette provinciale, la dette des ministères et organismes qui rendent des services pour le compte du gouvernement (conseils, commissions et fonds autonomes, régimes de pensions non provisionnés, collèges et écoles de formation professionnelle et de métiers, universités, établissements de services de santé et de services sociaux, conseils de santé, organismes de services sociaux et conseils communautaires).

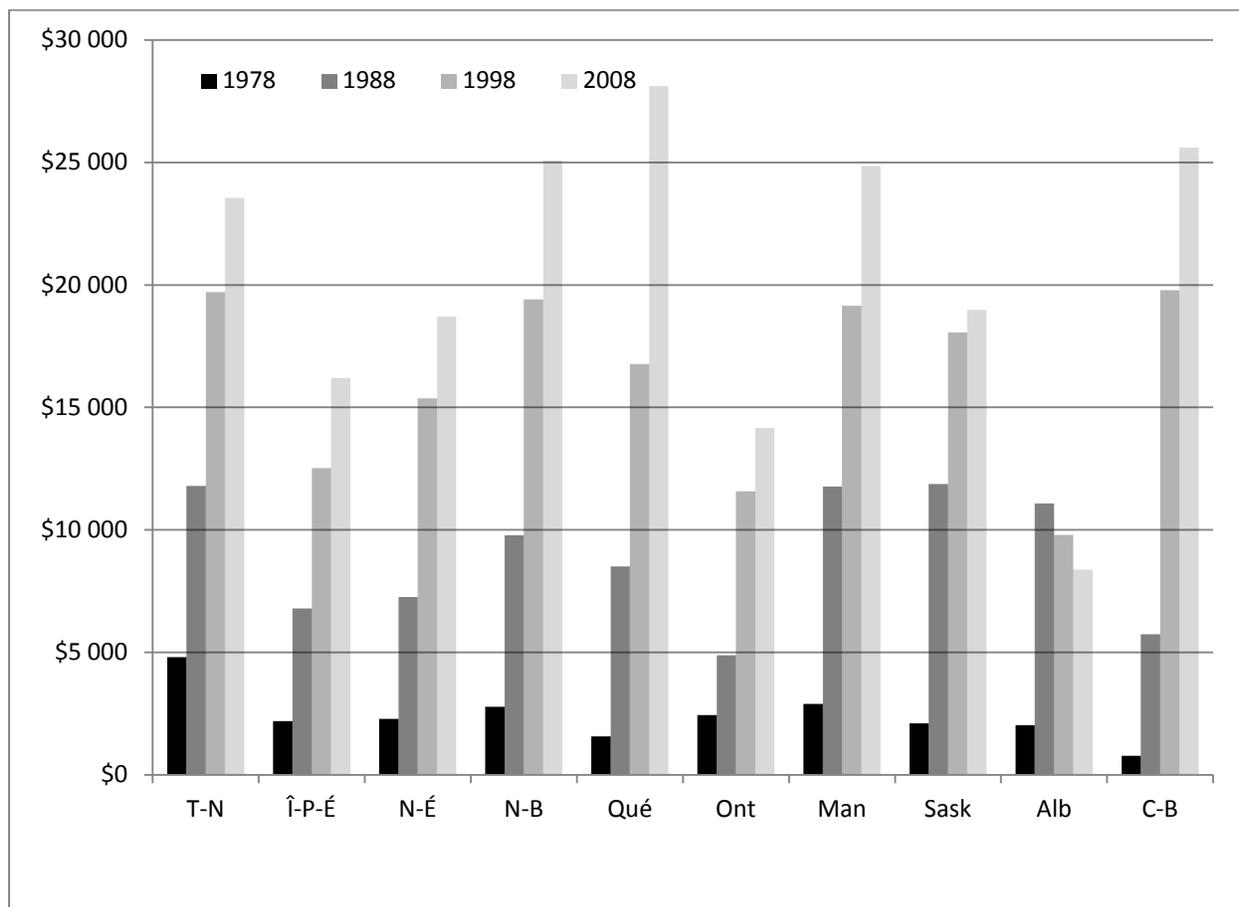
**Graphique 17 : Dette totale des provinces canadiennes (SGF). (1978-1988-1998-2008)**



Source: Statistique Canada: CANSIM, Tableau 385-0014. Système de Gestion Financière (SGF).

Source: Statistique Canada : CANSIM, Tableau 385-0014. Système de Gestion Financière (SGF).

**Graphique 18 : Dette totale par habitant des provinces canadiennes (SGF). (1978-1988-1998-2008)**



Source : Statistique Canada : CANSIM, Tableau 385-0014 et 051-0001. Système de Gestion Financière (SGF).

47. Pour mieux évaluer le fardeau que peut représenter cette dette, il faut aussi considérer les actifs sous contrôle du gouvernement en question. Les actifs sont de deux grands types, les actifs financiers et les actifs immobiliers ou corporels. Les premiers peuvent être évalués à leur valeur marchande mais les seconds (routes, hôpitaux, écoles, etc.) peuvent difficilement l'être.

48. Le SGF permet de calculer la dette (partielle car incomplète) provinciale nette des actifs financiers des gouvernements (y compris ceux des divers organismes considérés). Ainsi, toujours selon le SGF, la dette nette (nette des actifs financiers seulement) du Québec atteint 106,2 milliards en 2008, une augmentation de 21,3% depuis 1998 et de 137,7% depuis 1990. La dette de l'Ontario atteignait 115,2 milliards en 2008, une augmentation de 6,5% depuis

1998 et de 205,7% depuis 1990. En 2008, la dette nette par habitant au sens du SGF atteignait 13 706\$ au Québec versus 8 904\$ en Ontario, 15 729\$ à Terre-Neuve et -10 204\$ en Alberta.

49. Pour obtenir un meilleur portrait de l'acuité du problème de la dette, il faudrait ajouter à la dette nette au sens du SGF les éléments du passif du gouvernement qui ne sont pas comptabilisés dans les mesures actuelles de la dette<sup>10</sup> et soustraire non seulement la valeur des actifs financiers mais aussi la valeur des actifs immobiliers sous contrôle du gouvernement en question. Les premiers peuvent être évalués à leur valeur marchande mais les seconds (routes, hôpitaux, écoles, etc.) peuvent difficilement l'être.

50. La valeur des « actifs immobiliers du Gouvernement du Québec » est de toute évidence considérable si on pense à l'ensemble des infrastructures et équipements publics qui supportent dans un certain sens la dette gouvernementale, publique ou sociale. La valeur des immobilisations publiques non-marchandes correspond à l'accroissement de valeur socio-économique (valeur incrémentale) qu'elles permettent de générer. À défaut de pouvoir compter sur une valeur marchande (impossible ou très difficile à obtenir dans bien des cas vu l'absence quasi-générale de marchés pour plusieurs de ces équipements et infrastructures), on pourrait utiliser la valeur aux livres (valeur non encore amortie, selon les règles comptables généralement reconnues) ou le coût de remplacement de ces infrastructures, du moins celles qu'on voudrait aujourd'hui maintenir. Pour ne prendre qu'un exemple, les immobilisations (actifs corporels) au bilan d'Hydro-Québec présentaient une valeur de 51,8 milliards en 2006, 55,0 milliards en 2008, et de 55,5 milliards en 2010<sup>11</sup>. Par ailleurs, la valeur marchande des immobilisations ou actifs corporels d'Hydro-Québec est très largement supérieure à leur valeur aux livres et plusieurs autres actifs immobiliers du gouvernement et de ses organismes devraient être comptabilisés. Ces actifs devraient être soustraits de la dette brute pour obtenir une estimation de la dette nette. Mais n'oublions pas non plus les éléments du passif qui n'ont pas été comptabilisés dans les mesures de la dette. En plus des actifs immobiliers, il faudrait également considérer la valeur des actifs institutionnels comprenant l'ensemble des

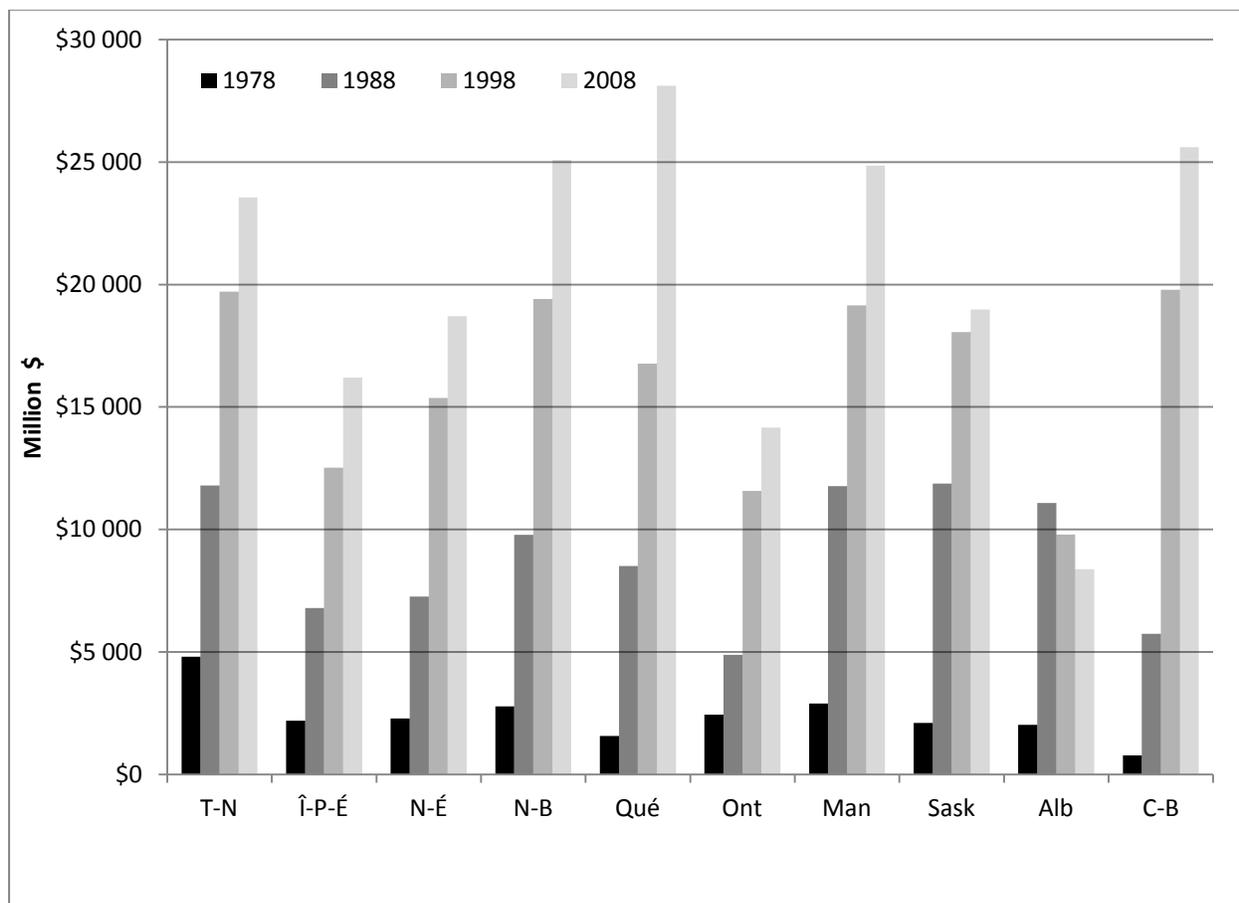
---

<sup>10</sup> Possiblement de manière modulaire, tel que le suggère Jean-Pierre Aubry dans « Bien mesurer l'endettement du Gouvernement du Québec », ASDEQ, mai 2007. Cette formulation donnerait l'heure juste et éviterait bien des conflits.

<sup>11</sup> Hydro-Québec, Rapport Annuel 2010. Certains sont d'avis que la véritable valeur marchande de ces actifs est beaucoup plus élevée ; voir par exemple, Claude Garcia, IEDM : [http://www.iedm.org/uploaded/pdf/cahier0209\\_fr.pdf](http://www.iedm.org/uploaded/pdf/cahier0209_fr.pdf)

règles et institutions qui permettent d'augmenter l'efficacité et l'efficience de l'économie dans son ensemble.

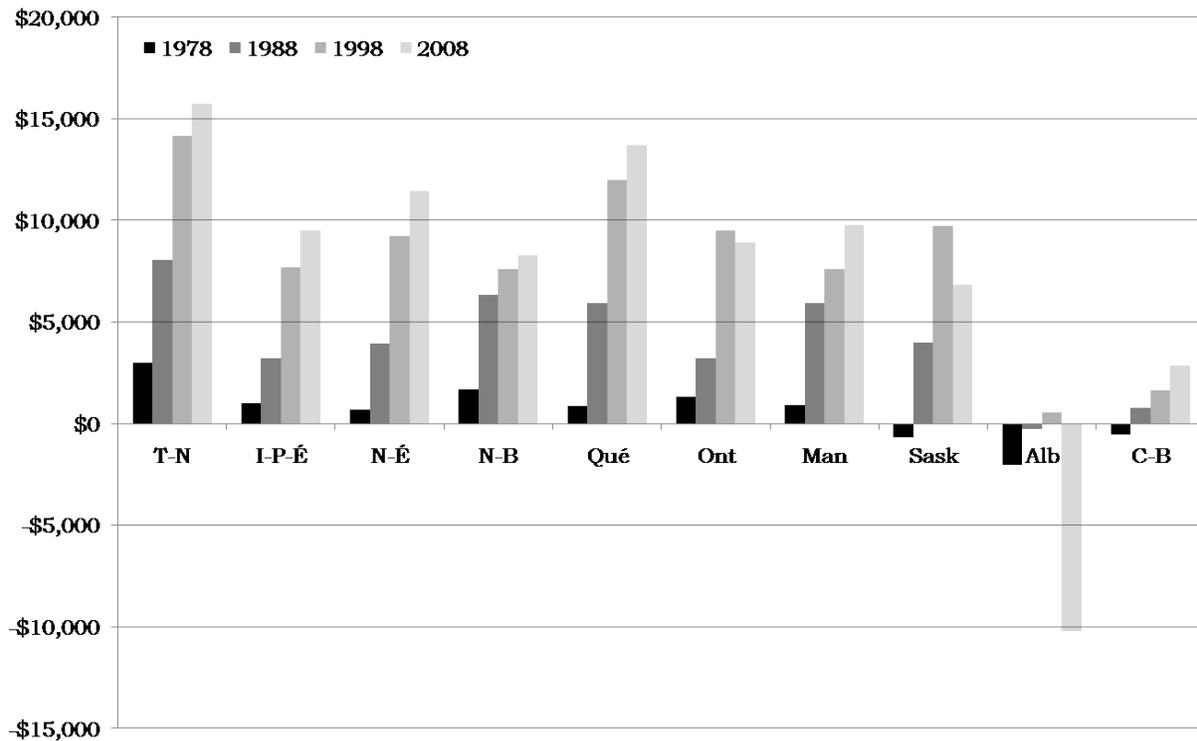
**Graphique19 : Dette nette des provinces canadiennes (SGF). (1978-1988-1998-2008)**



Source : Statistique Canada : CANSIM, Tableau 385-0014. Système de Gestion Financière (SGF).

51. Malheureusement, on ne dispose pas encore d'un cadre suffisamment détaillé et crédible des divers éléments des dettes et actifs « gouvernementaux » ou « publics » pour procéder à une analyse comparative raisonnablement rigoureuse de la situation relative des gouvernements provinciaux (et de leurs organismes affiliés) au niveau de la dette brute et nette. Il faut espérer que les divers gouvernements au Canada et ailleurs en viendront à définir un tel cadre et ce, pour favoriser la transparence et mettre fin aux manipulations comptables aussi habituelles qu'affligeantes.

**Graphique 20 : Dette nette par habitant des provinces canadiennes (SGF). (1978-1989-1998-2008)**



Source : Statistique Canada : CANSIM, Tableau 385-0014 et 051-0001. Système de Gestion Financière (SGF).

52. En guise de conclusion sur la dette du Québec, on ne peut pas affirmer que le Québec a, en termes absolus, un sérieux problème de dette publique, mais on peut affirmer qu'il a, en termes relatifs, un très difficile problème de dette publique. On pourrait certes préférer que la dette soit encore plus faible, mais le niveau actuel de cette dette reste acceptable par rapport à la valeur des actifs financiers, immobiliers et institutionnels qui la supportent : la valeur de la maison québécoise est fort probablement largement supérieure au montant de l'hypothèque!<sup>12</sup>

53. La crainte des jeunes générations de devoir payer une dette contractée par les générations plus âgées est de toute évidence mal fondée. Cette crainte est similaire à la plainte que pourraient exprimer les héritiers d'une maison de 1 M\$ parce qu'elle est grevée d'une

<sup>12</sup> En fait, c'est au niveau des mécanismes de choix de politiques d'immobilisations ou d'investissements, qui conditionnent l'évolution de la dette, que le bât blesse davantage. Voir M. Boyer, J. Castonguay et M. Laberge (2007), « La gestion stratégique des immobilisations publiques », rapport CIRANO, avril 2007, 110 pages.

hypothèque de 500 K\$! Il reste aux jeunes générations de faire profiter au mieux l'immense capital financier, immobilier et institutionnel que leur laissent les générations plus âgées.

### **Les dépenses intérieures en recherche et développement (DIRD)**

54. Les dépenses intérieures brutes au titre de recherche et développement (DIRD) sont définies par l'OCDE comme étant « les dépenses totales intra-muros afférentes aux travaux de recherche et développement exécutés sur le territoire national pendant une période donnée »<sup>13</sup>. Les dépenses intra-muros comprennent l'ensemble des dépenses attribuables aux activités de recherche et développement (R&D) exécutées au sein d'une région ou d'un secteur donnés, quelque soit l'origine des fonds. La R&D se distingue des autres activités scientifiques et technologiques par le fait qu'il existe au sein des R&D un élément de nouveauté non négligeable et la dissipation d'une incertitude scientifique et/ou technologique<sup>14</sup>.
55. Durant la période 1981-2008, les DIRD du Québec ont connu une augmentation importante, passant de 1,02% du PIB à 2,61% (tableaux 12A à 12F), avec une moyenne 2001-2008 de 2,74%; pour la même période, les DIRD du ROC sont passées 1,28% du PIB à 1,75%, avec une moyenne 2001-2008 de 1,81%. Il est donc clair que le Québec est devenu un leader au Canada en matière de dépenses internes de R&D.
56. En 2008<sup>15</sup>, les dépenses intérieures en recherche et développement au Québec selon le secteur d'exécution s'établissaient à 7,9 milliards dont 4,6 milliards pour le secteur des entreprises commerciales (58,2%), 2,8 milliards pour le secteur de l'enseignement supérieur (35,4%) et 0,5 milliards pour le secteur gouvernemental (6,4%). Par rapport au ROC (DIRD de 21,1 milliards en 2008), la part des entreprises commerciales dans l'exécution des DIRD est plus forte au Québec (58,2% versus 49,3%).

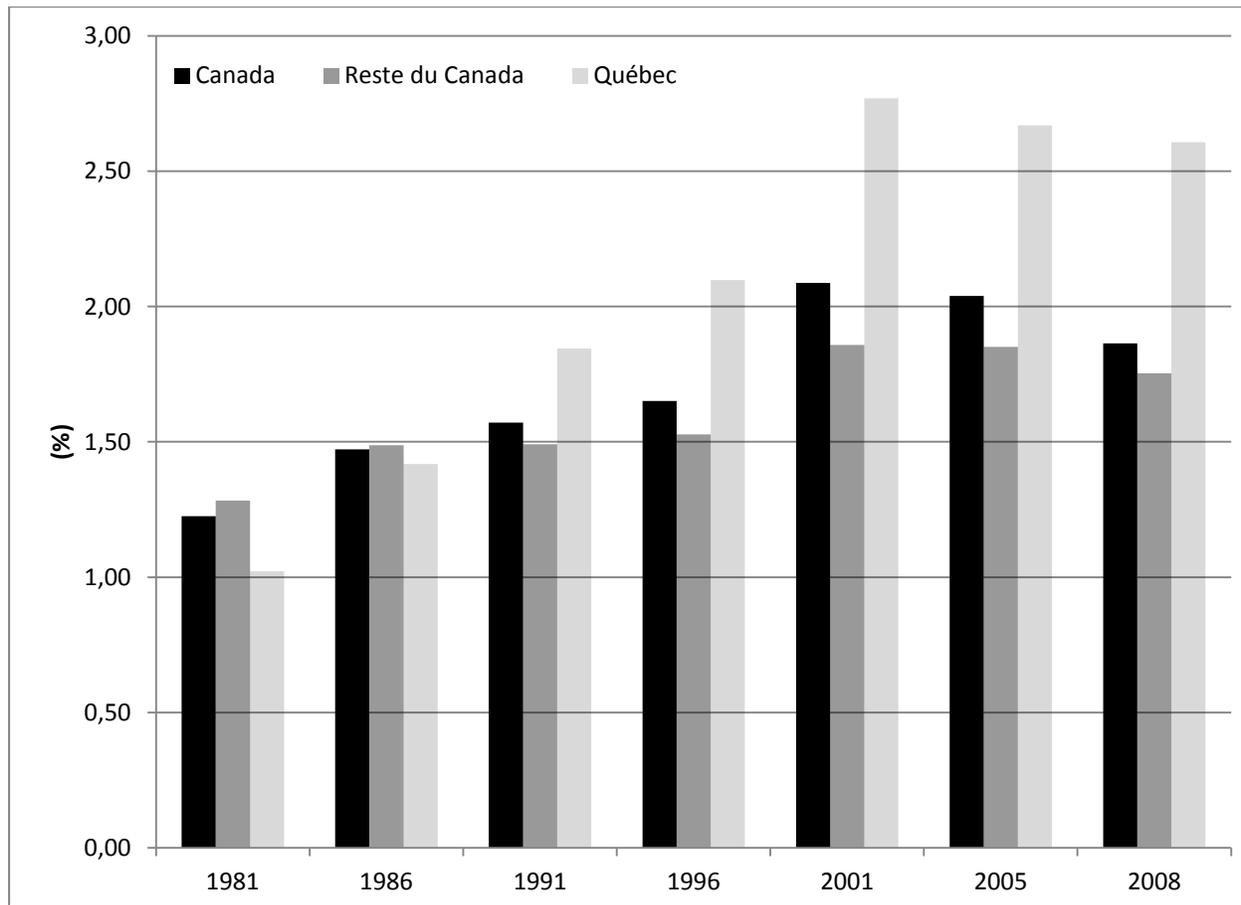
---

<sup>13</sup> OCDE, la mesure des activités scientifiques et technologiques : méthode type pour les enquêtes sur la recherche et développement expérimentale, Paris, 1993 (5<sup>e</sup> édition)

<sup>14</sup> Institut de la statistique Québec : [http://www.stat.gouv.qc.ca/savoir/sources\\_def/rd/definitions/index.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/savoir/sources_def/rd/definitions/index.htm)

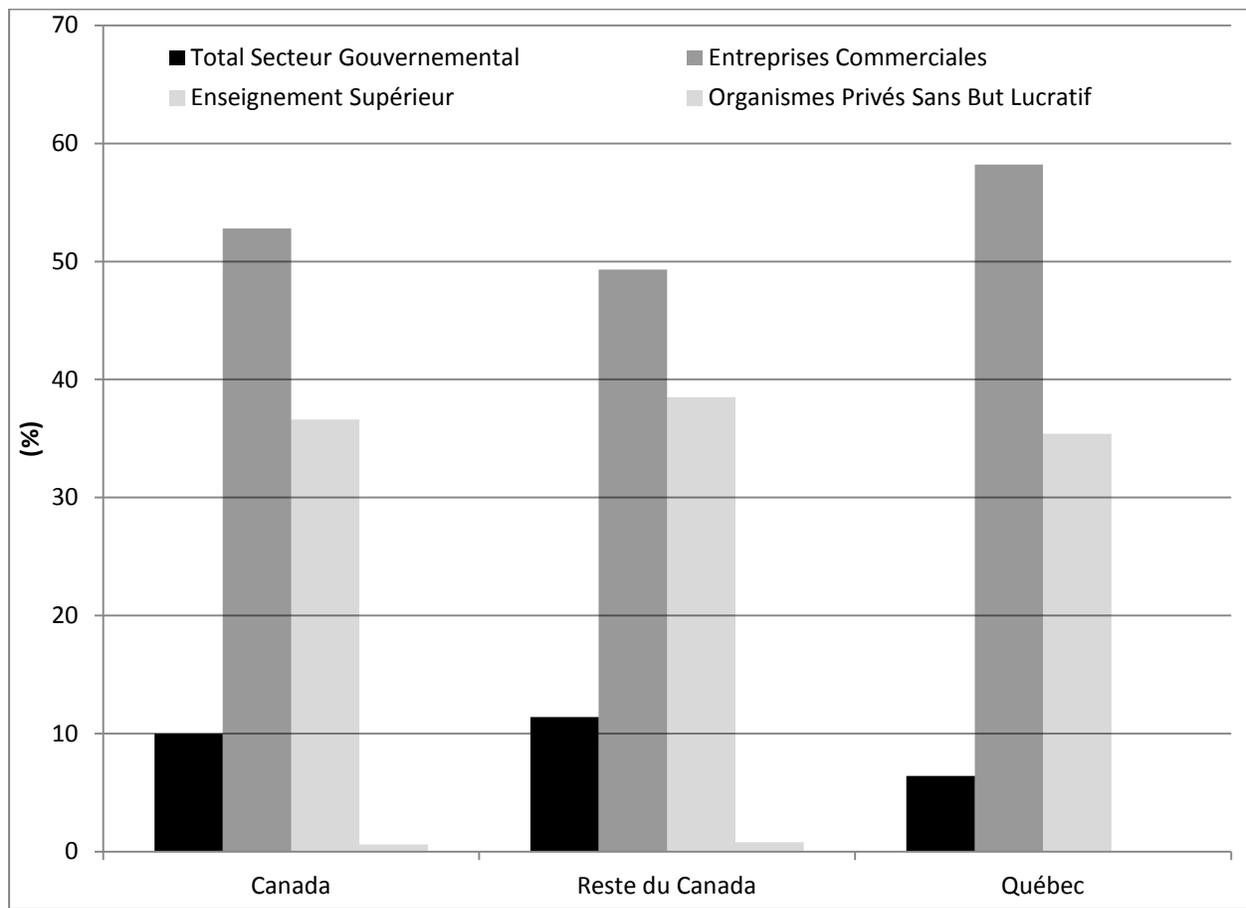
<sup>15</sup> Les plus récentes données par provinces en matière de DIRD sont celles de 2008.

**Graphique 21 : DIRD selon le secteur d'exécution en pourcentage du PIB : Canada, ROC, QC. (1981-2008)**



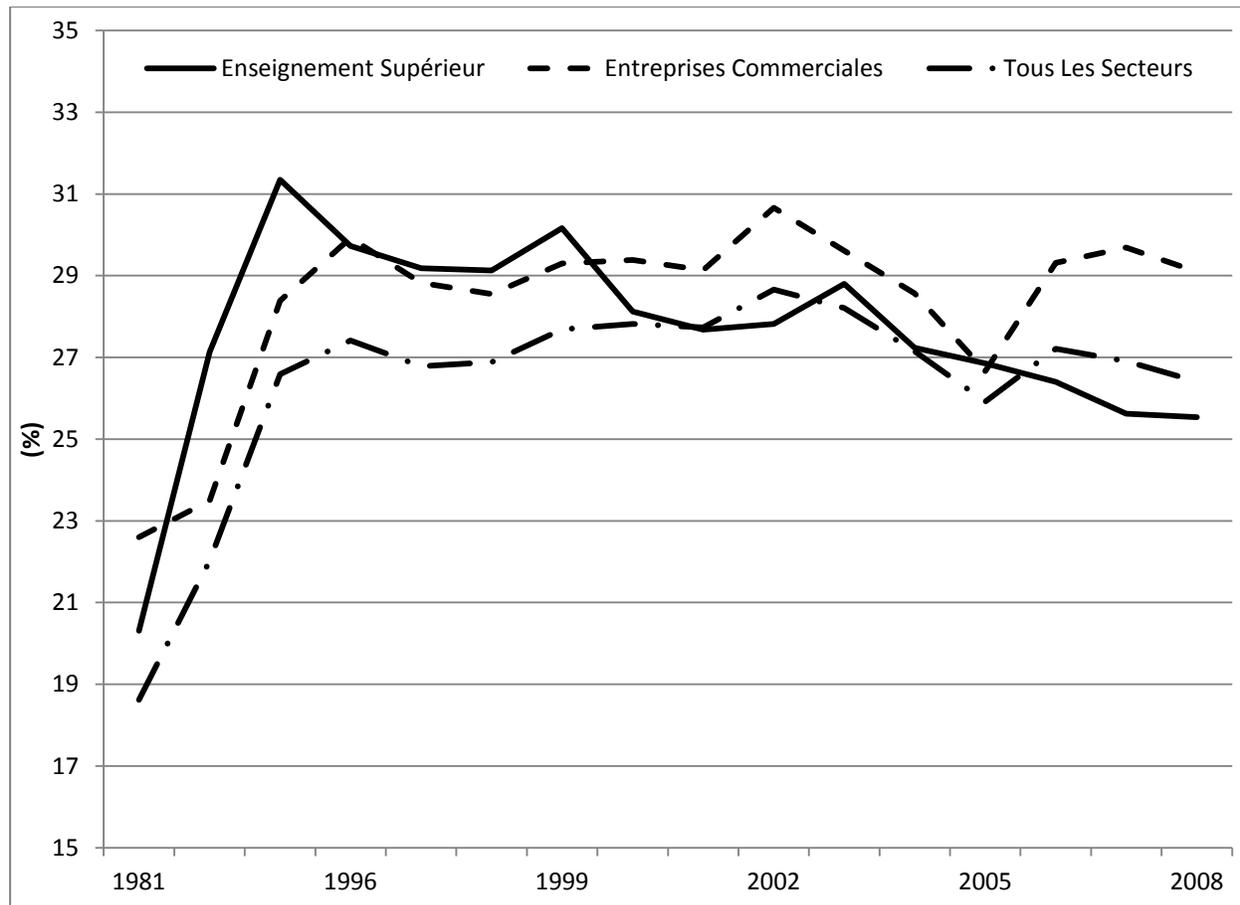
Source : Statistique Canada : CANSIM, Tableau 358-0001 et 358-0017.

**Graphique 22 : DIRD selon le secteur d'exécution : Canada, ROC, Québec. (2008)**



Source : Statistique Canada : CANSIM, Tableau 358-0001.

**Graphique 23 : % de la DIRD selon le secteur d'exécution du Québec par rapport au Canada (1981-2008)**



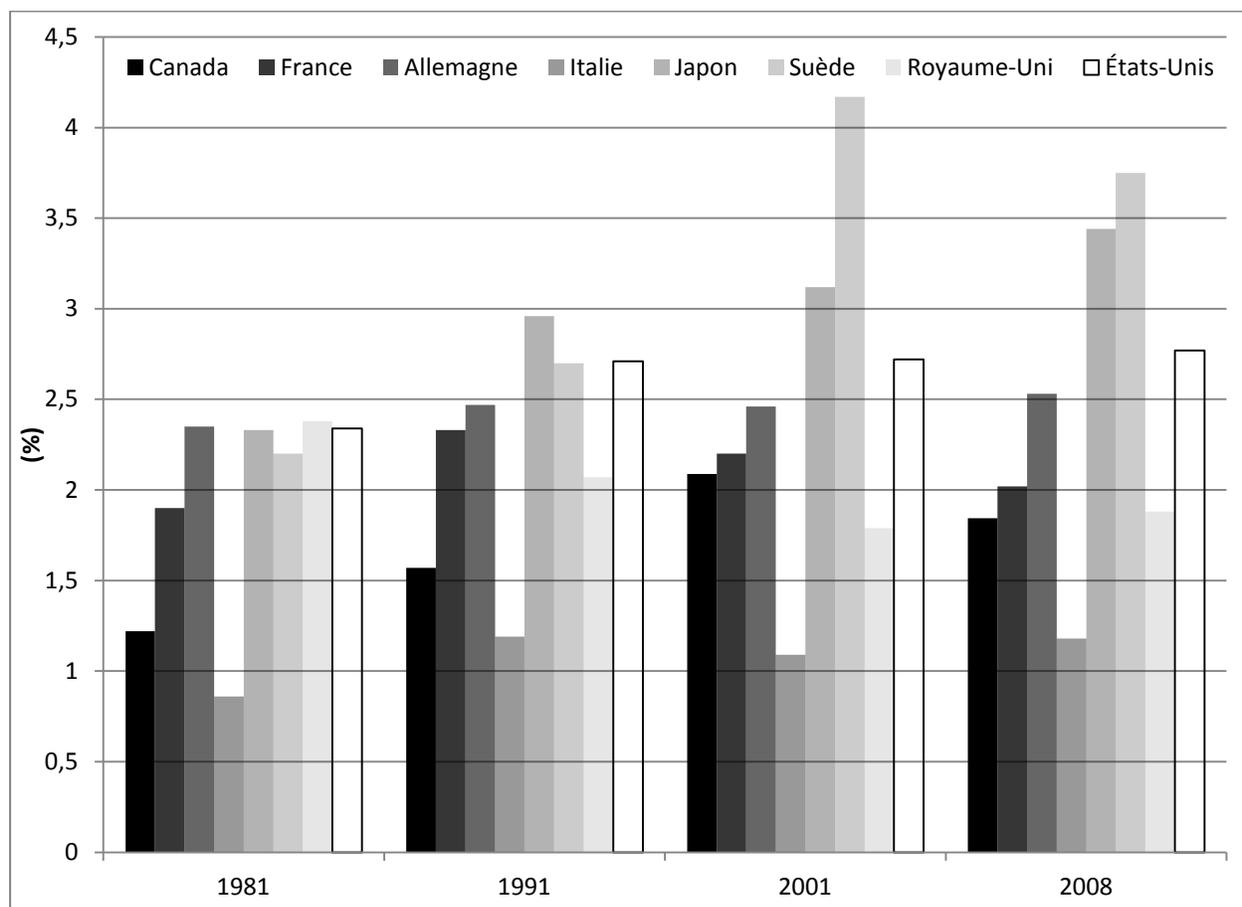
Source : Statistique Canada : CANSIM, Tableau 358-0001 et 358-0002.

57. Sur une base internationale (tableau 12G), le Canada se classait en 2008 au 10<sup>e</sup> rang parmi les 35 pays de l'OCDE en termes d'intensité de R&D (ratio DIRD/PIB)<sup>16</sup>. Si le Québec était classé parmi ces pays, il arriverait au même rang que les États-Unis<sup>17</sup>. Cela confirme l'importance relative du Québec en matière de R&D non seulement au Canada, mais également au niveau mondial.

<sup>16</sup> Statistique Canada : *Bulletin de service Statistique des sciences*, no 88-001-XIF au catalogue. L'interprétation de ces ratios est délicate dans la mesure où certains pays consacrent des ressources importantes à la R&D dans le domaine de la défense.

<sup>17</sup> Institut de la Statistique du Québec, [http://www.stat.gouv.qc.ca/savoir/indicateurs/rd/dird/dird\\_ocde\\_pib.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/savoir/indicateurs/rd/dird/dird_ocde_pib.htm)

**Graphique 24 : Comparaison internationale du DIRD en pourcentage du PIB**



Source : Principaux indicateurs de la science et de la technologie, OCDE, Paris (2008).

## SECTION 2 : COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

58. L'équilibre macroéconomique du Québec, résultant de myriades de décisions des individus, des ménages, des entreprises, des autres organisations et des diverses instances gouvernementales, se traduit en une allocation de ressources (humaines, matérielles, naturelles, machines et équipements) aux caractéristiques suivantes :

- A. Une utilisation relativement faible de nos ressources humaines potentielles sous forme d'un taux d'emploi relativement faible ;
- B. Une proportion relativement élevée de nos ressources (humaines, matérielles, naturelles, machines et équipements) consacrée à satisfaire les besoins de consommation des ménages et des demandes/dépenses courantes en biens et services des divers niveaux de gouvernements ;
- C. Une proportion relativement faible de nos ressources (humaines, matérielles, naturelles, machines et équipements) consacrée aux investissements des entreprises et des administrations publiques, mais surtout comme nous l'avons vu ceux des entreprises ;
- D. Une proportion relativement faible de nos ressources consacrée à assurer un surplus de notre balance commerciale (exportations moins importations).

Cet équilibre macroéconomique résulte du fonctionnement de nos institutions (y compris les marchés – et les manipulations dont ils font l'objet – et les politiques et programmes publics de tous ordres et de toutes natures), vues et considérées globalement comme des mécanismes de coordination et d'incitation – ou comme générant de tels mécanismes – conditionnant nos décisions individuelles et collectives à tous les niveaux (individus, ménages, entreprises, autres organisations, diverses instances gouvernementales).

59. Malgré la présence de secteurs en plein développement (entre autres, comme on l'a vu ci-haut, en termes de dépenses de R&D), la performance économique du Québec traîne dangereusement derrière celle du ROC et des États-Unis et ce, depuis plusieurs décennies.

60. Les indicateurs retenus ici sont les principaux indicateurs de la santé et de la performance économique d'une société. Ils montrent que, *relativement* à ses principaux partenaires socio-

économiques, le Québec perd du terrain de manière continue. L'évolution relativement favorable du PIB par habitant (maintien de la position relative dans un processus d'appauvrissement relatif continu) masque une réalité complexe qui doit nous interpeller.

61. Le Québec *perd* sa population, en particulier ses jeunes (15 ans et moins) et ses jeunes travailleurs (moins de 44 ans) qui ne semblent pas trouver ici les défis et opportunités qui seraient susceptibles de les emballer, les entreprises d'ici ne trouvant pas suffisamment rentable d'investir ici et préférant investir chez nos principaux partenaires économiques que sont le ROC et les États-Unis. Malgré la hausse récente des naissances, les Québécois se reproduisent trop peu, peut-être par crainte d'un avenir trop difficile, trop incertain et trop exigeant, et le Québec n'est pas, relativement à ses principaux concurrents, une terre d'immigration suffisamment accueillante aux plans social, économique et/ou administratif pour compenser le faible taux de renouvellement interne de la population.
62. La situation de sous-performance relative du Québec par rapport à ses principaux partenaires économiques que sont le ROC et les États-Unis ne s'améliore pas ou ne s'améliore que marginalement et a donc plutôt tendance à se perpétuer : la création d'emplois à temps plein est *relativement* anémique depuis 30 ans et davantage encore depuis le début des années quatre-vingt-dix, le taux d'activité reste *relativement* faible, et le taux de chômage est *relativement* élevé et sérieusement sous-évalué.
63. La performance économique relative du Québec, si elle devait continuer sur le même gradient que celui observé depuis 30 ans, laisse entrevoir des problèmes de plus en plus sérieux dans tous les secteurs, dans tous les domaines et dans toutes les régions, entre autres : la dégradation relative des services de santé et des services sociaux; la baisse de la qualité relative de l'éducation à tous les niveaux, tant ceux de la formation scientifique et professionnelle que celui de la formation continue; le dépérissement relatif ou le développement plus lent des infrastructures (routes, eau potable et eaux usées, télécommunications, aéroports, inforoute) avec des effets néfastes pour le développement régional entre autres; la dégradation de l'environnement; le dépérissement relatif des industries culturelles (musique, danse, théâtre, musées, festivals); la baisse de la qualité relative des activités récréatives de toutes sortes (y compris la capacité d'accueillir et de conserver des équipes d'élite dans les principaux sports).

64. On parle bien ici de dégradation relative et non absolue. La croissance économique québécoise de près de 2,0% par an de 1981 à 2010 a permis au Québec de réaliser des gains de niveau de vie appréciables. Mais la concurrence de sociétés régionales (villes, provinces et états) plus performantes dans la génération de richesse privée et collective, entraînera peu à peu la dégradation *relative* des services et des institutions du Québec.
65. Un des indicateurs favorables au Québec, celui de l'intensité des dépenses en R&D, ne semble pas avoir encore porté fruit en termes de gains au chapitre de la productivité, de l'emploi et de la commercialisation de nouveaux produits et services, y compris de nouvelles technologies de production et d'organisation. Ou bien on investit mal ou bien on est incapable de tirer le meilleur parti de ces investissements : une réflexion en profondeur s'impose, en espérant que le meilleur reste peut-être à venir.
66. Il faut réaffirmer d'abord et avant tout qu'il n'y a aucune raison de croire que les Québécois diffèrent des Américains ou des autres Canadiens dans leur désir individuel et collectif de bonifier leur niveau de vie et celui de leurs enfants et dans leur capacité d'y arriver. Mais plusieurs défis devront être relevés. Il revient en bonne partie aux citoyens du Québec de décider de relever ces défis et d'entreprendre les réformes nécessaires à leur épanouissement collectif au sein de la société nord-américaine.
67. Nous sommes d'une certaine manière condamnés à être plus efficaces et plus innovateurs que nos principaux concurrents, en particulier dans les prochains 20 ou 25 ans durant lesquels il faut renverser la tendance actuelle vers la marginalisation en faveur d'une véritable convergence du PIB par habitant, non seulement en termes de taux de croissance – la situation actuelle – mais aussi et surtout en termes de niveau : le PIB réel par habitant du ROC des cinq dernières années (2006-2010) a été de 18% supérieur à celui du Québec.<sup>18</sup>
68. La sous-performance économique du Québec me semble résulter essentiellement de trois causes principales, plus flagrantes en termes relatifs qu'en termes absolus : un manque généralisé d'incitations à l'adaptation, à la performance et à l'innovation ; le vieillissement des mécanismes publics de coordination et d'affectation des ressources ; la manipulation

---

<sup>18</sup> Certains s'objectent à une comparaison avec le ROC et préféreraient une comparaison avec chacune des provinces, en particulier avec l'Ontario. Mais en réalité, chaque province est économiquement différente et la comparaison avec le ROC minimise les erreurs de comparabilité : le Québec ressemble davantage au ROC qu'à toute province prise individuellement.

opaque et pernicieuse des prix comme mécanismes privilégiés de soutien et de subventions aux groupes d'intérêt organisés.

69. Bref, elle résulte de la sous-performance de ses institutions, organisations et entreprises privées et publiques à assurer l'affectation, l'utilisation et le développement efficaces des ressources : les bonnes ressources aux bons endroits aux bons moments pour la production des bons produits et services ; à motiver les individus à se prendre en charge, à intensifier leurs contributions à l'économie et au mieux-être de la société, à accroître, adapter et maintenir en continu leur portefeuille de compétences et leur productivité.
70. Ainsi, le taux d'emploi (et le taux d'activité) relativement faible dans tous les groupes d'âge, au Québec par rapport au ROC et aux États-Unis, et les pertes de croissance et de richesse qui en découlent, sont en bonne partie tributaire des facteurs suivants.
71. *D'abord*, le discours sociopolitique ambiant qui pendant trop d'années a prôné (et prône encore aujourd'hui) la prise de retraite à 55-60 ans peut finir par donner aux citoyens l'impression que la meilleure façon de contribuer au bien-être de ses concitoyens est de cesser de travailler. De toute évidence, c'est là une énorme fausseté que trop de nos dirigeants sociaux, économiques et politiques se sont évertués et continuent à répéter et à véhiculer en s'imaginant régler un problème global de sous-emploi chronique en empêchant les gens de travailler! Ce discours change maintenant devant le manque appréhendé de main d'œuvre, mais les dégâts sont encore omniprésents.
72. Le syndrome de la retraite hâtive est une source importante parmi d'autres de l'appauvrissement relatif du Québec. Le fait que le taux d'emploi des hommes de 55-64 ans ait chuté de 22 points de pourcentage entre 1976 et 1996-99 pour atteindre en 2001-2010 un niveau moyen de 55,4% (par rapport à 63,9% au ROC et 66,3% aux États-Unis)<sup>19</sup> représente une perte considérable de main d'œuvre expérimentée et de compétences dont on ne se préoccupe pas suffisamment. Le cliché, particulièrement populaire auprès d'une certaine classe politique, qui veut que les retraites hâtives et prématurées créent des ouvertures pour les jeunes, n'a aucun fondement analytique. Les retraites hâtives et prématurées, en privant l'économie d'une main d'œuvre importante, compétente et expérimentée, nuisent à la capacité concurrentielle du Québec et ont par conséquent un effet dévastateur sur sa capacité

---

<sup>19</sup> En 2010, le taux d'emploi des hommes de 55-64 ans était de 57,4% au Québec comparativement à 65,2% au ROC et 64,4% aux États-Unis.

de créer des emplois de qualité supérieure, en particulier pour les jeunes. Encore faut-il offrir aux travailleurs déplacés des moyens efficaces et incitatifs susceptibles de leur permettre de maintenir et d'améliorer leur capital de connaissances et de compétences et ainsi de se repositionner rapidement lorsque des chocs surviennent dans leur environnement économique.

73. *Ensuite*, il apparaît clairement que nos entreprises privées et publiques sont incapables de créer des emplois au rythme nécessaire ou souhaitable. Cela peut être dû entre autres facteurs aux freins à l'innovation technologique mais surtout organisationnelle et à la difficulté de pouvoir contester les réseaux établis de fournisseurs de biens et services, en particulier dans le secteur public.
74. *Enfin*, ce faible taux d'emploi résulte d'un calcul avantages-coûts rationnel qui amène trop de Québécois à conclure qu'il est préférable et plus payant de ne pas travailler.
75. Il faut redonner aux individus le goût donc les incitations au travail et redonner aux entreprises la volonté et le pouvoir de créer des emplois, en augmentant la rentabilité personnelle, entrepreneuriale et sociale de ces emplois. Le but est ici d'éviter les pertes de croissance et de richesse qu'entraîne inéluctablement un taux d'emploi trop faible résultant d'un calcul avantages-coûts amenant trop d'individus à conclure qu'il est préférable et plus payant de ne pas travailler et trop d'entreprises à sous-investir en gains de productivité et donc en création d'emplois de qualité et bien adaptés à l'énorme potentiel socio-économique du Québec. Comment y arriver?
76. D'abord en redonnant aux individus et entreprises les bons repères, donc les bons prix, à la fois ceux des intrants et facteurs de production et ceux des produits et services; ensuite en les incitant à maximiser leurs contributions au mieux-être de la société et donc leurs valeurs, valeur du capital humain pour les premiers et valeur des profits durables pour les secondes; enfin en réformant le régime fiscal pour accroître la rentabilité des investissements, la rentabilité de la création d'emplois, la valeur individuelle (marginale) des emplois et des heures travaillées, et du même coup d'abaisser le coût social de financement des activités gouvernementales et donc d'abaisser le coût social des fonds publics. J'y reviendrai.
77. Un des grands débats sociaux, économiques et politiques contemporains porte sur la capacité relative des sociétés nationales à relever les défis économiques et sociaux que posent la

globalisation des marchés, le développement accéléré des technologies d'information et de communication et l'internationalisation des cultures. C'est dans ce contexte qu'il faut remettre résolument en question les acquis, les politiques et plus précisément les *pratiques* issues du développement des grands programmes de l'État-providence ou de la social-démocratie du dernier demi-siècle.

78. Les régions où la social-démocratie *traditionnelle* est particulièrement bien ancrée connaissent des problèmes non négligeables de performance et de croissance qui amènent certains à remettre en question le modèle même de l'État-providence. Dans bien des cas, l'investissement des entreprises a stagné, les infrastructures publiques ont été sérieusement négligées, le chômage s'est maintenu à des niveaux anormalement élevés, les gains de productivité ont été faibles, et la création d'emplois a été plus souvent qu'autrement pour le moins anémique et parfois lamentable.
79. Le constat de faible performance économique relative du Québec depuis près de trois décennies est le même que plusieurs observateurs font de l'état actuel de l'ensemble des social-démocraties *traditionnelles* qui tardent dangereusement à se transformer et à s'adapter aux nouvelles données de l'environnement économique et social façonné, tel que mentionné plus haut, par la globalisation des marchés, le développement des technologies d'information et de communication, et l'internationalisation des cultures.
80. Il faut au Québec comme ailleurs repenser la social-démocratie ou l'État-providence. J'ai proposé dans *Manifeste pour une social-démocratie concurrentielle*<sup>20</sup> une nouvelle approche à la social-démocratie basée sur une utilisation maximale des mécanismes concurrentiels pour réaliser les principes ou idéaux sociaux-démocrates qui jusqu'à présent ont trop souvent été associés à une bureaucratie publique léviathanesque (administrations publiques, monopoles d'état, réglementations directes et contrôles omniprésents des droits individuels et des entreprises, etc.).
81. Il apparaît important dès le départ de bien définir ce que j'entendrai ici par la social-démocratie dite concurrentielle. Souvent, la social-démocratie se limite à un certain nombre de grands principes (justice, liberté, égalité, fraternité, solidarité, redistribution, cohésion, etc.) et parfois, ces principes sont ancrés au départ et sans analyses plus poussées dans des

---

<sup>20</sup> Le *Manifeste pour une social-démocratie concurrentielle* (173 pages) peut être téléchargé et distribué gratuitement : <http://www.cirano.qc.ca/manifeste>

structures de pouvoir particulières. Je prendrai ici une route différente en définissant la social-démocratie dite concurrentielle comme d'abord et avant tout une vision de l'Humain comme être social, vision selon laquelle la poursuite de l'amélioration du bien-être des individus, l'objectif premier et central, passe par la reconnaissance explicite de trois principes fondamentaux : la capacité des individus de faire des choix rationnels, le partenariat social qui définit et façonne l'individu, et le besoin crucial de mécanismes explicites et efficaces de coordination et d'incitation permettant un usage optimal des ressources disponibles (intelligence collective).

82. Cette définition me permettra de caractériser la **social-démocratie** dite **traditionnelle** et la **social-démocratie** dite **concurrentielle**. Les deux procèdent d'un même point de départ mais la première a non seulement perdu en cours de route sa véritable finalité mais elle a de plus en plus sombré dans la pensée magique : la simple affirmation d'un objectif est vue comme suffisante pour atteindre l'objectif sans que l'on doive se soucier de mettre en place des mécanismes appropriés et réalistes d'évaluation, de coordination et de motivation, ne serait-ce que pour éviter les effets pervers toujours possibles des politiques mises en place.
83. Précisons davantage ce concept de social-démocratie concurrentielle afin de bien montrer la différence entre ce concept et les concepts de social-démocratie utilisés par d'autres auteurs et commentateurs.
84. La finalité ultime de la social-démocratie concurrentielle est l'amélioration optimisée du bien-être des individus et toute action sociale et politique doit se justifier par son impact sur le bien-être des individus. La social-démocratie concurrentielle exige donc la définition d'outils de mesure explicites, crédibles et transparents de ce bien-être afin de permettre aux citoyens d'abord de jeter un regard critique sur les politiques et performances passées (jusqu'où ont-elles permis une amélioration optimisée du bien-être?) et ensuite d'imposer aux autorités publiques et politiques une discipline rigoureuse dans la conception des nouvelles politiques et des nouveaux programmes auxquels devront être rattachés des objectifs précis et des procédures rigoureuses, transparentes et indépendantes d'évaluation.
85. La contribution des politiques et programmes à l'amélioration du bien-être des citoyens doit être non seulement continuellement mesurée et validée mais également optimisée dans le temps et dans l'espace. Cela signifie que les politiques et programmes sociaux-démocrates

doivent satisfaire des critères clairs et bien justifiés d'évaluation permettant de mesurer, de comparer et d'actualiser l'évolution temporelle des impacts, à la manière d'une procédure d'évaluation des dépenses d'investissement des administrations publiques et privés. De façon similaire, les impacts régionaux devront être mesurés et comparés à leurs coûts. Ces procédures doivent permettre d'éclairer les choix et forcer les autorités politiques à élaguer et émonder les programmes inefficaces et/ou inefficients.

86. L'individu est défini et façonné par son environnement social et à ce titre, la social-démocratie concurrentielle attache au contexte social dans lequel s'expriment les choix individuels une importance primordiale.

*“[Actor-network theory] insists that social agents are never located in bodies and bodies alone, but rather that an actor is a patterned network of heterogeneous relations, or an effect produced by such a network.*

*The argument is that thinking, acting, writing, loving, earning, all the attributes that we normally ascribe to human beings, are generated in networks that pass through and ramify both within and beyond the body.*

*Hence the term, actor-network – an actor is also, always, a network.”*

(John Law, “Notes on the Theory of the Actor Network: Ordering, Strategy and Heterogeneity”, Centre for Science Studies Lancaster University, 1992; <http://www.lancs.ac.uk/fass/sociology/papers/law-notes-on-ant.pdf>)

87. Non seulement doit-elle définir et faire en sorte que soient produits en qualité et quantité suffisantes les biens et services dits publics ou sociaux, au sens rigoureux de l'analyse économique (ne pas confondre avec les biens et services produits et distribués par les administrations publiques), mais elle doit également faire en sorte que ces biens et services soient produits et distribués efficacement. Je dis bien «faire en sorte» car, nous le verrons plus loin, la social-démocratie concurrentielle, en remettant le citoyen au cœur du projet socio-économique de développement humain, est incompatible avec une bureaucratie omniprésente et un secteur public imposant, deux caractéristiques propres à la social-démocratie traditionnelle.

88. Finalement, la social-démocratie doit reposer sur des mécanismes d'évaluation, de coordination et d'incitation qui s'appuient sur l'analyse socio-économique des modes d'organisation efficaces. C'est à ce chapitre que la social-démocratie traditionnelle et la

social-démocratie concurrentielle diffèrent le plus. Alors que la première procède la plupart du temps du postulat d'un État et d'un appareil bureaucratique public bienveillants et omniscients, la seconde au contraire reconnaît et prend explicitement en considération les limites de l'action de l'État, foncièrement non-informé, intéressé et manipulé par les groupes de pression capables d'exploiter de manière stratégique leurs informations privées pour promouvoir leurs propres intérêts dans un marché politique plus ou moins opaque.

89. C'est à partir de cette conception plus réaliste de l'État que se justifieront dans la social-démocratie concurrentielle les limites sévères imposées aux pouvoirs politiques, en particulier dans la production et la distribution de biens et services publics et sociaux, au profit d'un recours systématique aux processus plus transparents que constituent les processus concurrentiels, les processus de marché ou autres. Ce recours systématique aux mécanismes concurrentiels de coordination et de motivation est susceptible de rendre la social-démocratie concurrentielle capable d'expérimenter de manière continue et créative de nouvelles façons de produire et de distribuer les biens et services publics et sociaux et d'éviter le double piège d'un mauvais équilibre, dans lequel la sous-performance des uns s'explique et se justifie par la sous-performance des autres, et d'une croissance anémique car insuffisamment destructrice des vieilles technologies et des organisations dépassées.
90. La **social-démocratie traditionnelle** s'appuie sur une pensée et un discours politiques et un modèle social usés, vieilliss et dépassés. C'est une social-démocratie dénaturée et orientée vers les moyens, la préservation des droits acquis, la protection des rentes et intérêts corporatistes, et la sauvegarde des vaches sacrées, bref une social-démocratie peu motivante, peu innovante, tolérante de la médiocrité, figée et enfermée dans son passé, et endormie dans une langue de bois où la forme et le contenant dominant le réel et le contenu.
91. La **social-démocratie concurrentielle** est une social-démocratie moderne, innovante, responsable, basée sur un nouveau modèle social issu de l'analyse socio-économique des organisations et des institutions efficaces. C'est une social-démocratie résolument orientée vers les fins et objectifs (à atteindre par les moyens les plus efficaces et efficients possibles), largement ouverte aux changements technologiques et organisationnels, et favorable à l'émergence d'un pouvoir de compétence dans tous les milieux et dans toutes les sphères d'activité. C'est une social-démocratie qui réaffirme continuellement et de manière crédible sa volonté de reconnaître les contributions réelles et tangibles au mieux-être de la société,

bref une social-démocratie flexible, motivante, entreprenante, hostile à la médiocrité, et allergique à la mainmise des groupes d'intérêt et groupes de pression de toute nature sur le pouvoir public, ses prérogatives et ses programmes.

### **SECTION 3 : DÉFIS ET ENJEUX**

92. La poursuite d'une politique de développement économique agressive est une condition *sine qua non* de la sortie du Québec de son enlisement dans le dalot de la marginalisation. Cette politique passe par la reconnaissance des défis et des enjeux qui apparaissent comme autant d'objectifs spécifiques et par une remise en question courageuse de ses institutions. Les défis, enjeux et objectifs suivants sont certes ambitieux, mais ils ont l'avantage d'être non seulement mesurables et réalisables mais aussi capables de représenter pour la majorité des québécois un consensus exigeant, mais emballant.
93. Mais ces défis, enjeux et objectifs ne sont pas des politiques de développement ou de croissance économiques qui, elles, réfèrent aux moyens à mettre en œuvre pour espérer atteindre ou réaliser les objectifs. De plus, il ne s'agit pas d'identifier des politiques qui serviraient à rencontrer un des objectifs au détriment des autres. Je traiterai de ces politiques (les 12 travaux d'Hercule-Québec) dans la prochaine section.

#### **❖ Atteindre d'ici 15 ans le niveau moyen du PIB par habitant au Canada**

94. La différence entre le PIB par habitant au Québec et dans le reste du Canada a augmenté de plus de 63,4% depuis 1981 (en \$ de 2002, donc une fois retranché l'effet de l'inflation), une évolution pour le moins déplorable qu'il nous faut endiguer rapidement. En supposant que le PIB par habitant du ROC croîtra au cours des 15 prochaines années au taux moyen observé en 2001-2010 (0,74%), il faudra que le PIB par habitant augmente au Québec à un taux de 1,7% par an, soit un point de pourcentage de plus que le taux du ROC pendant quinze ans. Un énorme défi !

### ❖ **Sortir d'ici 7 ans du groupe des provinces récipiendaires de la péréquation**

95. Comme le Québec reçoit quelque 8,5 milliards de \$ en péréquation par an, on parle d'une réduction souhaitée de 1,2 milliards de \$ par an pendant 7 ans. Pour y arriver, il faut imaginer des programmes, politiques et mécanismes plus efficaces pour harnacher le potentiel économique du Québec et quitter le groupe des provinces pauvres.

### ❖ **Atteindre d'ici 5 ans le taux d'emploi moyen au Canada**

96. Pour que le taux d'emploi au Québec soit égal au taux du ROC (63,1% pour 2001-2010), il faudrait 202 300 emplois de plus en 2010, soit 5,2% de plus que les 3 915 000 emplois disponibles. Le Québec devra donc créer au minimum 40 000 emplois par an pendant cinq ans, en plus de ceux qui seraient créés selon la tendance actuelle (51 400 emplois nets créés en moyenne par année durant la période 2001-2010). On devra donc créer quelque 91 400 emplois par an au cours des cinq prochaines années.

### ❖ **Atteindre d'ici 5 ans le taux moyen de prestataires d'assurance-emploi au Canada**

97. Rappelons que ce taux est mesuré par le nombre de prestataires par 1 000 habitants de 20 à 64 ans. Sur la période 2001-2010, le taux était de 30,8 au Québec et de 20,9 au ROC. Il faut donc réduire le taux de 47,2%, ce qui signifierait en 2010 quelque 63 900 prestataires de moins que les 146 900 observés, donc quelque 13 000 emplois à créer par an, à ajouter aux 91 400 précédents. Ces prestataires devront trouver des emplois à la hauteur de leurs compétences qui, elles, devront être modifiées et donc acquises pour être mieux arrimées aux besoins des citoyens.

### ❖ **Comblent d'ici 3 ans notre déficit d'investissements des entreprises.**

98. Les données sur les dépenses d'investissement des entreprises nous permettent d'affirmer que le Québec a été ces dernières années en déficit d'investissements des entreprises. S'il est illusoire de vouloir récupérer les déficits passés (plus de 73 milliards de \$ au cours des dix

dernières années et près de 8 milliards de \$ en 2010, le tout en \$ de 2002), on peut chercher au moins à combler d'ici trois ans le déficit courant. Il faut pour rencontrer ce défi imaginer des politiques qui amèneront les entreprises d'ici et d'ailleurs à augmenter leurs investissements annuels au Québec de quelque 16,5% par rapport à leur niveau actuel et prévisible.

### ❖ **Atteindre d'ici 25 ans le niveau de dette par habitant de l'Ontario.**

99. Comme nous l'avons vu précédemment, pour comparer les niveaux de dette des provinces dont les périmètres comptables varient grandement, il faut s'en remettre au Système de Gestion Financière (SGF) développé par Statistique Canada. Selon le SGF, la dette du Québec atteint 218,0 milliards en 2008 (dernière année de données disponibles) comparativement à 183,1 milliards pour l'Ontario. Quant à la dette par habitant, elle atteignait 28 114\$ au Québec en 2008 par rapport à 14 159\$ en Ontario. Toujours selon le SGF, la dette nette (nette des actifs financiers seulement) du Québec atteignait 106,2 milliards en 2008, par rapport à 115,2 milliards pour l'Ontario, la dette nette par habitant atteignant 13 706\$ au Québec versus 8 904\$ en Ontario. En supposant que la dette par habitant de l'Ontario ne change pas d'ici 25 ans (une hypothèse extrême?) en \$ de 2008, il faudrait que la dette par habitant du Québec diminue de 49,6% et la dette nette de 35,0% (en \$ de 2008) ou encore de 2,7% et 1,7% par an pendant 25 ans. Pourrait-on faire mieux? Difficilement, car cela représente déjà une diminution (remboursement) de la dette de l'ordre de 5,9 milliards \$ par an dès 2008! Ainsi, il faudra sérieusement se mettre à créer davantage de richesse pour y arriver.

### ❖ **Caractériser et combler le déficit de commercialisation de la R&D.**

100. Étant donné les efforts importants consacrés à la R&D au Québec par les gouvernements et les entreprises, la commercialisation de cette R&D (développements de nouveaux produits et services et création d'emplois de qualité) fait défaut à bien des égards. Il est difficile de chiffrer ce déficit de commercialisation en termes monétaires ou en termes d'emplois, mais ce déficit existe.

101. Il semble assez raisonnable de penser que si la commercialisation est inférieure au niveau qu'elle devrait atteindre, la raison peut être due en partie à un manque de financement sous forme de capital de risque et en partie à un manque d'opportunités de marché pour les entreprises concernées. Ainsi, la R&D réalisée au Québec, en partie grâce à de généreux programmes de subventions, semblent donner lieu à des investissements et une création d'emplois ailleurs qu'au Québec.
102. Pourquoi ce désolant état de chose? Peut-être parce qu'une trop grande part de notre économie est sous le contrôle du secteur public qui non seulement est peu enclin typiquement à développer la commercialisation des fruits de la R&D, mais crée également un effet d'éviction (*crowding out*) des entreprises ou partenaires privés qui eux pourraient mettre davantage l'accent sur cette commercialisation. Le déficit de commercialisation des fruits de la R&D et la faiblesse de la valorisation des compétences me semblent être deux impacts négatifs d'une trop faible présence du secteur privé dans la production et la distribution des biens et services publics et sociaux au Québec, entre autres facteurs. Avec comme conséquence, un déficit de création d'emplois de qualité supérieure.

### ❖ **Comblent le déficit de jeunes (0-15) et de jeunes travailleurs (15-44)**

103. Nous avons vu que le Québec a de sérieux problèmes de population. Le nombre de jeunes est en chute prononcée depuis plus de trois décennies. Ainsi, répétons-le, le Québec *perd*, en termes relatifs, ses populations de jeunes (15 ans et moins) et de jeunes travailleurs (15-44 ans). Comment faire pour renverser cet état de fait ?
104. Réaffirmons au départ que ce déficit de population est endogène et résulte en bonne partie des politiques publiques mises en place depuis 30 ou 40 ans qui, après avoir généré des bénéfices importants, en sont venues à contribuer à la perte *relative* de compétitivité du Québec, résultant des décisions des entreprises de sous-investir au Québec. D'où la nécessité de repenser cet ensemble de politiques.
105. Renverser la tendance actuelle pose le défi de créer des emplois que les jeunes, d'ici et d'ailleurs, pourront espérer occuper et que les jeunes travailleurs, d'ici et d'ailleurs, voudront et pourront occuper. La création d'emplois attirent et fidélisent les jeunes et les jeunes travailleurs.

## Conclusion sur les enjeux et défis

106. Ces défis et enjeux sont exigeants, mais réalisables et surtout enivrants et emballants. Pour les rencontrer, il faudra compter sur l'esprit de créativité, d'innovation et d'entrepreneuriat, qu'on se plait à nous reconnaître, tant des individus que des groupes sociaux et des entreprises corporatives et autres. Il faudra faire confiance à la capacité d'adaptation des Québécois et convaincre nos politiciens de cesser de jouer aux apprentis-sorciers en voulant régler d'en haut tous les problèmes. C'est là une forme pernicieuse d'infantilisation de la population susceptible de tuer dans l'œuf l'esprit de créativité, d'innovation et d'entrepreneuriat. Cet esprit s'exprime et se dévoile dans l'adversité, la responsabilisation et la liberté.
107. Encore une fois, il faut au premier chef avoir l'intellection et le courage de nos ambitions, l'**intellection** des objectifs et des moyens pour identifier les programmes, politiques, modalités et mécanismes, donc les moyens, nécessaires à la réalisation de nos ambitions et à l'atteinte des objectifs et idéaux sociaux-démocrates et le **courage** de les mettre résolument en œuvre sans craindre de mettre au rancart les institutions et les politiques qui ont pu être efficaces et utiles dans le passé, mais qui sont mal adaptées au monde actuel et freine aujourd'hui notre développement. Il nous faut un Hercule (collectif) québécois, un Hercule-Québec, à qui on pourra confier les 12 travaux identifiés dans la prochaine section.

## SECTION 4 : LES DOUZE TRAVAUX D'HERCULE-QUÉBEC

108. Dans la mythologie grecque, Héraclès (Hercule)<sup>21</sup> est la personnification du courage et de la détermination. Il est le protecteur du peuple et le gardien des cités. Ses succès sont dus à sa vigueur physique, sa soif de justice et son goût d'aventurier sans oublier sa grande capacité copulative<sup>22</sup>. Les douze travaux ont été considérés comme un symbole de l'éternité de la vertu, de la force de l'éloquence, de la libération individuelle, de la quête de l'immortalité et du dédain de la médiocrité. C'est dans la douleur et grâce à ses "efforts héroïques" qu'Hercule parvient à vaincre, à exterminer ou à dominer tous les monstres (symboles de fléaux, de vices, de forces du mal – physiques ou économiques!) qui croisent son chemin et terrorisent lieux, régions et pays et leurs habitants. Malgré ses défauts<sup>23</sup>, Hercule prêche le courage, l'effort, la générosité et d'une certaine façon l'humilité.<sup>24</sup>
109. L'analogie entre d'une part l'histoire d'Hercule et de ses 12 travaux et d'autre part les défis et enjeux auxquels le Québec fait face ainsi que les politiques et programmes à mettre en œuvre pour surmonter les multiples monstres et embuches sur la route du développement optimisé du Québec du XXI<sup>e</sup> siècle est assez évidente.
110. Les 12 travaux ci-dessous sont des politiques susceptibles d'accroître la capacité de la société québécoise à générer de la richesse en faisant un meilleur usage de son potentiel considérable, tant actuel que futur. À ce titre, la réalisation de ces travaux, donc la mise en place de ces politiques et programmes, viendra changer radicalement le visage économique du Québec en misant sur le potentiel d'innovations technologiques et sociales de sa population et sa capacité de relever les défis auxquels elle est confrontée : ces travaux, politiques et programmes lui permettront de quitter le peloton de queue des économies régionales en Amérique du Nord pour se rapprocher d'ici 15 à 25 ans du peloton de tête. Les

---

<sup>21</sup> Mes références et commentaires sur Héraclès/Hercule sont fortement inspirés par l'intéressant site suivant <http://hercule.travaux.free.fr/>

<sup>22</sup> La première véritable épreuve d'Hercule, bien avant les 12 travaux, a lieu à ses 18 ans lorsqu'il chasse et tue un terrible lion qui ravageait les troupeaux du roi de Thespies. Ce dernier hébergea 50 jours le jeune colosse, le temps que dura la traque du fauve. Il avait par ailleurs 50 filles et se résolut à toutes les unir à ce demi-dieu à l'allure royale. Ainsi, chaque soir, il mettait l'une de ses filles dans le lit d'Héraclès. De ces cinquante nuits d'amour naquirent les cinquante Thespiades, réputés colonisateurs de la Sicile.

<sup>23</sup> Son tempérament lui a par ailleurs valu d'être perçu par certains comme une brute épaisse dénuée d'intelligence, à la fois irascible, ivrogne et gloutonne.

<sup>24</sup> Toute analogie ou ressemblance entre Héraclès/Hercule et l'Auteur du présent document ne pourrait ne pas être, probablement mais pas nécessairement, que fortuite!

défis et enjeux sont considérables, voire titanesques, mais il faut mettre en place et réaliser ces travaux en s'y attaquant consciemment, résolument, courageusement et collectivement. Le danger comme toujours vient du fait que ces objectifs de long terme sont constamment mis de côté et repoussés à plus tard en faveur d'objectifs de court terme et même de très court terme.

111. Les douze travaux d'Hercule-Québec présentés ci-dessous pourront ainsi sembler irréalistes. Ils le sont dans le court terme, bien qu'à divers degrés. Ils sont des politiques et programmes ambitieux et de grande envergure à la hauteur des défis auxquels la société du Québec est confrontée : le retard accumulé par le Québec depuis plus de trente ans ne pourra jamais être comblé en gardant en place les programmes, politiques, mécanismes et moyens qui ont eux-mêmes causés ou contribué à ce retard. Le Québec a besoin de ces politiques et programmes susceptibles de lui donner un avantage en termes d'efficacité et d'efficience nécessaire à renverser le mouvement actuel vers la marginalité et à rattraper au cours des vingt ou trente prochaines années les niveaux de développement des économies régionales concurrentes. La réalisation de tous ces travaux, politiques et programmes sera dérangeante pour ceux et celles - individus, organisations et entreprises - qui ont profité ou qui ont cru profiter des inefficacités systémiques qui se sont incrustées (ou encrassées) dans notre système socio-économique au fil des années.
112. Les douze travaux procèdent d'une volonté de mettre en place un système intégré de création de richesse véritable. Qu'est-ce donc que la création de richesse? Quand peut-on affirmer qu'une activité ou politique donnée est véritablement créatrice de richesse? À quels indicateurs et mesures peut-on se fier pour affirmer qu'une activité, une stratégie, une politique ou un programme sont créateurs de richesse, privée et sociale?
113. Une activité, une stratégie, une politique ou un programme créent de la valeur lorsque la valeur des produits et services qu'ils rendent est supérieure à la valeur des ressources – humaines, matérielles, naturelles, machines et équipements – utilisées pour leur production. De manière générale, la valeur de référence des produits et services générés et la valeur de référence des ressources utilisées correspondent aux prix concurrentiels de ces produits, services et ressources. Par ailleurs, pour plusieurs biens et services publics et sociaux, ces prix concurrentiels ne seront pas directement disponibles et d'autres méthodes émulant des prix concurrentiels, se basant par exemple sur une valeur contingente, une valeur de

référence observable (proxy) ou une valeur simulée, pourront et devront être utilisées. Dans la mesure où certains prix des produits et services ou des ressources sont subventionnés ou manipulés, ces prix observés ne pourront être directement utilisés pour établir si l'activité, la stratégie, la politique ou le programme considérés créent ou détruisent de la valeur.

114. Les douze travaux procèdent également d'une volonté de mettre en place un système intégré de génération de croissance socio-économique. Les douze travaux procèdent enfin d'une volonté de mettre en place un système intégré de génération de bien-être socio-économique.

## **I. Redéfinir les rôles respectifs des secteurs public ou gouvernemental d'une part et privé ou concurrentiel d'autre part.**

115. Le tout premier travail à confier à Hercule-Québec est de redéfinir le rôle du secteur public ou gouvernemental et de favoriser le développement et le maintien de compétences-clés bien définies dans le secteur gouvernemental et dans le secteur concurrentiel.

116. Ainsi, il faut revoir avec un regard critique le rôle des gouvernements et des administrations publiques à tous les niveaux. Ce rôle est triple : identifier les besoins des citoyens en biens et services publics et sociaux tant en qualité qu'en quantité, faire les arbitrages nécessaires, et gérer les contrats et partenariats avec les entreprises et organisations du secteur concurrentiel pour la production et la distribution de ces biens et services publics et sociaux au meilleur coût possible et ce, dans le meilleur intérêt des citoyens.

117. C'est en assumant efficacement ces compétences-clés que les administrations publiques, motivées par le processus (contrainte) électoral, contribueront au maximum au mieux-être des citoyens. Ces administrations ne doivent pas se substituer au secteur concurrentiel (entreprises privées, entreprises coopératives, organisations communautaires, organisations de la société civile, organismes sans but lucratif, etc.) dont les compétences-clés sont, devraient et doivent être au premier chef de produire efficacement les biens et services privés, publics et sociaux, en utilisant les meilleures ressources humaines et matérielles possibles, motivé comme il se doit par la recherche d'une efficacité concurrentielle maximale, à but lucratif ou sans but lucratif.

118. La réalisation de ce programme exigera dans plusieurs cas une réduction de l'envergure actuelle de plusieurs institutions publiques en particulier dans la production et la distribution des biens et services publics et sociaux et dans certains cas un véritable démantèlement de l'appareil fonctionnarisé (véritable analogue du Lion de Némée<sup>25</sup>). Cela doit se faire. Et peut se faire dans le respect des personnes en favorisant de manière incitative l'adaptation et le redéploiement des ressources humaines et matérielles concernées.
119. Plusieurs pourraient craindre ici que cette réduction de la taille de l'État aille à l'encontre du rôle historique de l'État comme levier de l'émancipation économique des Québécois. Bien au contraire, le démantèlement partiel, mais important de plusieurs aspects de l'appareil fonctionnarisé permettra à l'État de retrouver son rôle véritable qui est de promouvoir le mieux-être des citoyens. L'État y arrivera en identifiant les besoins des citoyens en biens et services publics et sociaux, tant en qualité qu'en quantité, en faisant les arbitrages nécessaires entre ces besoins, et en gérant les contrats, ententes et partenariats avec le secteur concurrentiel pour la production et la distribution de ces biens et services publics et sociaux au meilleur coût possible. Le rôle de l'État reste primordial mais plutôt que d'en faire un producteur et un distributeur de biens et services, la réforme proposée en fait un concepteur de biens et services, un arbitre entre divers besoins, et un gestionnaire de contrats pour la fourniture efficace des biens et services publics et sociaux aux citoyens. Ainsi, ses nouveaux rôles correspondent mieux à la répartition des compétences-clés des différents partenaires et ce, pour le mieux-être de tous.
120. L'entrepreneuriat public et privé ou concurrentiel est une ressource trop importante pour l'avenir de la social-démocratie pour que l'on se mette à le gaspiller en confondant les rôles. On peut à titre d'exemples mentionner les entreprises publiques dans les domaines de la santé et de la finance, entre autres.
121. S'il est du ressort des autorités politiques de définir des paniers de biens et de services de santé et de les proposer à la population par l'intermédiaire de la concurrence démocratique (électorale), il ne s'ensuit pas qu'il soit du ressort de ces autorités politiques de produire et distribuer ces biens et services directement par l'intermédiaire d'organisations

---

<sup>25</sup> Le lion de Némée terrorisait la région d'Argolide en dévorant ses habitants à des dizaines de kilomètres à la ronde. En habile chasseur, Hercule tira une volée de flèches vers le monstre et lui asséna plusieurs coups d'épée et de massue, mais en vain. Il en vint finalement à bout dans un corps à corps titanesque en saisissant l'animal à la gorge et l'étouffant de ses mains nues.

fonctionnalisées du secteur public. Il sera souvent et de manière générale beaucoup plus efficace de faire produire ces paniers de biens et services par le secteur concurrentiel grâce à des mécanismes eux-mêmes concurrentiels, ouverts, transparents et plus incitatifs à la performance et à l'expérimentation créatrice.

122. De même, s'il est du ressort des autorités politiques de définir des paniers de biens et de services financiers (capital de risque et fonds de retraite transférables, par exemple) et de les offrir à la population par l'intermédiaire de la concurrence démocratique, il sera souvent beaucoup plus efficace d'implanter et de réaliser ces programmes par l'intermédiaire du secteur concurrentiel, grâce encore une fois à des mécanismes eux-mêmes concurrentiels, ouverts, transparents et plus incitatifs à la performance, que par l'intermédiaire d'institutions financières publiques ou parapubliques agissant en quasi-monopoles et donnant lieu à des possibilités de manipulation opaque et parfois occulte des fonds publics.
123. La mise en œuvre de ce premier travail se traduira par une réduction significative de la taille de la bureaucratie gouvernementale au profit d'un ajout important de ressources « sur le terrain ».

## **II. S'abstenir de manipuler indûment les signaux de rareté et valeur relatives que sont les prix concurrentiels.**

125. Le deuxième travail à demander à Hercule-Québec est de mettre fin au contrôle et à la manipulation des prix, première cause omniprésente d'inefficacité économique (véritable analogue de l'Hydre de Lerne<sup>26</sup>). Il faut donc
- a) s'abstenir de manipuler indûment, au nom trop souvent d'un paternalisme primaire non avoué, les signaux de rareté et valeur relatives que sont les prix concurrentiels des biens et services tant publics (éducation, santé et autres) que privés (électricité, produits agricoles, eau, et autres), afin d'éviter les gaspillages de ressources – trop de ressources dans certains secteurs et pas suffisamment dans d'autres – et de favoriser l'émergence de solutions

---

<sup>26</sup> Le second travail d'hercule fut de tuer l'hydre qui terrorisait la contrée fertile et sacrée de Lerne et sa population en répandant par ses dizaines de têtes un venin si toxique que son haleine et son odeur suffisaient à empoisonner les mortels.

innovantes aux problèmes et défis qui se posent continuellement dans tous les secteurs;

- b) favoriser la formation, la libéralisation, la dissémination et la compréhension des informations, développements et rouages économiques

126. Parmi les secteurs dans lesquels il faudrait appliquer la vérité des prix, on pense immédiatement, entre autres, aux secteurs de l'électricité et de l'agriculture, des transports ainsi qu'aux pratiques de tarification des secteurs de l'éducation et de la santé. Dans ces domaines comme dans bien d'autres, il ne manque pas de « planificateur sinon bienveillant du moins bien intentionné » souhaitant implanter d'en-haut une solution miracle aux problèmes que subit la population. Le manque d'imagination et d'innovation a trop longtemps fait office de politique économique et ce, aux dépens des citoyens. La vérité des prix (concurrentiels) vient donner à tous et chacun, individus et entreprises, des repères quant à la valeur sociale des activités poursuivies et des investissements envisagés et réalisés
127. Il faut de manière plus générale abandonner dès maintenant les politiques et programmes de manipulation opaque des prix pour les remplacer le cas échéant par des subventions monétaires directes, plus transparentes et moins nocives pour le bien-être des citoyens. Dans les cas où une tarification directe n'est pas adéquate et souhaitable (il peut y avoir de bonnes raisons pour cela), il faut au minimum informer les citoyens du coût réel des biens et services publics et sociaux qu'ils reçoivent ou consomment. Deux exemples parmi d'autres viennent à l'esprit : la santé et l'éducation. Suite à une consultation chez le médecin, le patient devrait recevoir un état de compte virtuel l'informant du coût de cette consultation et des tests et examens associés, même si le patient n'est pas directement responsable du règlement de cette « facture ». De même pour un séjour à l'hôpital ou dans toute autre institution. Au niveau de l'éducation, les parents et les étudiants devraient être informés du coût réel de leur formation au fur et à mesure qu'ils progressent dans cette formation. Il n'est pas toujours facile d'estimer ces coûts étant donné la complexité de la santé et de l'éducation (en particulier due à la présence de coûts fixes importants à partager entre les activités), mais on connaît maintenant assez bien la façon de procéder.<sup>27</sup>

---

<sup>27</sup> Voir par exemple la monographie CIRANO sur le sujet plus général du partage des coûts : Marcel Boyer, Michel Moreaux et Michel Truchon, *Partage des coûts et tarification des infrastructures*, CIRANO 2006MO-01 (350 pages).

128. Rappelons ici qu'il ne s'agit pas d'augmenter les entrées fiscales du gouvernement, bien au contraire. Il s'agit plutôt de rendre notre économie plus efficace en favorisant une meilleure motivation et une meilleure coordination des décisions qui, elles, passent par une meilleure information sur la rareté relative des ressources, des biens et des services, une information que transmettent les prix concurrentiels.
129. Le secteur de l'électricité est un bel exemple de manipulation de prix où une tarification inadéquate s'avère destructrice de bien-être au profit de groupes bien organisés, avec l'appui de groupes mal informés de défense des citoyens. D'un point de vue social, le maintien du prix de l'électricité à un prix inférieur à son coût d'opportunité ou coût de renonciation – son véritable coût économique – appauvrit le Québec. Le pacte social sous-jacent sur l'électricité patrimoniale devrait aussi être revu, voire abandonné.
130. Le potentiel énergétique du Québec est phénoménal, non seulement en termes de ressources naturelles mais également en termes de compétences et surtout de marchés potentiels, le Québec étant limitrophe du plus important marché au monde à savoir le Nord Est de l'Amérique. Mais sa population subit littéralement la mainmise intéressée d'une coalition d'élus, de gens d'affaire et de syndicalistes, souvent sous le couvert d'une contribution au développement régional, sur ses ressources énergétiques (véritable incarnation de l'Hydre de Lerne).<sup>28</sup>
131. Il s'ensuit un développement des ressources mal orienté car reposant sur une manipulation des prix qui en bout de ligne dilapide les bénéfices potentiels que pourrait générer une exploitation socialement optimale des ressources énergétiques. La présente politique de bas prix se solde par un transfert régressif des plus pauvres vers les plus riches, par un surdéveloppement des secteurs économiques à forte consommation d'énergie et un sous développement (destruction d'emplois) des autres secteurs, et par l'envoi de signaux défavorables au développement durable.
132. Si par ailleurs la bonne tarification de l'électricité affecte trop négativement les ménages à faibles revenus, alors le gouvernement doit utiliser les mécanismes appropriés dont il dispose déjà pour les protéger de manière incitative de cet impact.

---

<sup>28</sup> Si une région (une industrie, une entreprise) a besoin de subventions pour survivre, ces dernières doivent être octroyées selon des mécanismes émulant des mécanismes concurrentiels du type de ceux discutés aux paragraphes 153 à 158 ci-dessous.

133. Quatre changements importants s'imposent: d'abord, délaissier l'omniprésente langue de bois et exiger des analyses transparentes et indépendantes des véritables coûts et bénéfices de la politique énergétique du Québec; ensuite, laisser le prix de l'électricité augmenter et refléter son vrai coût d'opportunité ou de renonciation; puis, réaffirmer la propriété collective de l'hydroélectricité et distribuer les « profits » directement à la population (par exemple, sous la forme d'un dividende social de propriété collective) de manière à contrecarrer l'intérêt propre des politiciens de puiser continuellement dans la caisse commune des citoyens pour couvrir leur manque d'intellection et de courage à véritablement assainir les finances publiques; enfin, permettre un développement énergétique (électricité, gaz naturel, pétrole) créateur de richesse collective dans le respect des règles normales de sécurité, de protection environnementale et de rentabilité.
134. L'actuel débat sur la hausse des tarifs d'électricité pour assainir les finances publiques en renflouant les coffres et comblant le déficit du Gouvernement du Québec ou pour financer un secteur en particulier tel celui de l'éducation ou encore celui de la santé est l'exemple parfait d'une bonne politique, mais utilisée à mauvais escient pour le mauvais objectif. La hausse des prix de l'électricité doit être poursuivie à des fins d'enrichir le Québec et non pas de couvrir les inefficacités et les inefficiences du secteur gouvernemental ou paragouvernemental. La politique *courageuse* serait de s'attaquer à ces inefficacités et inefficiences ; la politique *facile* serait d'augmenter les tarifs d'électricité pour couvrir ces inefficacités et inefficiences et continuer ainsi à dilapider la richesse collective des Québécois tout en donnant l'impression d'être responsable.
135. D'où l'idée défendue ci-dessus de réaffirmer la propriété collective (des Québécois, pas des politiciens) de l'hydroélectricité et de distribuer les « profits » d'une hausse des tarifs directement à la population. Cette politique de distribution directe à la population des profits provenant de la hausse des tarifs permettraient également d'éviter que la moitié des gains financiers soient annulés par l'application des règles de péréquation aux nouvelles ressources financières du gouvernement.
136. Le secteur agricole est un autre bel exemple d'exploitation de la puissance publique et de ses prérogatives au profit de groupes de pression anormalement puissants (autre véritable incarnation de l'Hydre de Lerne). La mainmise des producteurs agricoles et des politiciens sur la « gestion de l'offre », en particulier dans le domaine des produits laitiers, des œufs et

de la volaille au Québec, est une véritable arnaque du droit des clients/citoyens à des produits de qualité aux meilleurs coûts.

137. Le puissant lobby des exploitants agricoles (dans les secteurs du lait, de la volaille et des œufs en particulier) a réussi à capturer une part importante de la classe politique pour soutirer des avantages monétaires très importants en bloquant, grâce à une protection douanière exorbitante, l'entrée au pays de produits en provenance de pays en développement et autres et ce, au détriment du mieux-être de l'ensemble de la population québécoise et canadienne et au détriment des possibilités de développement de ces pays plus pauvres.<sup>29</sup>
138. Si les agriculteurs et éleveurs doivent être subventionnés, mieux vaut le faire par des transferts directs, préférablement offerts par l'intermédiaire de mécanismes concurrentiels incitatifs, sans manipuler les prix et ce, pour des raisons non seulement de transparence mais aussi de responsabilisation et d'imputabilité économiques et politiques.
139. Deux autres secteurs méritent une attention particulière, la santé et l'éducation, deux des services publics les plus importants. Bien que nous y consacrons des travaux séparés, le septième et le huitième ci-dessous, il est utile de mentionner ici le besoin d'un changement important dans l'utilisation des prix dans ces domaines. La vérité des prix et le rôle crucial qu'elle peut jouer dans l'allocation des ressources en incitant fournisseurs ou producteurs et usagers ou consommateurs à mieux les utiliser, doivent être présents dans ces domaines comme dans les autres. Le sujet est complexe et surtout « politiquement incorrect ». Mais se cacher la tête dans le sable en espérant une disparition magique du problème n'est pas une solution. Le principe est simple.
140. Il faut imposer des prix, ou frais de scolarité, dans les écoles publiques, couplés à un remboursement intégral – et même possiblement des subventions additionnelles – pour les ménages moins bien nantis, le tout associé à une baisse équivalente des impôts. Il faut similairement imposer une forme de ticket modérateur dans le système de santé public, couplé à une assurance complémentaire intégrale (ticket modérateur nul) pour les ménages moins bien nantis et une assurance complète pour une utilisation dépassant un certain plafond à déterminer en fonction du revenu (selon un processus fiscal facile et simple), encore une fois avec une baisse équivalente des impôts. Cette forme de rationalisation par

---

<sup>29</sup> Le lobby pourrait aujourd'hui faire dérailler le projet de libre échange entre le Canada et l'Europe.

les prix plutôt que par la bureaucratie permettrait, si elle est bien conçue et appliquée, d'atteindre de manière plus efficace et plus efficiente les objectifs d'un véritable système public de santé à la fois universel et accessible et ce, dans le meilleur esprit social-démocrate.

### **III. Favoriser le recours systématique aux mécanismes concurrentiels dans la production et la distribution des biens et services publics et sociaux et affirmer le droit pour tous les citoyens de contester et de remplacer le cas échéant les producteurs et distributeurs actuels de ces biens et services publics et sociaux.**

*« C'est dans leur convention  
à page quatre-vingt  
la compétition  
faut t'nir ça ben loin »  
(Richard Desjardins, Les bonriens)*

141. Si le Québec souhaite vraiment offrir à ses citoyens des biens et services publics et sociaux les meilleurs possibles au meilleur coût possible, il doit systématiquement chercher à augmenter sa productivité dans la fourniture de ces biens et services. Pour ce faire, il faut briser le monopole public actuel (véritable sanglier d'Érymanthe<sup>30</sup>) dans la fourniture de biens et services publics et sociaux et ouvrir ces secteurs à la concurrence. Il faut offrir des contrats de performance aux entreprises des secteurs public et privé par l'intermédiaire d'un processus concurrentiel similaire à des enchères ouvertes et favoriser l'octroi d'un droit « inaliénable » à la contestation économique. Ainsi, il faut

- a) favoriser le recours systématique aux mécanismes concurrentiels non seulement dans les sphères traditionnelles des secteurs non gouvernementaux, mais aussi dans toutes les sphères possibles des secteurs public et parapublic;

---

<sup>30</sup> Le sanglier d'Érymanthe ne descendait de sa montagne que pour ravager la région avoisinante. Pour le capturer, Hercule dut abattre forêts et landes et lui tendre un piège dans lequel le monstre se retrouva immobilisé, le héros se jetant alors sur son dos pour le maîtriser de ses mains nues et l'enchaîner solidement sans le tuer.

- b) favoriser le développement et la mise en œuvre d'un droit à la contestation économique qui donnerait à tous les citoyens la possibilité de contester et donc de remplacer le cas échéant les producteurs et distributeurs actuels des biens et services publics et sociaux.
142. Seuls des mécanismes concurrentiels, ouverts et transparents (faisant un usage optimisé des nouvelles technologies de communications) peuvent garantir l'émergence d'une société où les intérêts des citoyens prédominent, où les choix de production, de consommation et d'investissements tant publics que privés sont faits de manière efficace sur la base des meilleures informations disponibles, des meilleures compétences disponibles, et des meilleures perspectives de développement. Bref, l'émergence d'une société où le réel et le contenu dominant les clichés, la langue de bois et le contenant.
143. Des mécanismes complémentaires aux marchés concurrentiels doivent être mis en place là où ces marchés concurrentiels pourraient s'avérer inefficaces ou difficiles (trop coûteux) à mettre en place. On pense en particulier (i) aux mécanismes d'étalonnage (*benchmarking* ou *Best Value*) permettant la concurrence entre unités du secteur public, (ii) aux mécanismes de d'enchère concurrentielle (*competitive tendering*) favorisant la mise en concurrence des pourvoyeurs/fournisseurs du secteur gouvernemental et du secteur concurrentiel pour la fourniture de biens et services publics et sociaux au grand bénéfice des clients/citoyens, et (iii) aux mécanismes d'enchère de contrats de fourniture de biens et services publics et sociaux pour garantir aux clients/citoyens qu'ils pourront voir leurs besoins satisfaits efficacement au meilleur rapport qualité/coût.
144. Tous les services publics devraient être évalués à intervalles réguliers (trois, quatre ou cinq ans) : d'abord, pour consulter tant le public que des spécialistes sur la façon d'améliorer le système ; ensuite, pour vérifier si les services en question sont compétitifs et comparables en qualité aux meilleurs dans des contextes et juridictions comparables ; enfin, pour revoir et contester systématiquement les méthodes actuelles de fourniture, permettre à des organisations (entreprises ou autres) concurrentes de pourvoir faire valoir leurs compétences dans la fourniture des biens et services publics et sociaux et, le cas échéant, pouvoir remplacer les actuels fournisseurs de biens et services.

145. En résumé, un tel système serait un moyen efficace de contrôle de gestion incitatif et ouvert. Il n'y a pas d'obligation formelle de mise en concurrence effective des services, mais les rapports d'évaluation doivent être orientés vers l'amélioration continue des services, par la mise en concurrence si nécessaire. Un système pour le Québec devrait être fondé sur les grands principes suivants :

1. Le principe d'obligation pour les fournisseurs de services de rendre compte directement aux citoyens plutôt que simplement aux autorités provinciales ou locales.
2. Le principe d'évaluation systématique de la performance des services dans l'atteinte d'objectifs déterminés (efficacité) au meilleur coût possible (efficience).
3. Le principe d'indépendance des évaluations selon lequel l'évaluation systématique des services serait confiée à un ou des organismes externes – eux-mêmes choisis par appel d'offres sur la base de leurs compétences et de leur réputation d'intégrité – chargés de produire un rapport couvrant la performance et l'étalonnage d'un bien ou service donné.
4. Le principe de pertinence des évaluations selon lequel l'organisme externe retenu pour procéder aux consultations publiques et à l'évaluation d'un service donné devrait être appelé à étudier la performance du service dans une perspective de qualité totale. À ce titre, l'évaluation devrait systématiquement questionner la pertinence du service en fonction des besoins des citoyens; consulter les citoyens et les partenaires – fournisseurs et clients directs – externes du service sur la qualité de la prestation du service; comparer la performance (étalonnage) avec les meilleures pratiques dans des environnements comparables, tant privés que publics; « concurrencer » la prestation du service en étudiant systématiquement les gains d'efficacité et d'efficience que permettrait le recours à la concurrence pour la prestation du service.
5. Le principe de transparence des évaluations selon lequel le rapport des évaluateurs serait rendu public au plus tard une semaine après sa remise aux autorités pertinentes.

6. Le principe de responsabilité politique selon lequel les autorités provinciales ou municipales devraient répondre publiquement au contenu du rapport, entre autres sur l'à-propos et le processus de la mise en œuvre des recommandations, le cas échéant.

#### **IV. Mettre sur pied des méthodes et processus d'évaluation rigoureuse, transparente, indépendante et crédible des politiques et programmes publics.**

146. Il est de connaissance commune que les gouvernements de toutes tendances, mais en particulier de tendance social-démocrate tel le gouvernement du Québec, ont la mauvaise habitude de créer à répétition de nouveaux programmes qui seront très rarement soumis dans le temps à des évaluations rigoureuses. Il faut donc mettre sur pied des processus et méthodes d'évaluation rigoureuse, transparente, indépendante et crédible des politiques et programmes publics.
147. Ces évaluations rigoureuses et indépendantes devraient permettre de comparer les impacts et les coûts des programmes aux objectifs qui au départ ont pu les justifier. La reconnaissance de la rationalité individuelle exige des autorités politiques qu'elles prennent en considération dans le design de politiques et de programmes les changements anticipés ou prédits (y compris les effets pervers) dans les comportements individuels suite à l'implantation de ces politiques et programmes. Un Québec moderne n'a que faire des souhaits et des vœux pieux. Au contraire, l'évaluation rigoureuse des politiques et programmes doit s'appuyer sur la reconnaissance de la capacité des individus de faire des choix par lesquels ils expriment leur rationalité.
148. La difficulté de l'évaluation de politiques et programmes ne doit pas être sous-estimée (véritable biche de Cérynie<sup>31</sup>). Il peut s'avérer nécessaire de créer à cet effet un organisme

---

<sup>31</sup> La biche de Cérynie, dotée de cornes d'or et de sabots d'airain la rendant étonnamment rapide, devait être ramenée vivante car elle appartenait à la déesse Artémis. La poursuite dura une année entière, mais Hercule finit par l'épuiser et la ramener au roi de Mycènes.

indépendant responsable de veiller au développement de méthodes d'évaluation des programmes et des politiques publiques.

149. On doit malheureusement constater que dans la très grande majorité, voire dans la quasi-totalité des cas, les évaluations courantes (souvent internes au secteur gouvernemental et donc suspectes au point de départ) des divers politiques et programmes sont superficielles et sans fondements analytiques sérieux et ne résisteraient pas à une analyse économique un peu rigoureuse. Ces évaluations ont souvent pour but d'apporter une caution « morale » à des interventions mal conçues et mal orientées des pouvoirs publics.
150. Citons par exemple trois cas particulièrement révélateurs : les programmes de création d'emplois (sous de multiples formes), les programmes de subventions aux régions et aux entreprises (y compris les programmes de soutien à la R&D auxquels je reviendrai au travail IX) et finalement les garderies à 7\$.
151. Plus souvent qu'autrement, les évaluations de ces programmes, en particulier ceux de création d'emplois, sont truffées de double sinon de triple comptage des résultats. Elles souffrent presque toujours d'une ignorance plus ou moins consciente de leurs coûts réels en termes (i) de pertes d'emplois, (ii) de déplacement (*crowding out*) d'alternatives qui auraient pu voir le jour n'eût été la mise en place d'un programme subventionnaire (coûts d'opportunité et effets pervers) et (iii) du coût social des fonds publics systématiquement (et stratégiquement) sous-évalué<sup>32</sup>.

---

<sup>32</sup> L'argument sous-jacent au point (iii) est le suivant : vu que le taux d'intérêt sur les emprunts gouvernementaux est plus faible que celui du secteur privé, le coût d'un bien ou service sera nécessairement plus faible s'il est produit ou financé par subvention par le secteur gouvernemental. Il est vrai que le secteur public peut emprunter à des taux d'intérêt plus faibles. Mais pourquoi? La raison est la suivante : contrairement aux entreprises privées, le gouvernement a le droit et le pouvoir de lever des taxes ou impôts supplémentaires si ses projets et subventions s'avèrent être en difficulté. Du point de vue des citoyens contribuables, ce droit de l'État a un coût bien réel, mais caché ou non comptabilisé. Il est égal à la valeur de l'option financière consentie par les contribuables à l'État lui permettant d'exiger des fonds additionnels pour couvrir, le cas échéant, les difficultés, l'échec, voire la faillite du projet considéré. Le différentiel de coût de financement est essentiellement égal au coût implicite de cette option que détient le gouvernement. Si les citoyens donnaient à une entreprise privée de qualité, telle Bombardier, l'option, donc le droit de les « taxer » si elle se retrouvait en situation de détresse financière, elle pourrait se financer au même taux que le gouvernement. D'où l'erreur, subtile certes, mais claire et nette, conduisant à une sous-évaluation du coût financier des subventions et de manière générale des activités gouvernementales financées par emprunt. Voir à ce sujet M. Boyer, É. Gravel et S. Mokbel, « La bonne gouvernance des investissements publics : Actualisation et prise en compte des risques dans l'évaluation des projets », CIRANO, février 2011, 46 pages.

152. On oublie aussi souvent de prendre en compte les coûts en termes d'incitations, dus entre autres aux formes de financement des programmes, à leurs orientations ou conditions d'éligibilité, et aux signaux trop souvent pervers qu'ils envoient aux éventuels bénéficiaires actuels et potentiels. S'ensuivent trop souvent une difficulté d'y mettre fin parce que la clientèle qui en profite fera des pieds et des mains pour conserver ses privilèges, le développement d'une culture de dépendance envers le gouvernement et le report indéfini des adaptations et changements souhaitables au sein des groupes, secteurs ou régions favorisées par ces politiques.
153. Les subventions aux entreprises sont une source majeure et quasi inépuisables de distorsions coûteuses dans l'économie. De manière générale, la complexité de ces programmes d'aide aux entreprises nuit à la transparence, masque les magouilles potentielles et donc les favorise. Faute d'une quantification rigoureuse, les mesures d'aide sont souvent formulées, justifiées ou critiquées à l'aide d'arguments subjectifs et contestables, un obstacle majeur dans la quête de l'efficacité.
154. Il y a différents types de mesures d'aide aux entreprises dont deux particulièrement importants. Dans un premier type, le gouvernement subventionne l'utilisation d'un certain intrant : l'électricité vendue à un prix subventionné, les garanties financières et les prêts à taux d'intérêt subventionnés, voire nuls, ne sont que trois exemples de ce type de mesure. La valeur et le coût de telles subventions peuvent être calculés assez facilement. Mais leur caractère indirect fait en sorte qu'elles sont souvent camouflées dans un ensemble de conditions plus ou moins vérifiables. Il serait préférable, pour des raisons de transparence et d'incitations (vérité des prix), que toutes les subventions de ce type soient remplacées par des transferts monétaires directs.
155. Dans un deuxième type, les déboursés du gouvernement sont conditionnels à certains facteurs contingents qui peuvent ou non survenir dans l'avenir. Plusieurs exemples viennent à l'esprit. Dans plusieurs cas, le gouvernement fournit par exemple à l'entreprise responsable du développement, du financement, et/ou de la gérance d'un projet, un produit de gestion de risques similaire à un portefeuille d'options contingentes à l'occurrence de certains événements affectant la rentabilité ou la viabilité du projet. Il est alors difficile d'évaluer la valeur ou le coût *ex ante* de l'aide vu qu'elle est conditionnelle à un ou des événements aléatoires. La méthodologie d'évaluation des titres contingents est

spécifiquement conçue pour être appliquée à des situations où l'incertitude est importante et omniprésente et où la valeur aujourd'hui dépend d'évènements futurs aléatoires et de réactions optimales à ces évènements.

156. Mais cette option n'est pas simplement une option financière mais plutôt une option réelle dont l'évaluation exige une bonne dose tant d'analyse industrielle que d'analyse financière. Son coût pour le gouvernement et donc pour la société pourrait être estimée.
157. Mais, étant donné le danger bien réel de manipulation des données, mieux vaut que le gouvernement s'en remette à une enchère (inversée), un mécanisme concurrentiel particulièrement approprié pour ce genre de transaction, pour transférer à un tiers (un consortium financier national ou international par exemple) la responsabilité de donner suite aux garanties offertes en échange d'une prime à payer par le gouvernement au consortium ayant fait la meilleure offre. Ainsi, le gouvernement pourrait inscrire à son budget le coût actuel de l'aide et ce, en toute transparence.
158. Il faudrait aussi abandonner dans le plus long terme l'ensemble des subventions aux entreprises et organisations (y compris les programmes d'aide à la R&D) pour les remplacer par des mécanismes plus transparents d'aide à l'adaptation continue des intéressés aux soubresauts de l'environnement économique et social. Ces mécanismes doivent dans certains cas être créés et développés.
159. Dans le cas particulier des garderies à 7\$ que plusieurs considèrent peut-être avec raison comme un fleuron du « modèle québécois »<sup>33</sup>, et donc comme une contrainte budgétaire particulièrement rigide et immuable, deux aspects quelque peu troublants devraient faire l'objet d'une évaluation indépendante : l'interdiction faite aux garderies privées non subventionnées de répondre à un appel d'offre pour l'octroi de nouvelles places et la déductibilité fiscale des dépenses encourues par les parents des enfants fréquentant les garderies privées non subventionnées à cause d'un manque de places appropriées (localisation) dans une garderie privée subventionnée.<sup>34</sup>

---

<sup>33</sup> Pour une critique du système et un point de vue diamétralement opposé, voir C. Laferrière et F. Montreuil, « Les garderies à sept dollars (7\$) sont-elles une aubaine ? », UQAM, septembre 2010.

<sup>34</sup> Au 31 mars 2011, il y avait un total de 232 628 places disponibles en services de garde réparties comme suit : 35,5% dans les CPE, 39,4% en milieu familial, 17,4% en garderies subventionnées et 7,7% en garderies non subventionnées.

160. Selon le Ministère de la famille et des aînés du Québec, la raison sous-jacente à la première interdiction (« À noter que la création des 15 000 places subventionnées ne vise pas l'attribution de places subventionnées à des garderies non subventionnées sous permis ») serait à l'effet que permettre à ces garderies privées non subventionnées de répondre à un appel d'offre pour l'octroi de nouvelles places entraînerait un effet de substitution entre places nouvelles et anciennes, contrecarrant par le fait même la volonté du Ministère d'*augmenter* le nombre de places. C'est là un argument particulièrement fallacieux qui ignore les effets de vases communicants et la dynamique de la formation de garderies privées non subventionnées. Non seulement on pénalise ainsi les entrepreneurs et groupes de parents qui ont mis en place ces garderies non subventionnées, répondant à un besoin bien réel en particulier dans les milieux défavorisés, mais on crée des incitations perverses dans l'ensemble du système. L'argument est tellement gros qu'il ne semble pas utile de s'y attarder davantage : comment peut-on s'imaginer que le monde est à ce point mécanique, immuable et irrationnel!
161. Pour illustrer le deuxième volet, considérons deux familles A et B exactement similaires : deux adultes, deux enfants de 2 et 4 ans en garderie, même revenu familial (disons  $100\ 000\$ = 75\ 000\$ + 25\ 000\$$ ), même quartier, etc. Supposons que la famille A ait réussi à inscrire ses deux enfants dans une garderie à  $7\$$  ou à  $1\ 750\$$  par an par enfant (subventionnée à plus de  $35\$$  par jour par enfant pour un total de  $8\ 750\$$  par an par enfant), mais que la famille B n'ait pas réussi à trouver de places et ait dû se résigner à inscrire ses deux enfants dans une garderie privée, équivalente (même coût total) mais non subventionnée, à  $42\$$  (borne inférieure) par jour par enfant ou à  $10\ 500\$$  par an par enfant<sup>35</sup>. Les  $21\ 000\$$  ainsi dépensés par la famille B donnera lieu à un crédit d'impôt au Québec et à une aide fédérale totalisant environ  $11\ 700\$$ . Ainsi, le coût net pour la famille B sera de  $9\ 300\$$  qu'il nous faut comparer au paiement de  $3\ 050\$$  (soit  $3\ 500\$$  moins l'aide fédérale d'environ  $450\$$ ) encouru par la famille A. Si le revenu familial était plutôt de  $150\ 000\$ = 125\ 000\$ + 50\ 000\$$ , les montants à comparer serait d'environ  $14\ 030\$$  pour la famille B et  $2\ 860\$$  pour la famille A. Rappelons que les deux familles contribuent par ailleurs de manière égale au financement

---

<sup>35</sup> Il y a aussi des garderies privées non subventionnées qui agissent comme de véritables « croix rouge des garderies » offrant des places à bien moins que  $42\$$  par jour par enfants (parfois aussi peu que  $20\$$ ) et s'adressant à des populations défavorisées et de toute évidence négligées par le Ministère.

des garderies subventionnées. Il faut de toute évidence une bonne dose de compétence ès langue de bois pour défendre un tel système au plan de l'éthique et de l'équité.

## **V. Réformer la taxation pour la rendre incitative, cohésive, inclusive et simple.**

162. Pour concilier les besoins d'incitations à la performance, de flexibilité sur les marchés du travail, d'efficacité dans l'utilisation de nos ressources et donc de vérité dans les prix (concurrentiels) tout en assurant à chaque individu et à chaque ménage un niveau de vie décent, Le Québec doit revoir et simplifier sa taxation tout en la rendant plus incitative, cohésive et inclusive.
163. Il faut dans le même esprit réduire le coût des embauches, et donc des congédiements, augmenter la rentabilité relative du travail, favoriser une véritable réinsertion sociale à tous les niveaux, dynamiser et rendre plus fluides les marchés du travail en réduisant le coût des transitions par des mesures et instruments concurrentiels d'adaptation aux changements. Ces mesures et instruments restent à créer, imaginer et implémenter dans bien des cas, mais c'est un élément crucial d'une véritable politique de taxation et d'adaptation optimale (flexibilité et sécurité). Il faut dans cet esprit faire du système de taxation un facteur créateur de richesse et créateur d'inclusion et cohésion sociales (véritable ceinture d'or d'Hippolyté<sup>36</sup>).
164. Pour ce faire, il faut
- a) favoriser une taxation au niveau de la consommation plutôt que du revenu afin de créer le moins de distorsions possible dans les décisions des contribuables (efficacité de la taxation), en particulier dans leurs décisions de participer au marché du travail (voir ci-dessous),

---

<sup>36</sup> Le roi de Mycènes demanda à Hercule de se rendre chez les Amazones, connues comme un peuple guerrier uniquement composé de femmes, ne connaissant ni la pudeur ni la pitié et célèbres pour leurs coutumes sauvages et cruelles, et de lui rapporter la ceinture d'or d'Hippolyté, la reine des amazones, une femme d'une grande beauté, à la peau brunie par le soleil, aux bras musclés par les combats à l'épée et aux longues jambes sculptées. Hercule, victime d'une ruse de la déesse Héra, finit par massacrer la reine et plusieurs centaines de ses guerrières avant de s'enfuir avec la ceinture d'or qu'il ramena, après de multiples péripéties, à Mycènes. On raconte que la fille du roi à qui la ceinture était destinée ne fut pas impressionnée !

- b) diminuer les taux marginaux implicites de taxation des chômeurs ou des assistés sociaux lorsqu'ils réussissent à dénicher des emplois à temps plein ou à temps partiel;
- c) diminuer les taux marginaux de taxation applicables lors de hausses significatives de gains et rémunération d'une année sur l'autre, disons de 20%, pour rentabiliser davantage l'emploi et l'acquisition de compétences – on pourrait penser ne pas imposer pour l'année en question les augmentations de gains et rémunération lorsqu'elles dépassent 20%, le contribuable sauvant ainsi l'impôt pour une année sur cette augmentation;
- d) réduire les taux d'imposition sur le revenu et leurs complexité (nombre de paliers) tout en englobant tous les revenus dans la base d'imposition, et imposer un taux minimum applicable sur le revenu global afin de favoriser l'inclusion sociale et remplacer graduellement si nécessaire le manque à gagner par des taxes à la consommation (genre TPS ou TVA, obligatoirement incluses dans les prix affichés pour favoriser la vérité des prix);
- e) combattre le maintien des personnes à faible revenu dans un état quasi-permanent de dépendance en substituant aux manipulations plus ou moins paternalistes des prix un programme de redistribution directe des revenus fortement incitatif à l'autonomie des personnes;
- f) abolir la taxe sur le capital pour favoriser l'investissement des entreprises;
- g) dans un effort de rendre les citoyens plus responsables et moins récalcitrants face aux paiements des impôts, il serait intéressant de permettre à tout citoyen de répartir directement 3% de ses impôts entre une fondation/maison d'enseignement, une fondation/institution de santé et un organisme de charité de son choix.

165. L'effort de réforme fiscale pourrait aller plus loin éventuellement, avec la collaboration des autres gouvernements. Pour des raisons d'efficacité et d'efficience économiques, l'idéal serait d'abolir l'impôt sur le revenu des individus et le profit des entreprises et redéfinir le régime fiscal en fonction d'une taxe généralisée à la consommation.

166. Les systèmes fiscaux ont atteint un niveau inquiétant de complexité favorisant de nombreux types et formes d'exemptions et d'échappatoires. Ceci est un obstacle majeur à une allocation efficace des ressources, des investissements ainsi que des efforts de R&D et d'innovation. La théorie économique pourrait être mieux utilisée d'une manière concertée pour réorganiser le système fiscal afin d'offrir aux citoyens et aux organisations les meilleures incitations à utiliser et développer les ressources rares pour maximiser le bien-être de tous.
167. Le changement fondamental nécessaire dans le financement du gouvernement s'articule autour de la conception d'un système de taxation capable d'atteindre deux objectifs : d'abord générer un financement équilibré de biens et services publics et sociaux et ensuite fournir les incitations appropriées pour les individus et les organisations à contribuer au bien-être de leurs concitoyens principalement par leurs décisions relatives à leur participation au marché du travail (comment, où et à quel niveau d'effort) et de leurs décisions de développer et commercialiser des produits et services de qualité croissante.
168. Les économistes ont montré et plaidé depuis longtemps que pour répondre à un objectif global d'efficacité dans l'allocation des ressources, les systèmes fiscaux doivent reposer sur des taxes à la consommation plutôt que sur des taxes sur le travail: d'où la nécessité d'abolir les impôts sur le revenu des particuliers et sur les profits des organisations et entreprises en faveur de taxes à la consommation (taxes de vente ou taxes à valeur ajoutée) aussi neutres que possible, c'est à dire avec un pourcentage unique appliquée à tous les biens et services. La consommation devrait être ainsi taxée quand elle se produit ou à la mort, sous l'hypothèse qu'un individu est réputé avoir consommé toute sa richesse accumulée au moment de sa mort.
169. Dans ce cadre, le salaire minimum devrait également être aboli au profit d'un supplément direct au revenu gagné grâce à des incitations fiscales appropriées. (Voir travail VI ci-dessous)

## **VI. Abolir le salaire minimum en faveur d'un programme de redistribution directe et incitative des revenus et de la richesse.**

*« La façon la plus sûre de tuer un homme,  
c'est de l'empêcher de travailler en lui donnant de l'argent,  
... c'est de le payer à ne rien faire.  
... c'est de le payer pour être chômeur ».*  
(Félix Leclerc, Les 100 000 façons de tuer un homme)

171. Nous devons procéder à une réorganisation profonde des mécanismes de support aux faibles revenus. Ces mécanismes devront être incitatifs pour les individus et les ménages et incitatifs également pour les entreprises privées et les administrations publiques.
172. La maxime traditionnelle affirmant qu'il vaut mieux aider quelqu'un à apprendre à pêcher que de lui donner un poisson doit s'appliquer directement aux programmes visant le soutien aux individus. Il est certes toujours plus facile de donner de l'argent à un chômeur que de lui fournir un programme incitatif pour le maintien ou l'amélioration de son capital de compétences. De manière similaire, aider les pauvres ou les mendiants en leur donnant simplement de l'argent est la meilleure voie pour encourager le développement de la pauvreté.
173. Ce qu'il nous faut, c'est un programme incitatif pour persuader les individus dans le besoin de sortir de la pauvreté par la recherche efficace d'un emploi ou par l'acquisition d'habiletés et de compétences qui sont valorisées et donc demandées par leurs concitoyens. Un tel programme incitatif efficace devrait inclure, en plus de l'aide émotionnelle et psychologique de court et moyen termes, un programme de financement pour l'acquisition des compétences aussi bien que le versement d'une prime importante en cas de succès. Un moyen d'atteindre ces objectifs est de concevoir un programme incitatif de soutien au revenu basé sur un système de primes à l'autonomie et un système incitatif d'impôt sur le revenu.
174. Chercher à contrecarrer le développement de la dépendance et parler d'incitatifs à l'autonomie soulèvera l'ire de ceux et celles qui, sous le couvert d'intentions humanitaires

et « politiquement correctes » mais inefficaces, en arrivent indirectement à profiter de la pauvreté et des populations démunies (véritables émules du monstrueux géant Géryon<sup>37</sup>).

175. Il n'y a pas de politiques sectorielles ou de programmes plus proches des valeurs sociales-démocrates québécoises que le soutien aux nécessiteux, aux économiquement faibles, aux inadaptés et aux handicapés. La cohésion sociale, la croissance optimale et la liberté économique requièrent un ensemble de programmes spécialement conçus pour ces citoyens désavantagés.
176. Il faut définir des objectifs clairs et des incitations fortes au rendement pour les responsables des programmes destinés aux nécessiteux et pour les nécessiteux eux-mêmes. Si les objectifs particuliers de cohésion sociale, de croissance maximale et de liberté économique sont fermement poursuivis, alors des ressources significatives pourront être dégagées pour l'aide aux nécessiteux. Ces programmes sont potentiellement très rentables pour la société : non seulement ils feront en sorte que les ressources humaines soient pleinement développées, mais également qu'elles soient pleinement utilisées.
177. Les lois sur le salaire minimum devraient être abolies en faveur de suppléments de revenu directs provenant de programmes fiscaux incitatifs à partir d'une part d'un impôt négatif sur le revenu pour les faibles salariés, cet impôt négatif diminuant progressivement jusqu'à ce que les impôts redeviennent positifs, et d'autre part de primes forfaitaires pour les changements importants de revenu imposable, etc. Cette politique permettra de réduire, voire d'éliminer le chômage involontaire et contribuera à rendre le travail plus valorisant et mieux reconnu socialement, même en ce qui concerne les travailleurs à faible revenu. L'importance sociale de l'assurance-chômage et des programmes d'aide sociale diminuera, permettant aux individus moins qualifiés et à leurs familles de mieux s'intégrer dans le tissu social et de contribuer ainsi positivement et à la hauteur de leurs moyens à la création de richesse.

---

<sup>37</sup> Hercule dut se rendre sur les mystérieuses terres de l'ouest pour capturer un troupeau de superbes bœufs au pelage écarlate, gardés par Géryon, le monstre aux trois têtes, six bras et trois corps unis à la taille. Confronté au monstrueux géant, Hercule décoche trois flèches qui viennent se planter au milieu des trois fronts répandant instantanément leur venin mortel. Géryon s'écroule dans un triple dernier soupir laissant Hercule s'éloigner avec le superbe troupeau.

## **VII. Redynamiser le développement et l'adaptation de notre capital humain en responsabilisant davantage nos écoles, collèges et universités et en poursuivant une politique d'immigration plus agressive**

178. Dans un contexte de globalisation des marchés, la croissance économique et l'avantage concurrentiel relatifs des sociétés reposeront de plus en plus sur deux facteurs reliés que sont d'abord la réduction des distorsions implicites (effets pervers) qu'entraînent les interventions sociales et économiques de leurs gouvernements et ensuite la qualité de leurs ressources humaines, plutôt que sur leurs technologies spécifiques ou leurs dotations en ressources matérielles et naturelles. La globalisation des marchés permet et permettra d'accéder à de grands marchés dans lesquels la compétence dominera. Il est crucial pour le Québec de pouvoir compter sur des entreprises capables d'affronter cette concurrence basée sur la qualité et la compétence de leurs ressources humaines. D'où l'importance des mécanismes incitatifs à la performance dans le développement et la mise à jour continuelle des compétences. La tâche est colossale car les embûches seront nombreuses. La mise sur pied d'un système de développement du capital humain de haute performance soulèvera l'opposition musclée des milieux s'opposant à une véritable reddition de compte et se complaisant dans un système moins efficace et efficient que souhaitable (véritables juments de Diomède<sup>38</sup>).
179. Il faut ainsi (i) favoriser la prise en charge par chaque individu du développement et du maintien de son capital humain et de son portefeuille de compétences; (ii) développer les outils et instruments de gestion de risque face aux changements inéluctables dans l'environnement économique des individus (fermeture d'usine, déplacement des emplois, création de nouveaux emplois et de nouvelles opportunités, délocalisation, etc.); (iii) impliquer de manière crédible les entreprises et organisations privées et publiques dans les programmes de formation des compétences aux niveaux collégial et universitaire en favorisant la formation en entreprise des compétences techniques, en exigeant d'elles des

---

<sup>38</sup> Les juments de Diomède, roi de la Thrace, avaient la fâcheuse habitude de dévorer les humains. Pour les capturer, Hercule dut massacrer l'armée de ce dernier, les cruels et barbares Bistones, ce qu'il fit naturellement avec sa massue et ses mains nues. Après avoir jeté le tyran Diomède dans l'auge des juments, Hercule les ramena enchaînées à Mycènes. On raconte que les juments furent plus tard sacrifiées à la déesse Héra sur le mont Olympe.

analyses rigoureuses et crédibles de leurs besoins futurs, en favorisant le travail supervisé (stages) durant les études; (iv) revoir de fond en comble les mécanismes actuels de financement des institutions d'enseignement (écoles, collèges et universités) pour les soumettre à des mécanismes incitatifs puissants et crédibles, en mettant l'accent sur l'efficacité et la compétence avec lesquelles elles s'acquittent de leur mission de produire et de former une relève scientifique et professionnelle compétente dont l'économie et la société ont et auront grandement besoin et d'assurer la formation continue, la mise à niveau et le renouvellement du portefeuille de compétences des citoyens; (v) revoir notre approche à l'immigration et à l'insertion des immigrants aux niveaux social et économique en favorisant une hausse significative du nombre d'immigrants et leur insertion plus rapide et plus accueillante non seulement dans le tissu social québécois mais aussi dans leurs domaines respectifs de compétence.

180. Les régions du monde les plus dynamiques ont en commun un haut niveau de scolarisation de leur population. Ceci implique nécessairement la mobilisation et la participation de tous les acteurs sociaux, qu'ils soient issues du milieu éducatif, social, politique ou du monde des affaires. Pour contribuer au positionnement du Québec comme société du savoir et société culturelle, il est impératif de favoriser une réelle valorisation de l'éducation et de la formation à tous les niveaux et aller bien au-delà de la langue de bois et de la pensée magique, tout aussi affligeantes qu'omniprésentes dans ce secteur.
181. Il faut au premier chef responsabiliser davantage les intervenants par la mise en concurrence des écoles, et donc de leur financement, et ce, pour véritablement valoriser l'énorme potentiel sous utilisé et sous exploité que représentent les compétences déjà présentes au sein du réseau des écoles tant publiques que privées. Il faut aussi considérer la possibilité d'une restructuration de la formation professionnelle afin de permettre aux élèves qui souhaiteraient s'y orienter de pouvoir le faire dès leur année de secondaire IV et ce, afin de mieux répondre aux besoins et vellités de ce groupe d'élèves tout en assurant le marché du travail d'une main-d'œuvre technique et professionnelle de haute qualité<sup>39</sup>.

---

<sup>39</sup> Voir à ce sujet les publications suivantes de l'Institut économique de Montréal : N. Larocque et M. Boyer, « Décentraliser la gestion des écoles : des idées venues d'ailleurs », avril 2007 [http://www.iedm.org/uploaded/pdf/fevrier07b\\_fr.pdf](http://www.iedm.org/uploaded/pdf/fevrier07b_fr.pdf) ; M. Boyer, « Formation professionnelle : à la recherche du temps perdu », septembre 2008 [http://www.iedm.org/uploaded/pdf/sept08\\_fr.pdf](http://www.iedm.org/uploaded/pdf/sept08_fr.pdf) ; M. Boyer, « Pour une réforme des écoles publiques », *Le Soleil*, 31 octobre 2009 [http://www.iedm.org/main/show\\_editorials\\_fr.php?editorials\\_id=765](http://www.iedm.org/main/show_editorials_fr.php?editorials_id=765)

182. Nous avons déjà dénoncé le caractère catastrophique du décrochage scolaire au secondaire, en particulier à Montréal. Il faudra plus que des projets pilote pour secouer le Québec à ce niveau : il faut penser en termes de responsabilisation des élèves et de leurs parents, d'offre de programmes, de demande de compétences et surtout de responsabilisation et d'autorité des intervenants au sein des écoles. Nous y reviendrons ci-dessous.
183. Parallèlement, il faut assurer une plus grande autonomie et une plus grande responsabilisation de nos universités afin de promouvoir leur qualité, améliorer leur financement et accroître le taux de fréquentation universitaire. Il faut de toute urgence repenser le système des frais de scolarité qui sont maintenus à des niveaux anormalement bas, voire désastreux pour la qualité de nos universités. Il faut mettre fin au paternalisme réducteur et destructeur dont souffrent les universités québécoises : le gouvernement du Québec devrait annoncer ses subventions aux universités et les laisser ensuite fixer librement, à l'intérieur de balises générales, leurs frais de scolarité selon le domaine et le niveau de formation en fonction de leurs domaines de compétence respectifs et de la concurrence à laquelle elles font face au Québec et à l'international.
184. Il est important en contrepartie que le gouvernement et les universités mettent sur pied un système efficace et incitatif de financement des étudiants universitaires, entre autres grâce à (i) des bourses adéquates à l'intention des étudiants de milieux moins bien nantis et des étudiants exceptionnels et (ii) des programmes de prêts remboursables en proportion du revenu futur (RPR) afin de partager les risques inévitables dans l'acquisition de compétences supérieures.

### ***Contre le décrochage scolaire***

185. Le décrochage scolaire est un fléau au Québec, en particulier chez les garçons. Près de 25 % des élèves qui ont commencé leurs études secondaires quittent l'école avant d'avoir terminé leurs cinq ans d'études et donc avant d'obtenir leur diplôme d'études secondaires. Douze points de pourcentage séparent garçons et filles, à l'avantage de ces dernières. Les coûts de ce décrochage, tant sur le plan des pertes de compétences potentielles que sur le plan de la délinquance et du chômage chronique, sont très élevés. Augmenter le taux de véritable diplomation au secondaire devrait être une priorité pour le secteur de l'éducation et toute la société.

186. Le gouvernement devrait modifier la nature des écoles en milieux défavorisés les plus à risque en transformant un ensemble d'écoles actuelles (ou en en créant d'autres) en écoles dites « écoles de performance », où les règles et contraintes de recrutement, d'encadrement et de rémunération du personnel enseignant seraient assouplies en faveur de contrats incitatifs en fonction des résultats obtenus.
187. À cette fin, il serait opportun de créer un corps d'élite de 1000 super-enseignants et d'un nombre équivalent de membres du personnel de soutien dont la mission sera de s'attaquer au décrochage et d'améliorer significativement les résultats des élèves dans ces 25 « écoles de performance ». L'objectif explicite et mesurable serait de véritablement diplômer 2500 jeunes de plus par cohorte dans ce « réseau d'écoles de performance » avec un rendement scolaire (mesurés par les résultats aux examens du ministère) égal au rendement moyen de l'ensemble des écoles du Québec.
188. Le gouvernement doit soustraire les directions de ces écoles de l'application des règles administratives et syndicales habituelles afin de leur donner la flexibilité et les outils nécessaires à l'amélioration de leur performance. Ces écoles n'auraient pas le droit de sélectionner les élèves à l'entrée mais elles auraient le droit et le pouvoir de choisir et d'embaucher directement les enseignants et le personnel de soutien jugés à la fois les plus efficaces pour contrer le décrochage et les plus compétents pour améliorer les résultats scolaires objectifs des élèves de ces milieux. Les directions auraient également le pouvoir de congédier et de remplacer rapidement tout enseignant ou membre du personnel de soutien dont le rendement observé ou anticipé serait considéré comme insuffisant. Les enseignants recrutés seraient soumis à une évaluation de leur rendement (sur le plan du décrochage et des résultats scolaires vérifiables au sein de leur école) et recevraient, en plus de leur rémunération normale dans le réseau, des primes au rendement pouvant aller en moyenne jusqu'à 20 000 \$ par an par enseignant et par membre du personnel de soutien.
189. Plusieurs écoles font face à des défis démesurés dans la mesure où, ne pouvant pas garder leurs meilleurs éléments, elles se retrouvent avec un nombre disproportionné d'élèves en difficulté. De plus, elles n'arrivent pas à relever les défis que cette situation pose, car elles ne peuvent choisir un personnel enseignant et d'encadrement suffisamment motivé, expérimenté et talentueux, eu égard aux difficultés éprouvées dans ces écoles. Les règles et

contraintes bureaucratiques, syndicales et autres sont autant d'obstacles sur la voie d'une plus grande flexibilité et d'une plus grande imputabilité pour les écoles à problème.

### **VIII. Accroître la participation du secteur privé au sein du régime public de soins de santé.**

189. Plusieurs personnalités du domaine de la santé, des médias, du monde politique et autres affirment et réaffirment leur volonté de défendre le régime public de santé, i.e. leur volonté de s'opposer à la présence actuelle ou accrue du secteur privé dans le système de soins de santé, afin d'assurer la qualité, l'universalité, l'équité et l'accessibilité des soins de santé.
190. Trop souvent ces personnalités (véritables Oiseaux du lac Stymphale<sup>40</sup>) contribuent à semer la confusion entourant la présence du secteur privé en santé. Ils associent système de santé public, universel, équitable et accessible d'une part et prestation des soins par des « organismes gouvernementaux » d'autre part et ce faisant sèment la confusion, favorisent la survie d'un système de fourniture de soins moins efficace que souhaitable, et nuisent par le fait même aux mieux-être des citoyens.
191. Notre système de santé est malade, non pas en raison de la qualité des soins qu'on y prodigue, car ils sont très bons lorsque prodigués, mais à cause de l'accessibilité qui laisse beaucoup à désirer. J'en veux pour preuves le nombre élevé de Québécois incapables de trouver un médecin de famille, les délais anormalement longs pour obtenir un rendez-vous et l'engorgement des urgences, entre autres symptômes d'un mal plus profond. Les délais d'attente contribuent à la sévérité des cas et à la morbidité, voire à des décès évitables.
192. Pendant ce temps, les Québécois assistent à une querelle byzantine sur la séparation entre le privé et le public alors qu'ils sont de plus en plus mal servis par des organisations inefficaces et dominées par de puissants groupes d'intérêt bureaucrates, syndicaux et professionnels, tout aussi corporatistes les uns que les autres. Ces groupes, y compris divers

---

<sup>40</sup> Les féroces volatiles, aux serres, becs et ailes d'airain et aux plumes de bronze, terrorisaient la cité de Stymphale et souillaient les récoltes de leur fiente : les victimes picorées par les carnassiers se comptaient par centaines lors de chaque assaut. Aidé de la resplendissante déesse Athéna, Hercule réussit à faire sortir les volatiles de leur cachette. Il tire alors une centaine de flèches à la seconde pour exterminer tous ces oiseaux de malheur.

regroupements de médecins eux-mêmes, défendent, très souvent par manque d'intellection et de courage, une organisation du travail inefficace et une absence d'imputabilité véritable et ce, aux dépens des citoyens.

193. La demande des citoyens du Québec pour un système de santé de qualité, universel et accessible est contrée par des groupes de pression qui défendent le statu quo<sup>41</sup>. La qualité d'un système de santé public, universel et accessible n'exige aucunement que la prestation des soins soit contrôlée par un système monopolistique d'organismes publics. La seule façon pour les citoyens de se convaincre que leurs fournisseurs de soins sont efficaces et compétents, c'est de les mettre en concurrence à tous les niveaux. C'est ce qu'on fait dans pratiquement tous les domaines de notre vie privée et publique. Pourquoi pas dans notre système de santé?
194. Plusieurs indicateurs révèlent que la pénurie « observée » d'infirmières et de médecins découle d'une organisation du travail inefficace, irrationnelle et figée dans un dédale de règles bureaucratiques servant surtout à maintenir de mesquins pouvoirs de petits monopoles. Nous savons que les salles d'opération des hôpitaux du Québec sont utilisées à peine à 50 % de leur capacité. Nous savons également que de nombreuses infirmières et plusieurs médecins généralistes et spécialistes seraient non seulement capables mais également désireux d'offrir plus d'heures et donc plus de soins aux Québécois si on leur permettait de le faire, par exemple en offrant du temps dans le secteur privé une fois accompli leur service rationné dans le secteur public.<sup>42</sup>
195. Une bonne dose de concurrence et de responsabilisation permettrait de redonner au système ses repères en matière de soins à la population. C'est en ayant recours à des systèmes mixtes, où le privé et le public collaborent et se concurrencent dans le giron commun d'un régime universel d'assurance maladie, que plusieurs sociétés sociales-démocrates, telles la France, la Suède et bien d'autres, arrivent à être mieux desservies que la nôtre en soins de santé.

---

<sup>41</sup> On le voit clairement dans les interventions du complexe MQRP-CSN-FTQ qui semble se complaire à semer la confusion entre la qualité et le mode de prestation des soins en associant subtilement système de santé public et prestation des soins par des organismes publics.

<sup>42</sup> Voir à cet effet les publications suivantes de l'IEDM : M. Boyer et J. Frappier, « Médecins spécialistes au Québec : évaluation de l'offre de réserve », avril 2009 [http://www.iedm.org/uploaded/pdf/avril09\\_fr.pdf](http://www.iedm.org/uploaded/pdf/avril09_fr.pdf); J. Frappier, « La disponibilité des infirmières pour la pratique mixte », juin 2008 [http://www.iedm.org/uploaded/pdf/juin2008\\_fr.pdf](http://www.iedm.org/uploaded/pdf/juin2008_fr.pdf); J. Frappier et M. Laberge, « Portrait de l'utilisation des salles d'opération des hôpitaux québécois », décembre 2007 [http://www.iedm.org/uploaded/pdf/dec07\\_fr.pdf](http://www.iedm.org/uploaded/pdf/dec07_fr.pdf).

196. Dans une véritable social-démocratie, il devrait revenir au secteur gouvernemental (nos élus et leurs principaux hauts-fonctionnaires et conseillers) de définir la couverture, en quantité et en qualité, du régime public de santé et d'en assurer l'universalité, l'équité et l'accessibilité, et même peut-être le financement, du moins en partie et pour les groupes moins bien nantis. Mais il devrait revenir au secteur concurrentiel, composé d'entreprises d'économie sociale, de coopératives et de sociétés privées à but lucratif ou non, de produire et de distribuer ces biens et services de santé, dans le cadre de contrats bien conçus et bien ficelés avec les autorités gouvernementales et ce, dans le meilleur intérêt des citoyens et des patients. Le financement même du régime public, universel, équitable et accessible, pourrait être plus efficace.
197. Un système concurrentiel dans la fourniture de services de santé *devrait être l'essence et le cœur mêmes d'un système public, universel, équitable, accessible, et de la meilleure qualité possible*. Et bravo si les organisations incompetentes ou inefficaces qui empoisonnent et emprisonnent notre système de santé public devaient, lorsque mises en concurrence, disparaître et laisser leur place à des organisations plus compétentes et plus efficaces.
198. Pour se convaincre de l'intérêt d'ouvrir notre système de santé aux entreprises privées, considérons le cas de la France. Loin d'être à l'abri de toute critique, le système français obtient de meilleurs résultats que le nôtre sur plusieurs plans, y compris pour les files d'attente, le taux de décès évitables dus à des soins de santé déficients et le taux de satisfaction de la population. Or, la France fait une grande place aux prestataires privés, souvent à but lucratif, au sein de son régime public de soins de santé.
199. En effet, selon les données du Ministère de la santé de France, quelque 37% des établissements de soins de santé avec capacité d'hospitalisation sont des établissements privés à but lucratif, représentant plus de 20% des lits d'hospitalisation. À titre de comparaison, le secteur privé à but lucratif aux États-Unis représente moins de 15% de l'ensemble des établissements avec capacité d'hospitalisation et 12% des lits! En France, les établissements privés à but lucratif réalisent 50% des chirurgies de l'appareil digestif, 40% des chirurgies cardiaques, 75% des opérations de la cataracte et 30% des accouchements. Fournisseurs publics et privés sont pleinement intégrés au régime public d'assurance maladie, qui couvre les dépenses aux mêmes conditions, que ces dépenses aient été encourues dans un établissement public ou privé, à but lucratif ou non. Depuis 2000, une

couverture médicale universelle couvre à 100% les citoyens à faible revenu. Or, 50% d'entre eux choisissent librement d'être soignés dans le privé!

200. L'expérience de la France montre qu'un système de soins de santé, en particulier de soins hospitaliers, peut être public et universel sans pour autant que ces soins soient quasi exclusivement rendus et assurés par des organismes et établissements du secteur gouvernemental direct ou apparenté. Dans un système respectueux des patients et axé sur une recherche continue de performance, une brochette diversifiée d'établissements publics, privés sans but lucratif et privés à but lucratif est susceptible d'assurer des niveaux de flexibilité et de concurrence qui en bout de piste profitent grandement à l'ensemble des citoyens. La concurrence même feutrée amène les établissements à innover pour améliorer la qualité de leurs services et limiter leurs coûts. Il n'est pas surprenant de constater que les Français montrent un des taux de satisfaction les plus élevés au monde à l'égard de leur système de santé.<sup>43</sup>
201. Il faut aussi mentionner le développement important des groupes hospitaliers privés à but lucratif. Par exemple la Générale de santé et le Groupe CAPIO, respectivement sous contrôle italien et suédois, sont devenus de véritables chefs de file en France et en Europe en gestion d'établissements de santé et en prestation innovatrice de soins hospitaliers. À partir d'une base nationale, ces groupes exportent leurs compétences.
202. Il faut qu'il en soit éventuellement de même pour des entreprises d'ici. Elles y arriveront si on leur donne le droit d'exister et de pouvoir témoigner de nos compétences et de notre capacité d'innovation en matière de soins de santé et ce, pour le plus grand bénéfice non seulement des Canadiens et des Québécois, mais aussi de nos concitoyens étrangers. La possibilité de valoriser nos compétences au-delà de nos frontières ne peut apparaître que si ces compétences sont développées dans le secteur privé. En effet, il n'est pas dans l'ADN du secteur public de valoriser mondialement les compétences développées localement et ce, par

---

<sup>43</sup> European Commission, *Health and long-term care in the European Union*, Special Eurobarometer 283, december 2007. Voir aussi Organisation mondiale de la santé (OMS), *Rapport sur la santé dans le monde : pour un système plus performant*, 2000. Par ailleurs, dans un classement des systèmes de santé à l'échelle de l'Europe, l'organisation Health Consumer Powerhouse (*Euro-Canada Health Consumer Index 2008*) a placé la France au premier rang en 2006 et au troisième rang en 2007 et 2008. Le Canada se classe quant à lui au 23e rang en 2008.

manque d'incitations appropriées. Cette valorisation de nos compétences pourrait être une source de création d'emplois de grande qualité pour le Québec.<sup>44</sup>

## **IX. Mettre à un niveau concurrentiel notre régime de relations de travail par l'instauration d'un vote secret obligatoire en matière d'accréditation syndicale et l'instauration de pratiques plus démocratiques au sein du monde syndical**

202. Lorsqu'un citoyen exerce son droit de vote à différentes occasions, comme pour élire des députés ou se prononcer dans le cadre d'un référendum, le scrutin secret est vu comme une façon de garantir qu'il soit protégé de toute pression ou intimidation et de s'assurer qu'il exprime sa véritable opinion. Toutefois, ce n'est pas l'approche adoptée en matière de relations de travail au Québec<sup>45</sup> : le résultat d'une tentative d'accréditation syndicale peut être déterminé par un processus moins rigoureux qui implique de faire du démarchage auprès de travailleurs pour les convaincre de signer une carte d'adhésion. Il en est de même pour les votes grève dont le processus « démocratique » laisse beaucoup à désirer. Ces procédures peuvent nuire à l'expression de la volonté réelle des travailleurs et favoriser ainsi des conflits de travail, mettant à risque la croissance économique et l'investissement (véritables écuries d'Augias<sup>46</sup>).

---

<sup>44</sup> Voir également Marcel Boyer, « PPP et social-démocratie », chap. 4 dans Fernando Alvarez et Gilles Bibeau, *Médecine publique, médecine privée : un choix de société*, Éditions CHU Ste-Justine, Université de Montréal, 2011.

<sup>45</sup> Dans mon cahier IEDM sur l'accréditation syndicale ([http://www.iedm.org/uploaded/pdf/septembre09\\_fr.pdf](http://www.iedm.org/uploaded/pdf/septembre09_fr.pdf)), j'examine les options de réforme du processus d'accréditation syndicale au Québec. À cette fin, j'y présente un aperçu du statut de la syndicalisation dans les provinces canadiennes et dans d'autres pays développés et j'effectue une comparaison des différents régimes d'accréditation syndicale adoptés en Amérique du Nord ainsi que des arguments à l'appui et à l'encontre de chacun de ces régimes d'accréditation. J'analyse aussi les formes non syndicales de représentation des travailleurs comme solution de rechange au syndicalisme. Pour terminer, je dresse un portrait de la situation économique relative du Québec par rapport au reste du Canada et aux États-Unis, situation qui est bien sûr influencée par le statut particulier du Québec en matière de relations de travail. Je conclus à l'importance de permettre à nos entreprises de concurrencer à armes égales (*on a level playing field*) nos principaux concurrents commerciaux en modifiant notre cadre juridique en matière de relations de travail.

<sup>46</sup> Pour nettoyer les écuries d'Augias dont les excréments empêchaient le labourage des terres de l'Élide et dont la senteur nauséabonde asphyxiaient littéralement la population avoisinante, Hercule dut faire preuve d'une grande ingéniosité : il détourna les deux fleuves de la région, l'Alphée et le Pénée, vers les écuries afin que leurs eaux tumultueuses charrient tout le fumier accumulé depuis des années et emportent avec elles l'énorme couche d'excréments qui étouffaient les terres fertiles de la région. Héraclès rendit ensuite aux deux fleuves leur lit d'origine.

203. Les résultats économiques décevants<sup>47</sup> que j'ai abondamment documentés plus haut s'expliquent en bonne partie par les contraintes institutionnelles que nous nous imposons et qui réduisent tant la rentabilité des investissements que la flexibilité propice à l'adaptation des citoyens et des entreprises aux changements dans notre environnement socio-économique.
204. Au premier rang de ces contraintes institutionnelles, il faut mentionner le préjugé *relatif* prosyndical en matière d'accréditation et de procédures de vote en matière de grèves et d'offres patronales. À ce titre, il est impératif d'implanter, lors des procédures d'accréditation, un vote au scrutin secret de tous les membres d'une unité de négociation visée et de reconnaître, lors des votes en matière de grèves et d'offres patronales, un droit de vote de tous les membres couverts par une convention collective, qu'ils soient membres ou non du syndicat. Ces votes devraient être supervisés par la Commission des relations de travail afin d'en assurer la rigueur et la transparence. Dans la même veine, nos lois et règlements devraient reconnaître à part entière les diverses formes non syndicales de représentation des employés d'une entreprise.
205. Plusieurs intervenants du monde syndical sont conscients des changements dans l'environnement socio-économique des individus et des entreprises et cherchent une nouvelle voie et de nouveaux moyens pour poursuivre le principal objectif syndical déclaré, à savoir la défense de la justice et de la dignité du travail. Ainsi, ils voient le monde syndical confronté à de sérieux défis, notamment ceux d'aligner en son sein les exigences de solidarité et de démocratie, de confronter la mise en doute de la capacité représentative des organisations syndicales, de répondre aux exigences croissantes de flexibilité sur les lieux de travail, de reconnaître l'accroissement important dans la mobilité du capital et de s'ajuster à la contestation accrue de leurs fiefs privilégiés que sont ou étaient les monopoles publics.

---

<sup>47</sup> Rappelons certains faits. Pour la période 1981-2010 (29 ans) : seulement 17,6% des emplois à temps plein créés au Canada l'ont été au Québec ; si le Québec avait créé des emplois sur cette période au même rythme que le ROC, il aurait créé 293 500 emplois de plus que les 1 125 000 emplois effectivement créés ; pour que le taux d'emploi au Québec (60,0% en moyenne pour les dix dernières années 2001-2010) atteigne celui du ROC (63,1%), il faudrait 202 300 emplois de plus en 2010, soit 5,2% de plus que les 3 915 000 emplois disponibles en 2010. De plus, les investissements des entreprises au cours des dix dernières années (2001-2010) se sont élevés à 428,8 milliards \$ au Québec (en \$ réels de 2002), soit un déficit de 73,0 milliards \$ par rapport à ce qu'ils auraient été si nous avions consacré aux investissements des entreprises le même pourcentage du PIB que celui observé au ROC. Les déficits chroniques au chapitre des investissements des entreprises sont à la fois le témoin et le précurseur d'une dégradation continue de la position concurrentielle du Québec, une situation d'autant plus préoccupante que notre économie est fortement ouverte vers l'extérieur : près de trois emplois sur cinq dépendent de marchés extérieurs au Québec. .

Mais les intérêts propres de la hiérarchie syndicale l'amènent à nier ces défis et ainsi à brimer les travailleurs eux-mêmes.

206. Bien que le monde syndical ait tendance à voir derrière ces défis la présence d'un complot planétaire orchestré par les gouvernements et les organisations patronales, il n'en demeure pas moins que les pressions concurrentielles accrues qu'entraînent la mondialisation des marchés, les nouvelles technologies (d'information, de communication et de production) et l'internationalisation des cultures ont été une source importante d'efficacité et d'efficience. Cela a permis de gains significatifs de bien-être et un recul important de la pauvreté dans tous les pays et régions qui ont adhéré à ces développements en favorisant un meilleur équilibre entre la flexibilité, l'adaptation et la sécurité, la responsabilisation et la bonne gouvernance des institutions privées et publiques.
207. Le Québec doit lui-même prendre les moyens de renverser la tendance actuelle vers sa marginalisation. Un pas important dans ce changement de direction est la mise à niveau de son cadre juridique en matière de relations de travail. Cette mise à niveau est susceptible de permettre à nos entreprises actuelles et potentielles de concurrencer à armes égales celles des principales juridictions concurrentes du Québec pour attirer les investissements et favoriser la création d'emplois.

**X. Instaurer un programme de financement plus agressif de la R&D, de sa valorisation et de sa commercialisation en favorisant un niveau adéquat de capital de risque et le développement d'outils efficaces de mise à niveau des compétences pour contrer la résistance aux changements provoqués par la R&D**

208. Nous avons vu plus haut que, durant la période 1981-2006, les dépenses intérieures en recherche et développement (DIRD) au Québec ont connu une augmentation importante, passant de 1,02% du PIB à 2,70%; pour la même période, les DIRD du ROC sont passées 1,28% du PIB à 1,81%. Il est donc clair que le Québec est devenu un leader au Canada en matière de dépenses internes de R&D. Les dépenses intérieures en R&D comprennent

l'ensemble des dépenses attribuables aux activités de recherche et développement exécutées au sein d'une région donnée, quelque soit l'origine des fonds.

209. Sur une base internationale, le Canada se classait en 2006 au 10<sup>e</sup> rang parmi les 35 pays de l'OCDE en termes d'intensité de R&D (ratio DIRD/PIB)<sup>48</sup>. Si le Québec était classé parmi ces pays, il arriverait au 6<sup>e</sup> rang juste devant les États-Unis<sup>49</sup>. Cela confirme l'importance relative du Québec en matière de R&D non seulement au Canada, mais également au niveau mondial.
210. Étant donné les efforts importants consacrés au Québec par les gouvernements et les entreprises en matière de R&D, la commercialisation de cette R&D, en termes de développement de nouveaux produits et services et de création d'emplois fait défaut à bien des égards. Les efforts consentis n'ont pas porté tous les fruits qu'on aurait été justifié d'attendre (véritable jardin des Hespérides<sup>50</sup>).
211. Dans la mesure où ce déficit de commercialisation serait dû à un manque de financement d'activités de démarrage et donc à un manque de capital de risque, il faut songer à favoriser l'émergence de ce capital. On pourrait ici repenser les exemptions fiscales particulièrement généreuses accordés aux Fonds de travailleurs et autres Fonds censés consacrer une partie importante de leurs investissements à des opérations de démarrage et de capital de risque de manière à s'assurer que ces exemptions fiscales portent fruit tel que prévu et ainsi socialiser une partie des risques importants de la R&D et de la commercialisation de ses fruits.
212. Par ailleurs, il est possible que ce déficit de commercialisation soit dû à un manque d'opportunités d'affaires. Si c'est le cas, il faut être capable de déterminer les causes de ce manque d'opportunités. Il est possible que ce manque d'opportunités soit dû à la part trop grande du secteur public dans la production et la distribution des biens et services publics et sociaux. Si tel est le cas, le premier travail ci-dessus est susceptible de créer ces opportunités d'affaires.

---

<sup>48</sup> Statistique Canada : *Bulletin de service Statistique des sciences*, no 88-001-XIF au catalogue. L'interprétation de ces ratios est délicate dans la mesure où certains pays consacrent des ressources importantes à la R&D dans le domaine de la défense.

<sup>49</sup> [Institut de la Statistique du Québec, http://www.stat.gouv.qc.ca/savoir/indicateurs/rd/dird/dird\\_ocde\\_pib.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/savoir/indicateurs/rd/dird/dird_ocde_pib.htm)

<sup>50</sup> Hercule doit entreprendre un voyage dans l'Au-delà pour découvrir un jardin où poussent de mystérieuses pommes d'or. Hercule apprend que les pommiers sont gardés par un serpent aux cent cris différents, dans un jardin de l'Extrême Occident où vivent les nymphes Hespérides ("Occidentales"). Aidé des titans Prométhée et Atlas, Hercule finit par ramener trois pommes d'or à Mycènes. Il les offrira par la suite à la déesse Athéna qui les rapportera dans l'Au-delà.

213. Les innovations et la commercialisation de nouvelles technologies, de nouveaux produits ou de nouveaux services sont par ailleurs des causes importantes de déplacements, parfois de délocalisations, d'activités économiques et de dépréciation brusque, parfois d'obsolescence rapide, du capital, des habiletés et des compétences. Une politique fondamentale vis-à-vis de l'innovation et de la commercialisation est d'encourager la création et l'implémentation de moyens et d'outils qui permettront aux individus, aux entreprises et aux différents niveaux de l'administration de gérer efficacement la volatilité de l'environnement économique qu'entraînent l'innovation.
214. Des solutions sont disponibles pour faciliter le contrôle des risques financiers, grâce à l'introduction d'une grande variété de produits liés à l'assurance ou de produits dérivés qui permettent aux utilisateurs d'échanger ces risques et de mieux les gérer. Mais il y a un besoin de nouveaux services liés à l'assurance et aux produits dérivés pour aider les individus, les entreprises et les différents niveaux de gouvernement à gérer les risques liés aux changements provoqués par la R&D, comme les risques de déplacement et de délocalisation des activités et des emplois et le risque de dépréciation et d'obsolescence soudaine du capital humain.
215. Une source significative d'opposition aux changements socio-économiques, même lorsque ces changements apparaissent souhaitables du point de vue du bien-être collectif, est l'absence de mécanismes et d'institutions susceptibles d'aider les individus et les entreprises et organisations à réduire leurs propres coûts directs d'adaptation à ces changements. À ce chapitre, rappelons que la capacité d'une société à maintenir ou augmenter le bien-être de ses citoyens dépend de trois facteurs : d'abord, sa capacité, par son système éducatif, à répondre efficacement aux besoins industriels et sociaux en termes d'aptitudes et de compétences de différents types; ensuite, sa capacité, grâce à l'importance et l'efficacité de son secteur R&D, à générer de nouvelles idées, de nouveaux modèles et de nouveaux produits et services; et finalement, sa flexibilité d'adaptation aux changements et son enthousiasme à relever de nouveaux défis.
216. Cette flexibilité d'adaptation à la volatilité de l'environnement économique doit être une caractéristique de tous les secteurs produisant et distribuant des biens et des services privés comme publics et sociaux. À moins que l'on donne aux individus des outils pour gérer ce changement, ils lui résisteront dans l'arène économique et politique avec comme

conséquence des coûts sociaux importants. La résistance au changement est, dans la plupart sinon dans toutes les circonstances, un très pauvre substitut à l'adaptation au changement.

217. Une société qui n'est pas suffisamment innovante ni suffisamment forte dans le domaine de la commercialisation de nouvelles idées court le risque d'être négativement affectée par les efforts d'innovation et de commercialisation exercés par les autres sociétés avec lesquelles elle est en concurrence. Pour être performante en matière d'innovation et de commercialisation, une société doit développer une capacité élevée d'analyse des risques (par exemple via une force de travail plus qualifiée dans les domaines de l'économie, des affaires et de la finance, une meilleure exposition aux facteurs structurels, tels que la taille des marchés et les processus concurrentiels étendus, et une faible dépendance vis-à-vis des programmes de protection sociale mal conçus et inefficaces. La mondialisation et le libre-échange peuvent assurer l'existence des deux premiers facteurs, tandis que le troisième repose sur un programme d'action visant à favoriser une meilleure compréhension et un meilleur contrôle des effets défavorables de la protection sociale (resquillage, aléa moral et sélection adverse).

## **XI. Valoriser les ressources environnementales – l'eau en particulier – par la création de marchés et ce, pour en assurer une protection et une valorisation optimales et raisonnées.**

*« [Si] vous voulez combattre pour l'environnement,  
n'embrassez pas un arbre, mais étreignez plutôt un économiste.  
Étreignez un économiste qui vous dit que les combustibles fossiles  
sont le troisième secteur économique le plus subventionné  
après le transport routier et l'agriculture.  
Étreignez un économiste qui vous dit que le système des prix compte  
et que c'est potentiellement l'outil le plus puissant  
pour générer un changement social ».*

(Bill Moyer, keynote address, Environmental Grantmakers Association, Brainerd, MN, 16 octobre 2001; <http://theconversation.org/archive/moyers.html>)

218. La protection de l'environnement est devenu une véritable industrie et une source quasi inépuisable de réglementations tatillonnes souvent bien intentionnées mais inefficaces (véritable Taureau de Crète<sup>51</sup>).
219. Chercher à maximiser la croissance économique dans le but d'accroître le bien-être des citoyens mène invariablement à la question de la protection de l'environnement. D'ailleurs, dans le sillage du protocole de Kyoto adopté en 1998, les politiques environnementales et la gestion de l'environnement ont été au centre des débats, mais la plupart de ces débats se sont focalisés sur les coûts élevés liés à l'atteinte des normes requises.<sup>52</sup> Peu a été dit sur la façon dont ces normes seraient atteintes. Les instruments fondés sur les mécanismes de marché sont une partie de la solution car ils permettent de satisfaire une condition première d'efficacité environnementale à savoir l'égalité des coûts marginaux de réduction de la pollution dans toutes les entreprises. Les mécanismes de réglementation qui exigeraient que toutes les entreprises adoptent les mêmes normes seraient inefficaces : les entreprises dont les coûts marginaux de réduction de la pollution sont les plus faibles ne vont pas réduire suffisamment leurs émissions, tandis que les entreprises dont les coûts marginaux de réduction de la pollution sont élevés réduiront trop leurs émissions.
220. L'implémentation du bon niveau de protection de l'environnement peut être réalisée, en partie, à l'aide de prix concurrentiels des « services environnementaux » par l'intermédiaire d'un prix du carbone, de droits de pollution échangeables et également de l'abolition des subventions gouvernementales, en particulier pour le charbon, les énergies fossiles, l'agriculture, l'élevage industriel, l'exploitation forestière, les pêcheries commerciales et la chimie, qui contribuent à la dégradation non efficace de l'environnement. C'est dans ce sens

---

<sup>51</sup> Le magnifique taureau noir, créature de Poséidon, se transforma en bête féroce et incontrôlable suite à une duperie de Minos, roi de Crète. Père du Minotaure, l'animal se mit à ravager les vignobles, dévaster les campagnes et assaillir les habitants de la Crète. Hercule réussit à s'accrocher aux gigantesques cornes de la bête, dompter l'animal après une folle course de plusieurs jours et ramener la bête soumise à Mycènes. Le roi décida de libérer le taureau qui, cheminant vers Sparte et Marathon, errant à travers les champs, piétinant les récoltes et massacrant le bétail, trouva la mort aux mains de Thésée, le célèbre héros athénien.

<sup>52</sup> La récente controverse sur la manipulation apparemment scandaleuse des données sur le réchauffement climatique par ceux-là même qui sont au cœur de la thèse à l'effet que ce réchauffement est d'origine humaine devra courageusement être tirée au clair avant que des programmes contraignants soient mis en place pour l'enrayer. Curieusement, cette controverse n'a pas donné lieu à l'habituelle frénésie médiatique à laquelle on se serait attendu (voir la contre-attaque de *Nature* **462**, 3 décembre 2009). Pour une mise en perspective du débat, voir en particulier le blog du journaliste de l'environnement Andrew Revkin dans le New York Times et sur le site <http://dotearth.blogs.nytimes.com/>; et aussi le récent rapport du Conseil d'Analyse Économique de France : Jean Tirole et alii (2009), *Politique climatique : une nouvelle architecture internationale*, La Documentation française. Paris, 2009 - ISBN : 978-2-11-007872-8.

que le Québec doit aller, préférablement dans le cadre d'ententes nationales et internationales pour éviter de nuire inutilement à la compétitivité des entreprises d'ici.

221. Les écologistes et les environnementalistes semblent parfois considérer qu'utiliser et détruire les systèmes écologiques naturels est en soi mal et immoral. Les économistes ne sont pas de cet avis. Ils considèrent plutôt qu'une bonne utilisation, qu'elle soit appelée dégradation, destruction ou protection, qui sont au fond tous des synonymes, des systèmes écologiques ou environnementaux est jugée socialement efficace si elle résulte d'un échange dans un système de marché.

*« Les économistes n'ont pas l'intention de céder le terrain de la grandeur morale aux écologistes uniquement parce que l'humanité fait partie d'un écosystème géant. En principe, la science économique traite avec 'l'efficacité éthique' – tentant d'atteindre le mieux pour le plus grand nombre, étant donné les contraintes budgétaires de temps et d'argent. En réalité, les choses ne sont pas aussi simples, mais il est important de réaliser que les points de départ éthiques sont tout aussi nobles chez les économistes que chez les écologistes. »*

(Joan Roughgarden, "Guide to Diplomatic Relations with Economists", *Bulletin of the Ecological Society of America*, no. 82, 2001, pp.85-88)

222. Un dossier à la fois économique et écologique particulièrement important pour le Québec est celui de l'exploitation de nos ressources en eau douce. L'eau douce est un produit dont la valeur économique relative a augmenté de manière importante et continuera d'augmenter dans les prochaines années<sup>53</sup>. Elle est ainsi devenue une source potentielle de richesse et une occasion d'investissement de plus en plus intéressante. La raison est bien simple : comme pour d'autres ressources naturelles, la consommation mondiale d'eau douce augmente rapidement, exigeant la mise en production de réserves et de procédés de potabilisation et de traitement des eaux usées de plus en plus coûteux. Il semble que nous nous dirigerons vers la mise en place plus ou moins ordonnée de marchés de l'eau, d'abord à l'échelle régionale, puis continentale et éventuellement planétaire, ayant le potentiel de conduire à des transferts à grande échelle de cette ressource essentielle.
223. La ministre québécoise du développement durable, de l'environnement et des parcs a déposé en 2008 un projet de loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à

---

<sup>53</sup> Faute d'une meilleure gestion de cette ressource, il faut prévoir l'émergence d'une détresse hydrique dans plusieurs régions du globe à forte population. L'ONU estime que seuls quelques rares pays, dont le Canada, ne souffriront pas de stress hydrique en 2025 : au rythme actuel de croissance de la consommation, les deux tiers de la population mondiale manqueront d'eau en 2025.

renforcer leur protection et donc à assurer un certain contrôle sur la pollution des cours d'eau et des lacs et sur l'utilisation de l'eau. Le projet de loi énonce le principe de l'utilisateur-payeur qui semble ouvrir timidement la porte à un système de redevances sur l'eau, principalement pour les utilisateurs institutionnels, agricoles, commerciaux et industriels.

224. Ces développements n'apparaissent pas clairement dans le projet de loi proposé, mais on peut penser que les principes du caractère collectif des ressources, de leur protection et de leur préservation durables et responsables, de même que les principes de l'utilisateur-payeur et de redevances signifient qu'on entend mieux valoriser ces ressources d'eau douce. Et pour ce faire, il faudra amener les citoyens, les institutions, les agriculteurs, les commerces et les industries à faire un usage responsable des ressources pour le mieux-être de l'ensemble de la population.
225. Le meilleur moyen d'y arriver, c'est d'informer les citoyens utilisateurs des ressources d'eau et les éventuels exploitants de services d'approvisionnement en eau potable, de fourniture d'eau commerciale et industrielle et de traitement des eaux usées à propos de la valeur de l'eau et donc de son coût. Pour transmettre cette information et inciter les utilisateurs et exploitants à faire un usage efficace des ressources disponibles, on doit les informer du prix d'un litre d'eau et donc de son coût de renonciation, correspondant à la valeur de ce litre d'eau dans son meilleur usage alternatif. Cela suggère la mise sur pied dans un avenir plus ou moins lointain de marchés de l'eau où demandeurs et offreurs seront appelés à échanger des quantités importantes d'eau sur la base de prix concurrentiels susceptibles d'envoyer les bons signaux de rareté tant aux utilisateurs qu'aux fournisseurs.
226. Le Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a déclaré lors de la Conférence de Montréal de juin 2008 : « L'eau est gérée en dépit du bon sens et son utilisation, aujourd'hui, n'est pas viable [...] Tous les pays, qu'ils fassent partie ou non de l'OCDE, doivent réformer leurs politiques et améliorer leurs pratiques afin d'éviter de terribles conséquences [...] Il nous faut les ramener [les investisseurs privés] plutôt que les chasser. Comme dans le cas des changements climatiques, de l'énergie et de tout le reste, la majeure partie des investissements devra venir du secteur privé [...] L'eau est rare [...] Par le biais d'un mécanisme opportun

d'établissement des prix, vous obtenez une meilleure attribution et un meilleur usage pour tous » (*Le Devoir*, 11 juin 2008).

227. Il faut que le Québec prenne les devants et s'affiche comme un gestionnaire de premier plan des ressources d'eau douce.<sup>54</sup> Le Québec doit lancer une vaste programme de recherche exhaustive sur les particularités hydrologiques du contexte québécois, sur les différentes facettes et modalités des marchés de l'eau et sur les modalités ou technologies de transfert aux fins d'exportation d'eau si le Québec doit tirer parti des occasions qui pourraient se présenter d'exporter de l'eau à l'échelle nationale, continentale ou mondiale. Le potentiel extraordinaire du Québec, le rôle et les responsabilités que l'existence de ce potentiel lui impose et le fait que l'exploitation responsable de ces ressources hydriques devient un enjeu continental, voire planétaire pourrait représenter ainsi une occasion de développement et de création de richesse importante.
228. Il est important de bien garder à l'esprit les trois problématiques inter-reliées traitées ici : d'abord, la gestion déficiente de l'eau au Québec (et en Amérique du Nord en général), qui est tributaire d'une tarification inappropriée des ressources hydriques permettant une spoliation effrénée entre autres par l'agriculture et l'industrie lourde; ensuite, le potentiel exceptionnel en ressources hydriques du Québec dont une infime partie est utilisée ou exploitée, représentant ainsi une perte de richesse potentielle; enfin, l'opportunité de développer au Québec une industrie et une expertise de pointe en matière de services d'eau afin d'exporter ses compétences à l'étranger. Ces problématiques doivent être traitées conjointement comme trois facettes d'un même programme de valorisation optimisée des ressources hydriques du Québec.
229. Rappelons ici quelques faits. Sur notre planète, moins de 1 % de l'eau existe sous forme d'eau douce accessible. L'agriculture consomme près de 70 % de l'eau douce accessible, l'industrie un autre 20 % et le reste sert à la consommation. L'utilisation de l'eau douce et sa répartition sectorielle de même que son gaspillage omniprésent sont tributaires de règles de tarification non seulement désuètes, mais aussi et surtout non soutenables, car engendrant des inefficacités et inefficiences considérables alors que la grande majorité des humains et des régions habitées souffrent déjà de détresse hydrique. Le Québec possède sur son

---

<sup>54</sup> Voir à ce sujet M. Boyer, « L'exportation d'eau douce pour le développement de l'or bleu québécois », IEDM, août 2008 [http://www.iedm.org/uploaded/pdf/cahier0808\\_fr.pdf](http://www.iedm.org/uploaded/pdf/cahier0808_fr.pdf)

territoire 3 % de l'eau douce renouvelable du globe, alors qu'il ne représente qu'un dixième de 1 % de la population. Cela représente 1000 milliards m<sup>3</sup> par année, huit fois plus sur une base par habitant que le volume moyen mondial et treize fois celui des Américains. Le Québec ne peut ainsi utiliser qu'un très faible pourcentage (moins de 1 %) de son eau douce disponible et devrait réfléchir sérieusement à la manière de mieux la gérer et l'exploiter. La valeur de cette ressource toujours croissante pourrait devenir bientôt trop élevée pour qu'il puisse encore longtemps faire cavalier seul dans son exploitation. Il apparaît fort probable que les pressions visant à partager cette eau douce avec nos voisins proches et éloignés iront en s'accroissant. Le partage doit passer par le commerce.

230. L'important potentiel financier du marché de l'eau pourrait attirer de nouveaux investissements du secteur privé. Mais en dépit de ces avantages, l'élaboration et la mise en place de ce type de marché présentent un certain nombre de défis. Le succès de ces marchés repose finalement sur le cadre législatif et sur la capacité du gouvernement à établir des droits d'utilisation de l'eau bien définis, transférables, et incitatifs à la conservation de la ressource et donc au développement durable. Le gouvernement doit définir le cadre réglementaire du commerce de l'eau, la répartition des avantages et des coûts, et l'octroi des droits aux différents acteurs. Ces droits d'utilisation qui peuvent être limités dans le temps et dans l'espace doivent faire en sorte que leurs propriétaires ou concessionnaires seront sensibles aux bénéfices et aux coûts associés aux différents usages de l'eau sous leur gouverne.
231. Ces restrictions doivent être accompagnées d'une tarification réaliste pour inciter les consommateurs et les autres utilisateurs à utiliser la ressource de manière responsable et les producteurs entrepreneurs à assurer un approvisionnement stable. L'absence de prix et de marchés encourage le gaspillage, contribue au développement d'une économie moins efficace et maintient la population dans l'ignorance quant à la valeur de cette ressource et freine ainsi la réalisation d'un potentiel important de création de richesse.
232. Deux constatations nous apparaissent déjà concluantes : le potentiel d'exportation d'eau du Québec est fort probablement considérable et le développement harmonieux de ce secteur exigera une collaboration entre les secteurs public et privé avec des rôles bien définis pour chacun d'eux et ce, afin d'en maximiser l'efficacité (réaliser au mieux les objectifs fixés) et l'efficience (y arriver au coût le plus faible). C'est justement parce que cette ressource est

essentiellement une ressource à caractère collectif qu'il faut veiller à sa valorisation et que pour ce faire, un partenariat éclairé entre le secteur public et le secteur privé est désirable.

233. Le Québec aura besoin d'être imaginatif dans l'exploitation de ses ressources hydriques. La mise en œuvre du potentiel d'exportation d'eau douce du Québec et la protection de l'environnement poseront des défis d'envergure, mais le danger le plus important à l'horizon est la frilosité dont le Québec pourrait faire preuve dans la conception et la mise en œuvre des mécanismes de gouvernance des grands projets d'infrastructures qui seront nécessaires à cette exploitation.
234. Le Québec doit prendre les devants et se préparer à exploiter de façon rationnelle cette ressource dans une perspective de création de richesse basée sur son partage et donc sur son commerce. Le Québec devrait dès maintenant agir dans le but de devenir un chef de file dans le commerce de l'eau et éventuellement dans la gestion non seulement des ressources hydriques elles-mêmes, mais aussi de l'approvisionnement en eau potable et du traitement des eaux usées. Il ne faudra pas hésiter à aller bien au-delà des déclarations d'intention et éviter la tentation d'une politique de repli sur soi.

## **XII. Favoriser les partenariats public-privé dans le développement et le maintien des infrastructures publiques.**

235. Le Québec a mal à ses infrastructures trop longtemps négligées par les pouvoirs publics trop occupés à développer de nouveaux programmes et trop peu conscients de la nécessité de veiller à l'accroissement de la productivité, donc de l'efficacité et de l'efficience au sein de notre économie, tant dans son secteur public que dans son secteur privé. Le développement et le maintien efficaces et efficients des infrastructures publiques passent par les partenariats public-privé.
236. Ces partenariats provoquent beaucoup de résistance car ils représentent un changement important dans les relations, collaborations et interactions au sein du secteur gouvernemental et entre le secteur gouvernemental et le secteur privé. Bien que les partenariats public-privé soient devenus la façon privilégiée de développer et de maintenir les infrastructures

publiques dans bien des pays et plusieurs provinces canadiennes, ils tardent à s'implanter au Québec. Encore une fois, le changement, même bénéfique à moyen terme pour toutes les composantes économiques et sociales du Québec, provoque une levée de boucliers car il dérange l'ordre établi (véritable Cerbère<sup>55</sup>). Le fait que cet ordre établi ait contribué au retard économique du Québec depuis plusieurs décennies ne change en rien le désir de ceux qui en profitent de le maintenir.

237. Les partenariats public-privé ont plusieurs avantages sur les modes traditionnels ou conventionnels de développement des infrastructures : ils permettent de faire jouer la concurrence entre entrepreneurs dans le développement d'infrastructures et donc la découverte de meilleures façons de faire; ils permettent un meilleur partage et une meilleure gestion des risques inhérents et inévitables dans le développement des infrastructures; ils permettent une plus grande rigueur et une meilleure prévisibilité dans la comptabilité gouvernementale; ils permettent un développement de compétences qui peuvent par la suite être exportées dans d'autres juridictions; ils permettent pour toutes ces raisons de réduire les coûts des infrastructures et ainsi de développer des infrastructures de meilleure qualité.
238. Divers arguments économiques sont soulevés par les opposants aux PPP. Le premier argument a été invoqué dans le cadre du CHUM : un hôpital est un ouvrage complexe qui devra être modifié et transformé au cours des ans en fonction des besoins et des progrès en médecine, ce qui le rend impropre à la formule PPP. L'erreur et le discours sont subtils, mais l'erreur est bien réelle et le discours est habilement trompeur. Les modalités contractuelles des transformations ultérieures d'un grand hôpital peuvent très bien être incluses dans le contrat de partenariat. Les avantages des PPP restent importants même et peut-être encore plus dans le cas d'ouvrages complexes.
239. Leur grand avantage vient de la mise en concurrence des partenaires privés pour faire émerger les meilleures pratiques (gestion de risques, contrôle des coûts, maintien des infrastructures, développement de compétences à valoriser) et pour réduire le pouvoir des groupes d'intérêt politiques, bureaucratiques, professionnels, corporatistes et syndicaux aux

---

<sup>55</sup> Pour le dernier de ses travaux, Hercule doit se rendre aux Enfers pour capturer Cerbère, le monstrueux chien de garde qui empêche à toute âme défunte de regagner le chemin de la vie. Il ne pourra utiliser ni arme de fer ni bouclier, mais se servir uniquement de ses mains nues sans jamais le tuer ni lui faire couler une seule goutte de sang. Il trouve le molosse aux trois têtes et au poil hérissé de serpents près des portes de l'Achéron. Sautant à la gorge de l'animal, Hercule réussit à soumettre le monstre qui finit par se faire craintif et obéissant. Une fois Cerbère ramené à Mycènes, ce dernier est retourné aux enfers, à la demande du roi. Hercule retrouva alors sa liberté et gagna l'immortalité.

dépens des patients et des contribuables. Les opposants au PPP devraient nous expliquer pourquoi de nombreux pays ont adopté la formule PPP pour la rénovation, l'agrandissement, la transformation et la construction de leurs hôpitaux. Le plus grand chantier PPP en France aujourd'hui est le Centre hospitalier sud-francilien: plus de 1000 lits, ouverture en 2011, contrat PPP d'une durée de 30 ans. On peut également citer l'exemple de la Cité sanitaire de Saint-Nazaire, mise en chantier en 2009 et dont l'ouverture est prévue pour 2012. La Cité, qui comptera plus de 825 lits, fait l'objet d'un contrat en PPP de 35 ans couvrant la conception, la construction, le financement, la fourniture d'équipements et la maintenance. Le projet est financé par la banque Dexia (25,5 %), la Caisse des dépôts et consignations (33 %), Barclays European Infrastructure Fund II (25,5 %) et le promoteur ICADE (16 %). La Cité regroupera par ailleurs sur un même site un centre hospitalier public et un fournisseur privé de soins de santé. Les deux partenaires se partageront les responsabilités, tant médicales que chirurgicales. Le partenaire privé assurera la gestion du bloc opératoire. Que dire de plus?

240. Il en est de même pour les autres ouvrages complexes, tels les grands axes autoroutiers et les grands échangeurs aux intersections entre ces grands axes. Encore une fois, la complexité joue en faveur de la formule PPP pour autant que le secteur gouvernemental ait les compétences pour gérer les partenariats dans de tels cas. C'est ici que le bât blesse le plus, d'où l'importance du premier travail ci-dessus, à savoir de redéfinir le rôle du secteur public ou gouvernemental et de favoriser le développement et le maintien de compétences-clés bien définies dans le secteur public, en particulier en matière de gestion de contrats et de partenariats avec le secteur concurrentiel.
241. Le second argument souvent invoqué s'exprime comme suit : le taux d'intérêt sur les emprunts gouvernementaux étant plus faible que celui du secteur privé, le coût d'un bien ou service sera nécessairement plus faible s'il est produit par le secteur public. Il est vrai que le secteur public peut emprunter à des taux d'intérêt plus faibles. La raison: contrairement aux entreprises privées, le gouvernement a le droit et le pouvoir de lever des taxes ou impôts supplémentaires si ses projets s'avèrent être des échecs.
242. Du point de vue des citoyens contribuables, ce droit de l'État a un coût bien réel, mais cachée ou non comptabilisé: c'est la valeur de l'option financière consentie par les contribuables à l'État d'obtenir et d'exiger des fonds additionnels pour couvrir l'échec, voire

la faillite du projet considéré. Le différentiel de taux d'intérêt est précisément égal au coût de cette option que détient le gouvernement. Si les citoyens donnaient à une entreprise privée l'option de les « taxer » si elle se retrouvait en situation de détresse financière, elle pourrait se financer au même taux que le gouvernement. D'où l'erreur, subtile certes, mais claire et nette.<sup>56</sup>

243. Enfin, on invoque la crise du crédit qui fait actuellement mal aux PPP. Mais il faut bien avouer que cette crise fait mal à bien des institutions et entreprises. Son impact sur les PPP n'est ni plus ni moins important. Mais cette crise est un phénomène de court terme alors qu'un PPP est un arrangement de long terme. La crise ne remet aucunement en cause le rôle fondamental des marchés et de la concurrence dans l'émergence d'une économie du secteur public plus efficace et plus prospère.

## **SECTION 5 : POUR UNE NOUVELLE RÉVOLUTION TRANQUILLE**

244. C'est donc une véritable nouvelle révolution tranquille que représente pour le Québec ces 12 travaux d'Hercule-Québec qui permettra d'incarner ici une social-démocratie concurrentielle rejetant ainsi la social-démocratie traditionnelle devenue au fil des ans tributaire d'une pensée et d'un discours politiques et d'un modèle social usé, vieilli et dépassé, essentiellement orientée vers les moyens plutôt que les objectifs, axée sur la préservation des droits acquis, la protection des rentes et intérêts corporatistes, et la sauvegarde des vaches sacrées, figée et enfermée dans son passé, et endormie dans une langue de bois qui brime les initiatives innovantes et nie le droit des citoyens à la contestation économique des fournisseurs actuels de biens et services publics et sociaux.
245. Mais cette révolution des mentalités et des processus et moyens est nécessaire à la modernisation du Québec. À défaut de la réaliser, le Québec est voué à l'appauvrissement relatif. On ne peut plus se satisfaire des demi-vérités et de la langue de bois dont on s'est collectivement affligé trop souvent sous le couvert de grands et nobles sentiments. Il nous

---

<sup>56</sup> Cette erreur est d'autant plus pernicieuse qu'elle est véhiculée et continuellement répétée tant dans le secteur public qu'au sein du secteur privé, de même que par de trop nombreux économistes. Voir à ce sujet Marcel Boyer, Éric Gravel, Sandy Mokbel, « La bonne gouvernance des investissements publics : Actualisation et prise en compte des risques dans l'évaluation des projets », CIRANO, février 2011.

faut faire face, sans se leurrer, à la nouvelle réalité, au nouveau monde et au nouveau Québec en émergence et aux années exigeantes qui s'annoncent.

246. La mise en œuvre réussie des 12 travaux ou programmes identifiés ci-dessus permettra d'accroître la capacité de la société québécoise à générer de la richesse en faisant un meilleur usage de son potentiel considérable, tant actuel que futur. Ces travaux et programmes changeront radicalement le visage économique du Québec. Répétons-le : la tâche est considérable, mais il faut s'y attaquer consciemment, résolument et courageusement.
247. Ces 12 programmes sont susceptibles de permettre au Québec d'atteindre d'ici 15 ans le niveau moyen de PIB par habitant au Canada, de sortir d'ici 7 ans du groupe des provinces récipiendaires de paiements de péréquation, d'atteindre d'ici 5 ans le taux moyen d'emploi au Canada, d'atteindre d'ici 5 ans le taux moyen de prestataires d'assurance-emploi au Canada, de combler d'ici 3 ans le déficit d'investissements des entreprises, d'atteindre d'ici 25 ans le niveau de dette par habitant de l'Ontario, de combler une fois mesuré son déficit de commercialisation de la R&D, et finalement de combler d'ici 20 ans(?) son déficit de jeunes de moins de 15 ans et de jeunes travailleurs de 15 à 44 ans.
248. Atermoiements et palabres au sommet ne jouant que les mêmes rengaines usées, dépassées et non crédibles ou n'apportant que des palliatifs de court terme inefficaces et coûteux (sauf pour les groupes de pression qui les défendent et en profitent aux dépens de l'ensemble des citoyens) ne feraient qu'empirer la situation et reporter à plus tard des décisions qui deviendront encore plus douloureuses parce qu'imposées plutôt que choisies.
249. Il faut que nos dirigeants politiques montrent dès maintenant qu'ils ont l'**intellection** des objectifs et des moyens pour identifier les programmes, politiques, modalités et mécanismes, donc les moyens, spécifiques nécessaires à la réalisation de nos ambitions et à l'atteinte de nos objectifs et idéaux sociaux-démocrates et le **courage** de les mettre résolument en œuvre, sans craindre de mettre au rancart les institutions et les politiques qui ont pu être efficaces et utiles dans le passé, mais qui sont mal adaptées au monde actuel et freine aujourd'hui notre développement collectif.

## SECTION 6 : LES TABLEAUX DE DONNÉES

Ces tableaux – 52 pages à imprimer de préférence sur papier de format légal – peuvent être téléchargés à l’adresse suivante :

<http://www2.cirano.qc.ca/~boyerm/Tableaux/Hercule2012.pdf>

- Tableau 1A** : Produit intérieur brut, Canada, ROC, Québec, Ontario, États-Unis, 1981-2010
- Tableau 1B** : Produit intérieur brut par habitant, Canada, ROC, Québec, Ontario, États-Unis, 1981-2010
- Tableau 2A** : Population par tranche d’âge, Canada 1971-2010
- Tableau 2B** : Population par tranche d’âge, ROC 1971-2011
- Tableau 2C** : Population par tranche d’âge, Québec 1971-2011
- Tableau 2D** : Population par tranche d’âge, Ontario 1971-2011
- Tableau 2C** : Population par tranche d’âge, États-Unis 1971-2011
- Tableau 3A** : Création d’emplois à temps plein et à temps partiel, Canada 1976-2010
- Tableau 3B** : Création d’emplois à temps plein et à temps partiel, ROC 1976-2010
- Tableau 3C** : Création d’emplois à temps plein et à temps partiel, Québec 1976-2010
- Tableau 3D** : Création d’emplois à temps plein et à temps partiel, Ontario 1990-2010
- Tableau 3E** : Création d’emplois totaux, États-Unis 1976-2010
- Tableau 4A** : Statistiques sur l’emploi au Canada, dans le ROC, au Québec et aux États-Unis, 1987-2010
- Tableau 4B** : Statistiques sur l’emploi au Canada, 1987-2010
- Tableau 5** : Statistiques sur l’emploi des hommes de 55 à 64 ans au Canada, dans le ROC, au Québec et aux États-Unis, 1976-2010
- Tableau 6** : Prestataires d’assurance-emploi au Canada, dans le ROC et au Québec, 1981-2011
- Tableau 7A** : Nombre de faillites, Canada 1981-2009
- Tableau 7B** : Nombre de faillites, ROC 1981-2009
- Tableau 7C** : Nombre de faillites, Québec 1981-2009
- Tableau 7D** : Nombre de faillites, Ontario 1981-2009
- Tableau 8A** : Revenus du ménage et de la famille, 2005
- Tableau 8B** : Rémunération hebdomadaire moyenne au Canada, en Ontario et au Québec, 1991-2010
- Tableau 9A** : Données sur les composantes du PIB, Canada 1981-2010
- Tableau 9B** : Données sur les composantes du PIB, ROC 1981-2010
- Tableau 9C** : Données sur les composants du PIB, Québec 1981-2010
- Tableau 9D** : Commerce extérieur, Québec 1981-2010
- Tableau 9E** : Données sur les composants du PIB, Ontario 1981-2009
- Tableau 9F** : Commerce extérieur, Ontario 1981-2009

- Tableau 9G** : Pourcentage du ROC dans le commerce canadien, 1981-2010
- Tableau 9H** : Pourcentage du Québec dans le commerce canadien, 1981-2010
- Tableau 9I** : Pourcentage de l'Ontario dans le commerce canadien, 1981-2009
- Tableau 10A** : Croissance des exportations par niveau technologique, Canada 1990-2010
- Tableau 10B** : Croissance des exportations par niveau technologique, ROC 1990-2010
- Tableau 10C** : Croissance des exportations par niveau technologique, Québec 1990-2010
- Tableau 10D** : Croissance des exportations par niveau technologique (%), 1990-2010
- Tableau 10E** : Croissance des exportations par niveau technologique, Ontario 1998-2010
- Tableau 11A** : Dette totale, Gouvernement du Québec, 1975-2010+
- Tableau 11B** : Dette à long terme du secteur public au 31 Mars (2001-2010+)
- Tableau 11C** : Dette totale des provinces, 1970-2008 (Système de Gestion Financière)
- Tableau 11D** : Dette totale par habitant, 1971-2008 (Système de Gestion Financière)
- Tableau 11E** : Dette nette des provinces, 1970-2008 (Système de Gestion Financière)
- Tableau 11F** : Dette nette par habitant, 1971-2008 (Système de Gestion Financière)
- Tableau 12A** : DIRD selon le secteur d'exécution au Canada (en \$), 1981-2010
- Tableau 12B** : DIRD selon le secteur d'exécution au Canada (%), 1981-2010
- Tableau 12C** : DIRD selon le secteur d'exécution dans le ROC (en \$), 1981-2008
- Tableau 12D** : DIRD selon le secteur d'exécution dans le ROC (%), 1981-2008
- Tableau 12E** : DIRD selon le secteur d'exécution au Québec (en \$), 1981-2008
- Tableau 12F** : DIRD selon le secteur d'exécution au Québec (%), 1981-2008
- Tableau 12G** : DIRD en pourcentage du PIB réel dans certains pays de l'OCDE (%), 1981-2008
- Tableau 13** : PIB par habitant en prix courants et parité de pouvoir d'achat courants dans certains pays de l'OCDE, 1981-2009